

# CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAÏTIENNE

No. 116

I	M. Bernard Chenot est nommé à la tête du Conseil d'Etat	5
	Michel Bachelet : Ethnologie, sociologie et sous-développement.....	6
	Mira Baciù : Ionesco et le Paradis perdu.....	30
	Marcel Goldenberg : Contes populaires de la Martinique...	37
	Raymond Relouzat : Le français des Antilles françaises.....	44
	Elyane Gorsira : Curaçao.....	47
	Jn-Louis François : L'Europe, aujourd'hui.....	57
II.	LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAÏTI	
	Pradel Pompilus : Débat sur le destin du français en Haïti.....	63
	Félix Courtois : Le Pèlerinage.....	79
	Jn-Claude Fignolé : Etzer Vilaire, créateur.....	86
	Axel Martineau : Poèmes.....	89
	Echos littéraires.....	95
	Documents : Histoire et Littérature.....	99
	L. R. Holdridge : Les zones biologiques naturelles d'Haïti.....	110
	Pierre Louis : Une nouvelle source de richesse.....	119
	Hommage au Dr. Nemours Auguste.....	124
III.	COURRIER DU MONDE FRANCOPHONE	
	Charte de l'Agence de coopération culturelle et technique....	130
IV.	CHRONIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS.....	143

# CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAÏTIENNE

No. 116

I	M. Bernard Chenot est nommé à la tête du Conseil d'Etat	5
	Michel Bachelet : Ethnologie, sociologie et sous-développement.....	6
	Mira Baciù : Ionesco et le Paradis perdu.....	30
	Marcel Goldenberg : Contes populaires de la Martinique...	37
	Raymond Relouzat : Le français des Antilles françaises.....	44
	Elyane Gorsira : Curaçao.....	47
	Jn-Louis François : L'Europe, aujourd'hui.....	57
II.	LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAÏTI	
	Pradel Pompilus : Débat sur le destin du français en Haïti.....	63
	Félix Courtois : Le Pèlerinage.....	79
	Jn-Claude Fignolé : Etzer Vilaire, créateur.....	86
	Axel Martineau : Poèmes.....	89
	Echos littéraires.....	95
	Documents : Histoire et Littérature.....	99
	L. R. Holdridge : Les zones biologiques naturelles d'Haïti.....	110
	Pierre Louis : Une nouvelle source de richesse.....	119
	Hommage au Dr. Nemours Auguste.....	124
III.	COURRIER DU MONDE FRANCOPHONE	
	Charte de l'Agence de coopération culturelle et technique....	130
IV.	CHRONIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS.....	143





*Membres*

- : **M. Papy**, Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux.
- : **M. Quemada**, Professeur à la Sorbonne.
- : **M. Gérard Timsit**, Professeur des Facultés de Droit, Directeur de la Documentation et des Publications à l'Institut International d'Administration Publique.
- : **M. le Professeur Auguste Viatte**, Président de l'Association France-Haïti.

# CONJONCTION

Est le Bulletin de l'Institut Français d'Haïti

## SA RAISON D'ETRE

Contribuer au maintien de liens amicaux entre Haïti et la France.

Collaborer à l'épanouissement culturel et à l'information économique d'Haïti.

Rendre compte de la vie et de la pensée françaises.

Tout faire pour qu'à travers le monde les hommes de bonne volonté mais différents par leur hérédité, le milieu géographique et social qui les a modelés, par les disciplines intellectuelles qui ont formé leur pensée, puissent se connaître, se comprendre, et soient mis en mesure d'apporter leur contribution originale à l'élaboration d'une civilisation et d'une conscience universelles.

## SES METHODES

« CONJONCTION » ne vise aucune action politique ou confessionnelle et sollicite la collaboration des auteurs haïtiens et étrangers.

### COMITE DE REDACTION

<i>Directeurs</i>	<b>Pierre Pluchon</b> , Attaché Culturel et de Coopération technique. <b>Jacques Barros</b> , Professeur d'Histoire à l'Institut Français.
<i>Rédacteurs en chef</i>	<b>Pradel Pompilus</b> , Professeur de Lettres à l'Université d'Haïti. <b>Frère Raphaël</b> , Professeur de Lettres.
<i>Membres</i>	<b>Roger Gaillard</b> , Critique Littéraire, journaliste. <b>Pierre Louis</b> , Inspecteur de l'Enseignement Secondaire d'Haïti. <b>Maurice Lubin</b> , Professeur de Lettres à l'Université d'Howard. <b>Jean-Yves Mouteaud</b> , Professeur de Lettres à l'Institut Français. <b>Bernard Pomonti</b> , Secrétaire général administratif de l'Institut Français. <b>Guy Robart</b> , Professeur de Sciences naturelles à l'Institut Français. <b>Hubert de Ronceray</b> , Professeur de Sociologie à l'Université d'Haïti. <b>Laurore Saint-Juste</b> , Directeur des Archives nationales d'Haïti.

**ABONNEMENT ANNUEL**

(3 numéros de 100 pages

plus éventuellement des numéros spéciaux)

En Haïti : 2 dollars 50

à l'Étranger : 3 dollars 50

Le Numéro est vendu : 5 gourdes (\$ 1)

Les Étudiants, sur présentation de leur carte, peuvent acheter  
les Nos 3 gourdes au Secrétariat de l'Institut Français.

Pour la publicité, qui est strictement limitée,  
s'adresser à l'Institut Français.

Les livres et les manuscrits doivent être envoyés  
à M. l'Attaché culturel

Institut Français — Port-au-Prince — Haïti

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus)

Découpez ici

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

M.....

Adresse.....

Ville.....

Pays.....

désire souscrire (nombre d'abonnements) :

à **CONJUNCTION**

à compter de :

Règlement par chèque bancaire à : Institut français B. P. 131

Port-au-Prince Haïti.

Date : .....

Signature : .....

## PRESIDENT DU COMITE D'HONNEUR DE « CONJONCTION »

**M. Bernard CHENOT est nommé à la tête du Conseil d'Etat**

M. Bernard CHENOT, ancien Garde des Sceaux du Général de Gaulle, qui avait bien voulu accepter la présidence du Comité d'Honneur de « Conjonction », revue franco-haïtienne publiée par les soins de l'Institut Français, vient d'être nommé Vice-Président du Conseil d'Etat.

Le poste de Président n'existant pas, et le Conseil d'Etat, étant depuis Napoléon, le premier Corps de l'Etat, il devient de ce fait le Premier des Hauts Fonctionnaires de la République Française.

Les Haïtiens ont au moins un ami commun avec le Président Bernard CHENOT. Il s'agit du Conseiller d'Etat Jean KAHN, son collègue et beau-frère qui, il y a quelques mois, était venu dispenser un cours de science administrative à la Faculté de Droit.

Au cours d'une carrière variée le Président Bernard CHENOT a occupé, outre ses fonctions au Conseil d'Etat, des postes importantes. Ainsi fut-il pendant 10 ans Secrétaire Général du Conseil Economique et Social. En 1958, le Général de Gaulle l'appelle au Gouvernement où il reçoit les porte-feuilles, d'abord de Ministre de la Santé et de la Population, puis de Garde des Sceaux et Ministre de la Justice. Par la suite, il remplace M. Georges POMPIDOU au Conseil Constitutionnel avant d'être nommé Président-Directeur Général des Assurances Générales de France qu'il dirigera jusqu'en 1970.

Les amis de « Conjonction » adressent leurs vives félicitations au Président Bernard CHENOT qui, ils en sont déjà sûrs, usera de son influence pour donner un rayonnement nouveau à la jeune Revue qui, à nos yeux, constitue un précieux témoignage de l'amitié franco-haïtienne.

Ils espèrent avoir bientôt l'occasion d'accueillir ce grand ami d'Haïti et de lui faire découvrir les charmes de la Perle des Antilles.



# ETHNOLOGIE, SOCIOLOGIE ET SOUS-DEVELOPPEMENT

Michel BACHELET (Togo)\*

## I — DE L'ETHNOLOGIE A LA SOCIOLOGIE (1).

### A) Une chronologie justifiée

Le titre même de ce propos indique bien, croyons-nous, une intention qui tient plus à la méditation sur un thème qu'à l'énoncé d'un système dogmatique.

L'analyse du comportement des sociétés rurales traditionnelles en relation avec leur perception particulière du temps et de l'espace est une phase indispensable à toute approche des mentalités et des techniques encore observables dans les sociétés en essai de développement.

Or, dans ce domaine, il apparaît de plus en plus clairement que l'ethnologue et le sociologue peuvent concourir à une meilleure connaissance des spécificités qui conditionnent la mise en place de nouveaux moyens propres à satisfaire les exigences du progrès économique et social.

La difficulté réside plus dans la définition des champs respectifs de l'investigation ethnologique et de celle sociologique que dans la rencontre proprement dite de ces deux disciplines sur un même terrain.

Si lors du partage de ce qui revient à l'agronome et à l'économiste, à l'occasion de la définition de leur intervention dans le cadre d'un plan de développement, la dichotomie s'opère sans confusion, il semble,

---

\* Michel Bachelet s'est fait connaître en Amérique Latine par un ouvrage sur les Systèmes fonciers et les Réformes agraires.

Il nous livre aujourd'hui la première partie d'une étude qui en comporte trois :

I — De l'Ethnologie à la Sociologie.

II — L'Ethnologie juridique et l'importance du droit foncier sur les attitudes socio-économiques.

III — L'animation rurale ou la rencontre active de l'Ethnologue et du Sociologue.

(1) — En raison de la relative spécialisation géographique de l'auteur les références et les exemples concernent les pays d'Afrique Noire. Bien que la tropicalité prenne une signification différente en fonction de la typologie humaine des groupes qu'elle affecte, nous pensons que ces réflexions sur le thème de la sociologie rurale peuvent également intéresser les régions américano-latines et asiatiques.

en revanche, plus difficile d'attribuer à la sociologie et à l'ethnologie ce que chacune de ces deux disciplines considère comme son bien<sup>(1)</sup>.

La ligne de partage des eaux est souvent imprécise, ce qui prouve l'aptitude de l'une et de l'autre à confondre leur but et leurs moyens d'une part, et l'ordre de leurs interventions dans la découverte des sociétés objet de leur attention d'autre part.

Cette confusion est tout à fait regrettable car la motivation profonde de l'ethnologue n'est pas celle du sociologue, celui-ci se proposant d'agir sur la société étudiée alors que le premier cherche plus à la définir qu'à la modifier.

Au sujet de l'ordre chronologique de ces deux techniques quant à leur accès sur le terrain, il apparaît qu'une priorité utile peut être reconnue à l'une d'elles, ce droit d'accès étant uniquement la conséquence chronologique et non la volonté d'affirmer une quelconque supériorité.

En effet, toute étude des problèmes socio-agricoles dans les pays en voie de développement a une base ethnologique obligée.

Les participants au premier Congrès mondial de Sociologie Rurale (Dijon 1964) ont constaté que la sociologie rurale était en fait souvent ethnologique, particulièrement en ce qui concerne les pays du Tiers-Monde.

Dans son discours inaugural à l'occasion du deuxième Congrès mondial de sociologie rural<sup>(2)</sup>, le Dr. A. M. KLOMPE relevait l'intérêt croissant des Gouvernements, des Instituts et des Organisations Internationales pour la sociologie rurale; dans sa communication : « Development and rural social structure » E. W. HOFSTEE insistait sur la nécessité de recourir aux moyens de l'anthropologie culturelle qui peuvent servir à améliorer les techniques d'analyses caractérisant une sociologie rurale encore trop éloignée de l'ethnologie « surtout lorsqu'il s'agit des pays en voie de développement ».

Il y a donc un intérêt évident à définir le pourquoi et le comment des interventions de l'ethnologue et du sociologue dans le cadre d'une étude intéressant le développement des sociétés attardées dans la tradition.

## **L'HOMME ET LE MILIEU.**

La notion de paysage est au centre de la problématique des recher-

---

(1) — V. R. GENDARME. « Problèmes juridiques du développement économique ». in : Les aspects juridiques du développement, U.N.E.S.C.O., Dalloz éditeur, 1966.

(2) — Deuxième Congrès mondial de Sociologie Rurale, août 1968 à Enschede, Drienerlo, Pays-Bas. v. Sociologia Ruralis, vol. VIII, n° 3-4, 1968.

ches agraires depuis les travaux de Marc BLOCH<sup>(1)</sup>, Les hommes ont humanisé les paysages. En Afrique Occidentale où le paysage varie constamment, le passage d'un aspect à un autre reflète bien souvent la limite de deux ethnies différentes<sup>(2)</sup>.

Or, constater l'existence d'un paysage particulier c'est déjà apercevoir les effets de l'action de l'homme sur son environnement.

Le degré de transformation par les hommes des sites naturels est très variable : il dépend de la densité des groupements humains, des techniques et des besoins spécifiques des genres de vie.

C'est l'existence d'un champ qui marque l'empreinte de l'homme sur la surface de la terre.

Les rapports entre l'homme et la terre sont en général riches d'enseignement ; ils permettent de définir les dimensions du groupe et ses techniques agraires de même que son comportement mental<sup>(3)</sup>. Entre les techniques agricoles, pastorales et forestières et les composantes sociales<sup>(4)</sup> du monde rural il existe des identités qui sont plus facilement appréhensibles par les moyens de l'ethnologie que par les techniques sociologiques.

Les groupes humains les plus copieusement ethnographiés depuis que A. de QUATREFAGES de BREAU a donné les bases de ce que l'on a appelé depuis « l'anthropologie culturelle » sont surtout ceux des sociétés rurales intertropicales. Or ces sociétés sont en quelque sorte la matière des ethnologues, ces « archéologues du vivant » selon la définition de M. P. LAVIGNE<sup>(5)</sup>.

Cette antériorité d'intérêt qui valut à l'ethnologie d'être l'inventeur de nouveaux « continents » humains a-t-elle toujours une valable hégémonie dans la découverte du pourquoi et du comment des mentalités. Très certainement ; mais si cette discipline peut encore garder le droit d'être la première à découvrir l'homme elle n'a pas pour propos de le transformer.

Elle n'est pas séparable des réalités géographiques dont elle étudie en fait les conséquences primaires sur l'individu<sup>(6)</sup>. C'est peut-être en

---

(1) — Le vocabulaire de la sociologie rurale est lui-même l'objet de certains inventaires terminologiques, v. Marcel JOLLIVET et Marie-Claire de GAULEJAC. Pour un vocabulaire de sociologie rurale, in : *Revue Française de Sociologie*, 1965 (n° spécial).

(2) — A. MEYNIER. *Les paysages agraires*. Paris, 1958, p. 109.

(3) — v. *L'Homme et la terre*. G. A. KOUASSIGAN, Berger-Levrault, 1966.

(4) — L'expression « composante » est employée ici dans son acception mécanique ; la composante étant l'une des forces qui concourent à former une résultante.

(5) — P. LAVIGNE. « Climats et Sociétés ». Dalloz, 1966, p. 81.

(6) — v. BOLESTAW DUMANOWSKI. « The influence of geographical environment on distribution and density of population in Africa ». in : *Africana Bulletin*, n° 9, 1968.

raison de son aptitude à inventorier et à décrire les attitudes, plus qu'à les faire évoluer, qu'elle s'est enfermée dans l'étude des sociétés sans grande autorité sur les éléments naturels composant l'écologie de ces groupements assujettis aux faits climatiques, dont on peut dire qu'ils constituent un premier empire<sup>(1)</sup>.

L'anthropogéographie de RATZEL a donné à la sociogéographie des bases quelque peu scientifiques. Y. RATZEL part d'un postulat individualiste : les membres d'un groupe social sont des unités autonomes, par suite le lien social ne peut venir que du sol qui est ainsi le fondement de la société et de l'Etat. Nous verrons à l'occasion de l'ethnologie juridique combien le droit foncier est représentatif des sociétés traditionnelles qui se caractérisent principalement par leur appartenance aux modes de vie essentiellement ruraux. En effet, dans les sociétés rurales traditionnelles les hiérarchies naissent de la terre.

Les notions de situation du pays, de son espace et de son environnement frontalier naturel ont abouti à un déterminisme étroit, plaçant la sociologie dans une rigoureuse dépendance territoriale, sorte de fatalisme géographique.

Le sol étant la source de toute servitude ou de tout bien-être, lequel finit d'ailleurs par devenir lui-même contrainte, assujettissait l'homme victime de l'avarice ou de la générosité des sols.

Ces généralisations hâtives ont été combattues avec force et avec raison. Mais il n'empêche que la notion de sol rejoignant celle de climat est à considérer avec d'autant plus d'intérêt que, dans le cas des pays tropicaux, les diktats climatiques et pédologiques sont particulièrement puissants<sup>(2)</sup>.

En vérité ce qui importe ce n'est pas tellement le sol mais l'utilisation qu'en font les techniques inventées par l'homme<sup>(3)</sup>.

Or, la sociologie rurale s'intéresse à un type d'homme bien particulier : le paysan, celui-là même qui transforme les paysages et qui puise dans le sol les éléments de sa vie biologique et spirituelle. Cette relation entre les données agro-physiques et le comportement mental

---

(1) — MONTESQUIEU. « L'Esprit des lois ». Théorie des éléments, Livre XIV, chap. 2 et Livre XIX, chap. 14.

(2) — P. GOUROU. « Les Pays tropicaux ». P.U.F., 1966.

(3) — L'action de l'homme sur la nature est vraisemblablement aussi vieille que l'homme lui-même. Le travail de l'agriculteur a toujours modifié le paysage premier. La Normandie n'est qu'une forêt défrichée ; les polders du Zuyderzee ont repoussé la mer ; l'assèchement des marais Pontins, l'aménagement de la vallée du Tennessee, du triangle de la Djézira ont bouleversé les horizons naturels, et vraisemblablement ces changements ont modifié les comportements sociaux d'une façon d'autant plus conséquente qu'ils étalent eux-mêmes importants.

des sociétés agraires est particulièrement évidente dans les pays du Tiers-Monde où les structures sociales sont écrites sur le sol. Le village n'est-il pas avant tout le produit de l'agriculteur, le résultat matérialisé de son empire sur un terroir personnalisé par l'ensemble des techniques et des croyances particulières au groupe.

Tous les phénomènes sociaux présentent un aspect morphologique et sont susceptibles d'être cartographiés, représentés en fonction de leur répartition sur le sol — atlas des techniques culturelles, atlas linguistiques, atlas des religions, des arts plastiques prouvent l'existence de différences et de similitudes.

Le substrat social défini par DURKHEIM ne saurait donc être cherché uniquement dans le milieu physique, il est plutôt dans la réaction de l'homme à ce milieu.

Certes le climat n'explique pas tout, les croyances interviennent aussi<sup>(1)</sup> mais il est aussi dangereux de tout accorder aux unes et de tout refuser à l'autre. Leur interaction est trop évidente dans le cas des sociétés intertropicales pour être victime d'un aveuglement qui sous-estime le fait naturel au bénéfice du déterminisme humain surtout lorsque celui-ci ne recèle aucune volonté d'agir sur le milieu naturel. Jusqu'ici le paysan africain s'est plus adapté aux impératifs de la nature qu'il n'a conditionné celle-ci à ses propres exigences.

C'est justement par rapport à la nécessité dans laquelle se trouve la sociologie rurale d'expliquer le pourquoi et le comment des attitudes que se situe l'intervention de l'ethnologue.

Dans le cas des sociétés rurales du Tiers-Monde, l'ethnologue découvre les obstacles socio-économiques qui s'opposent au développement rural<sup>(2)</sup>, mais il ne les révèle pas en tant que tels, il se borne à en préciser l'origine ; on le croirait volontiers sans pouvoir aucun. Ce chercheur est un contemplatif ; cette passivité n'est qu'une apparence, mais elle justifie la relève qu'opère le sociologue animé d'une invincible volonté réformatrice, voire révolutionnaire.

Dans le monde tropical faussement statufié par une pernicieuse interprétation des résultats de l'ethnographie, qui paraît figer dans l'immobilisme social des attitudes en réalité constamment évolutives, le sociologue intervient comme l'élément moteur d'une transformation

---

(1) ... — Henry RAULIN : « La naissance des plantes n'est due ni au terrain ni aux substances nutritives qu'elles pourraient y trouver, mais essentiellement à ce que les rites religieux y apportent ». in : *Psychologie du paysan des tropiques. Etudes rurales*, n° 7, 1962.

(2) — Dalton DAEMON. « Les obstacles socio-économiques qui s'opposent au développement rural au Brésil ». In : *Civilisations*, vol. XVIII, n° 3, 1968.

qu'il juge indispensable, parce que sa science est à la fois théorique et critique.

L'engouement de la jeunesse pour la sociologie ne vient-elle pas de ce que cette science recèle les moyens de faire évoluer la société justement ? N'est-elle pas perçue avant tout comme un instrument de contestation ? Or, les sociétés traditionnelles, vues comme autant d'archaïsmes vivant en marge du progrès, ne sont-elles pas essentiellement contestables ?

Animé par un incontestable souci de faire avancer la machine humaine, de déplacer les pôles du raisonnement de la mécanique cérébrale, le sociologue découvre un monde quasi vierge, tant il lui paraît que les démarches de l'ethnologue ont été respectueuses et innocentes vis-à-vis de l'objet de sa convoitise et de lui-même.

En fait, il s'agit là d'une méconnaissance préjudiciable à l'ensemble des sociétés archaïques, car elles ne peuvent être connues dans leur intimité que par l'investigation ethnologique, seule dotée des moyens permettant la vraie découverte des causes sociales profondes. Un exemple suffira à démontrer le bien-fondé de cette remarque.

Face au monde ésotérique de la mentalité traditionnelle, le médecin lutte vainement pour faire admettre l'efficacité de sa thérapeutique alors qu'il constate l'inexplicable attachement de l'indigène à une pharmacopée qui doit tout aux croyances et rien à la raison.

Le pourquoi de cette fidélité préjudiciable à la santé le révolte et l'intrigue. La consultation d'un ethnologue capable d'analyser les motivations de cet atavisme observable dans de nombreux pays tropicaux, révélera les causes logiques de ces croyances, et par conséquent, permettra de définir une pédagogie propre à substituer dans les mentalités un comportement nouveau, seul terrain propice à l'éducation sanitaire.

Toute autre approche qui opérerait par voie d'autorité risquerait de ne provoquer aucune adhésion véritablement consentie et efficace.

La conception traditionnelle de la maladie et de la mort explique, autant que l'action pathogène d'un virus ou d'un microbe, les taux de morbidité ou de mortalité de certaines affections ; là où la maladie n'est pas perçue comme un fait naturel son traitement doit être adapté à sa cause, d'où l'ésotérisme de la pharmacopée indigène pour nombre de médecins plus désarmés devant les attitudes mentales de leurs patients qu'en face de la maladie elle-même<sup>(1)</sup>.

---

(1) — v. J. P. LEBEUF. Application de l'ethnologie à l'assistance sanitaire. 1957.  
v. J. P. LEHMANN. Médecine moderne et médecine traditionnelle en Afrique de l'Ouest. in : Projet, avril 1968.

Dans le domaine des faits agraires les comportements dictés par la tradition sont encore plus significatifs, et il est normal de penser que, concernant des sociétés essentiellement rurales le poids du passé y soit particulièrement lourd.

A ce sujet le progrès technique n'engendre pas forcément le progrès social et les réussites agronomiques ne sont pas pour autant des facteurs de progrès sociaux.

Certains types de cultures industrielles n'ont pas provoqué de bouleversements notables dans la tenure des terres ; les structures domestiques comme celles des villages, n'ont pas été directement affectées<sup>(1)</sup>.

La désintégration rapide des structures sociales traditionnelles n'a pas d'autre effet immédiat que la modification du système économique et en transformant les conditions économiques de son existence l'homme se transforme lui-même.

En effet, s'il n'est guère d'exemples d'un système social qui ait entraîné des transformations techniques économiques incompatibles avec la survie du groupe, il est en revanche de notion courante que la modification du système économique dans une collectivité entraîne une évolution rapide des structures sociales »<sup>(2)</sup>.

Charles MORAZE dans son « Introduction à l'Histoire Economique » soutient que le progrès économique, quelque influence qu'ait sur lui le progrès social, le précède pourtant.

Dans la plupart des pays tropicaux la puissance des concepts traditionnels offre une résistance particulièrement forte à l'immixtion de volontés économiques dont ces raisonnements ne sont pas issus de la pensée coutumière.

Cette pensée est difficile à connaître parce qu'elle se manifeste d'une façon qui n'établit pas, aux yeux de l'observateur étranger, l'évidence de la relation de cause à effet si chère à la structure de la pensée occidentale.

En réalité cette relation existe mais elle échappe à l'analyse véritablement sociologique. Sa connaissance relève de l'ethnologie essentiellement. Le sociologue rural doit-il être avant tout un sociologue ?

---

(1) — DESCLOITRES : « Les chagga du Tanganyika se sont parfaitement ajustés aux exigences de l'agriculture spéculative (café) se constituant d'eux-mêmes en coopératives de commercialisation tout en conservant leur attachement aux valeurs traditionnelles ». in : Changements techniques et changements sociaux dans les sociétés rurales d'Afrique Noire. Cahiers de l'I.S.E.A., p. 172, octobre 1965.

(2) — A. LEROI-GOURHAN. *L'Histoire sans textes*. in : L'Histoire et ses méthodes. p. 237, Paris 1961.

Répondant à cette question concernant la définition de la sociologie rurale d'une part et du sociologue rural d'autre part, A. K. COUSTAN-DSE et E. W. HOFSTEE affirment que non seulement le sociologue rural doit avant tout être un sociologue mais qu'il doit être formé et travailler suivant les mêmes méthodes que ses collègues spécialistes dans la sociologie urbaine, la sociologie industrielle, la sociologie de la religion ou de la famille<sup>(1)</sup>.

Sans vouloir enfermer la sociologie rurale à l'usage des pays en voie de développement dans l'univers de la tropicalité nous pensons que cette définition ne saurait être retenue. Il semble en revanche qu'une comparaison entre les origines, les buts et les moyens de la sociologie d'une part, et de l'ethnologie d'autre part, peut autoriser la définition d'une méthode propre à l'étude des faits sociaux caractérisant les sociétés en essai de développement.

oOo

#### B) *Ethnologie et Sociologie, une coexistence pacifique.*

« Aucune science ne commence par une définition exhaustive de son objet, ce serait plutôt la fin vers laquelle elle tend »<sup>(2)</sup>.

A cet égard nous pouvons constater à la suite de CUVILLIER que, pas plus que la sociologie, l'ethnologie ne se définit vraiment par son contenu ; cependant les documents sur lesquels se fonde l'histoire des formes de groupement caractéristiques des différents stades de l'évolution humaine tirés des manifestations de la vie technique, économique, sociale religieuse et esthétique, il semble que ces activités définissent l'objet de l'ethnologie qui appréhende l'homme par l'étude de ses activités justement.

N'y a-t-il pas dans cette attitude une étroite correspondance avec la démarche du sociologue ? L'identité de l'intérêt ne se retrouve pas au niveau de la motivation de la sociologie par rapport à celle de l'ethnologie.

A l'origine, la différence essentielle entre l'anthropologie culturelle et la sociologie consistait en ce que la première embrassait des civilisa-

---

(1) — La sociologie rurale facteur de progrès, F.A.O., 1965.

L'Histoire de la sociologie montre qu'il est difficile de concevoir des sociologues « purs ». Nous les voyons tous obligés de s'appuyer sur les apports d'une ou plusieurs autres sciences particulières. L'un est juriste, l'autre économiste ou psychologue, médecin, naturaliste ou ethnologue. Gaston BOUTHOU. Histoire de la sociologie, P.U.F., p. 98, 1961.

(2) — A. CUVILLIER. Manuel de Sociologie.



tions dans leur ensemble, y compris l'économie, la technologie, le droit, la religion, etc... alors que la seconde se limitait à l'étude des groupes et des phénomènes du groupe dans une civilisation donnée. « La disparition rapide des civilisations primitives et la complexité croissante des sociétés dans les pays en voie de développement ont tendu au rapprochement de l'anthropologie culturelle et de la sociologie », pensent A. K. CONSTANDEE et E. W. HOFSTEE<sup>(1)</sup>.

La position de la première par rapport à la seconde est encore pleine d'ambiguïté ; sommes-nous en présence de deux aspects ou de deux moments d'une même recherche, s'interroge J. POIRIER<sup>(2)</sup>.

« L'ethnologie, poursuit cet auteur, est considérée comme une zoologie humaine curieuse d'exotisme et d'étrangeté et, en conséquence, jugée attentatoire à la dignité d'hommes qui ne se veulent plus objets ; elle est aussi surévaluée, sollicitée par les impatiences passionnées de ceux qui attendent d'elle la résurrection d'un passé prestigieux, l'exaltation de valeurs culturelles capables de faire la leçon à l'Occident ».

Si l'on recherche une distinction entre le sociologue et l'ethnologue, c'est au niveau du travail ethnographique qu'elle apparaît le mieux, constate A. LEROI GOURHAN<sup>(3)</sup>, le sociologue conserve, dans la prospection, une attitude extérieure, expérimentale en quelque sorte ; il est normalement conduit à rechercher les lois générales, à utiliser les tests, les sondages statistiques, les questionnaires pour se donner la sécurité des grands nombres. L'ethnologue procède d'une façon très différente. Il vise à s'intégrer dans le milieu social, objet de son étude, afin de le voir de l'intérieur en quelque sorte.

A ce comportement qui différencie la sociologie de l'ethnologie, quant à la méthodologie, nous pouvons ajouter que la première s'intéresse davantage à l'une des attitudes de la société qu'elle étudie alors que la seconde tend à une vision globale des faits sociaux du groupe considéré dans l'ensemble de ses manifestations culturelles et techniques ; les phénomènes sociaux ne pouvant être compris et expliqués que par la perception des relations qui existent entre eux.

Mais la constatation d'une différence méthodologique ne signifie pas l'existence de deux sciences distinctes fondamentalement, pas plus que la constatation d'une affinité ne veut dire identité<sup>(4)</sup>.

---

(1) — La Sociologie rurale, facteur du progrès. F.A.O., 1965.

(2) — J. POIRIER. Programme de l'ethnologie, in : « L'Ethnologie générale », Gallimard, 1968.

(3) — A. LEROI-GOURHAN. L'Histoire sans textes, in : « L'Histoire et ses méthodes », Gallimard, 1961, p. 225.

(4) — v. M. MAUSS. Sociologie et anthropologie. P.U.F., 1950.

Par ailleurs, ces distinctions tiennent surtout au fait que l'ethnologue observe des groupes démographiquement étroits et moins complexes dans leurs agencements sociaux que ceux étudiés par le sociologue.

Mais la notion de la dimension à la fois humaine et géographique n'est pas une explication satisfaisante en l'espèce, car l'analyse d'agré-gats humains de fort volume ou, au contraire, de faible représentativité numérique ne recèle aucune possibilité de distinguer fondamentalement la sociologie de l'ethnologie ; de même que le fait de considérer celle-ci comme la science de la primitivité et l'autre comme la science intéressée par les sociétés modernes n'est pas davantage une distinction suffisante.

D'ailleurs, comme les sociétés archaïques, les sociétés urbaines et industrialisées peuvent être l'objet de l'ethnologie.

Il nous faut donc rechercher d'autres critères pour établir une distinction qui semble appartenir autant à des considérations méthodologiques que conceptuelles.

Certes, le sociologue n'a pour les faits qu'il étudie aucune motivation d'intérêt personnel, il a plutôt tendance à dépersonnaliser les données par souci d'une totale objectivisation des phénomènes ; l'individu qui vit ces faits ne les perçoit pas comme celui qui les constate de l'extérieur.

Celui qui participe ne perçoit pas les faits de la même façon, il ne les identifie pas comme des entités car il ne se justifie que vis-à-vis de certains de ces faits. En réalité, il n'a qu'une connaissance fragmentale et très subjective de la société dans laquelle il est intégré de par ses origines ou ses activités ; il apprécie cette société en tant que membre et cette appréciation est normalement entachée d'un assujettissement qualitatif préjudiciable à une perception objective.

A cet égard, on peut parler du faux prétexte de l'objectivité au niveau du sociologue. « Il est clair que si sous le faux prétexte de l'objectivité on veut observer une institution, un groupe ou une communauté en lui demeurant extérieur on risque de laisser échapper des informations essentielles » (1).

L'ethnologue qui cherche à devenir un pseudo membre du groupe qu'il étudie et ce par le moyen d'un séjour prolongé, par la connaissance de la langue(2), des rituels, crée une ambiance favorable à son obser-

---

(1) — Raymond BOUDON. Les méthodes en Sociologie. P.U.F., 1968. p. 13.

(2) — L'ethnolinguistique comparée est intéressante, elle permet de noter les divergences terminologiques des parlers idiomatiques vernaculaires de référence et d'indiquer les distances culturelles ainsi que les manifestations homogènes des différentes tribus voisines.

Ainsi le coefficient d'intelligibilité mutuelle se mesure-t-il par le pourcentage de mots compris également par deux groupes ethniques. Cette technique a permis d'établir l'unité relative des diverses tribus Sénoufo peuplant la région de Korhogo (Côte d'Ivoire).

« Report on Senufo dialect studies, by E. WELMERS. Korhogo, 1957 ».

vation ; mais cette sympathie témoignée entre le groupe et lui n'est pas pour autant significative de la véracité de ses constatations par rapport au contenu véritable des phénomènes sociaux qu'il croit percevoir d'une façon plus intime et par conséquent plus juste que s'il les avait vus de l'extérieur<sup>(3)</sup>.

Plus fondamental dans notre recherche des causes profondes permettant de distinguer la sociologie de l'ethnologie, est le fait que cette dernière appréhende l'ensemble des manifestations sociales d'un groupe donné. Elle vise à la synthèse des attitudes, des comportements de ce groupe. Les institutions, les mœurs, les données structurelles des systèmes sociaux sont indépendantes et, en tant que telles, compréhensibles seulement les unes par rapport aux autres.

La Société n'est pas un laboratoire pour expériences incohérentes.

Les finalités respectives de l'ethnologie et de la sociologie nous paraissent plus significatives et plus représentatives d'une véritable possibilité de distinguer ces deux entités scientifiques<sup>(2)</sup>.

*L'ethnologie* comme la sociologie considère les faits mais à la différence de cette dernière, elle ne contient aucune possibilité de faire évoluer, par ses propres moyens, la société dont elle analyse les divers agencements sociaux. *Elle n'est pas normative.*

*La sociologie* pose la question du pourquoi des faits sociaux et elle vise le plus souvent à définir le comment d'un changement. *Elle recèle les moyens d'une éventuelle mutation.*

L'ethnologue ne s'interroge pas plus qu'il ne met la société, objet de sa curiosité, en question. Il la décrit mais sans esprit de la faire évoluer.

En effet, à l'origine de la démarche sociologique, on trouve toujours une double interrogation. Le pourquoi de DURKHEIM étudiant le suicide<sup>(3)</sup> en vue d'une explication des effets du mariage.

Marx WEBER s'interroge dans l'éthique protestante sur les origines du capitalisme moderne de type occidental. Lucien GOLDMANN se demande dans sa sociologie du roman, pourquoi la littérature moderne est dominée par le roman ; dans « social theory and social structure », MERTON s'interroge sur les raisons d'être de la machine politique

---

(3) — Il est vrai que ce qui est vu de l'extérieur n'est jamais qu'une constatation touristique ; or l'ethnologue doit être autre chose qu'un touriste. La première de ses exigences, c'est le temps.

(2) — v. J. POIRIER. Economie et sociologie rurales. in Cahiers de l'I.S.E.A., avril 1965.

(3) — E. DURKHEIM. M. HALBWACHS. Les causes du suicide. Paris, 1930.

américaine, institution originale et qui n'a guère d'équivalent ailleurs, de même A. de TOCQUEVILLE se demandait dans l'ancien Régime, pourquoi la France contenait-elle un nombre d'agglomérations de faible dimension beaucoup plus grand que ses voisins<sup>(1)</sup>.

*Envisagée par rapport à ses aptitudes normatives, la sociologie paraît plus adaptée à l'examen des problèmes posés par les pays du Tiers-Monde que l'ethnologie qui semble plus faite de contemplations que de possibles actions.*

*Or, l'approche des sociétés rurales des Pays en essai de développement appartient-elle au sociologue ou à l'ethnologue ?*

Le premier part d'une hypothèse de travail dont il vérifie le bien-fondé au cours de l'analyse des faits sociaux qu'il apprécie.

Il appartient le plus souvent à la société qu'il étudie et qu'il analyse à partir d'un enracinement personnel ; il est à la fois sujet et objet ; de plus, ses moyens d'actions sont issus de la société en question.

Le second est presque toujours étranger au groupe qu'il étudie, malgré sa volonté d'être intégré, il se tient en deça de la société dont il révèle le comportement.

*Il met la société en situation alors que le sociologue se veut interventionniste par la finalité même de son examen.*

Ses intentions ne sont pas celles de l'ethnologue, c'est pourquoi il peut être distingué par le résultat de sa recherche ; sa démarche n'est pas désintéressée en définitive.

Dans les Pays en voie de développement, la nécessité de connaître les composantes sociales originelles fait que toute démarche sociologique est subordonnée à celle ethnologique chaque fois que les matériaux humains sont ignorés dans leurs caractéristiques spécifiques (historique des institutions et leur fonctionnement).

Seule l'ethnologie est susceptible de révéler au sociologue les *réalités causales* des comportements ; le sociologue se trouve en effet dans la même situation que le spécialiste en pédologie qui connaît beaucoup de sols en général, mais qui ne peut faire de recommandations applicables à un champ donné qu'après avoir analysé un échantillon de son sol.

L'ethnologue peut fournir cet échantillon.

Ainsi, l'enquête ethnographique concernant un marché traditionnel africain est riche d'enseignements au sujet de la typologie des négo-

---

(1) — A. de TOCQUEVILLE. L'ancien Régime et la Révolution, 1856.

ciations, du volume des denrées, de la consommation, des variations saisonnières concernant les produits et leurs prix etc...<sup>(1)</sup>.

La rigidité des comportements coutumiers s'explique mieux lorsque l'ethnologue indique l'origine sacrée de ces comportements.

L'ethnologie permet de déceler les motivations économiques de la polygamie. Elle révèle les « institutions - obstacles » dressées par la tradition sur le chemin du développement économique et social et qui compromettent le progrès.

Elle explique par l'analyse des origines historiques de la structure économique traditionnelle, les phénomènes de la participation des individus au sein de la collectivité pensée comme la seule personne morale représentative vis-à-vis des puissances tutélaires.

Par sa prospection dans le domaine des attitudes mentales, l'ethnologue met en relation les différents conditionnements de la mentalité, il montre les effets du climat, de la géographie et de l'environnement spirituel du paysan qui, dans de nombreux pays, s'est plus adapté aux impératifs de la nature qu'il n'a conditionné celle-ci à ses propres exigences ainsi que nous le constatons déjà plus haut.

Le sociologue pourra alors exploiter la connaissance du pourquoi et du comment des attitudes mentales qui caractérisent les habitants des pays du Tiers-Monde et qui expliquent le sous-développement.

Les sociétés pré-industrielles étudiées par l'ethnologue sous les tropiques sont moins ouvertes à la novation technique que les sociétés urbanisées et industrialisées étudiées par le sociologue.

« Tout système social est en voie d'évolution constante, la grande différence à cet égard entre sociétés archaïques et sociétés modernes est que l'évolution des premières est lente ; inapparente et surtout inconsciente alors que l'évolution des secondes est rapide, visible et surtout consciente »<sup>(2)</sup>.

oOo

### B) *L'étude du terrain humain est indispensable.*

L'eau qui tombe sur une terre peut entraîner soit une inondation dévastatrice accompagnée d'érosion, soit une irrigation bienfaisante ; le résultat dépend bien entendu de la quantité d'eau, mais aussi de la

---

(1) — v. R. BASTIDE et P. VERGER. Contribution à l'étude sociologique des marchés Nagô du Bas-Dahomey. in : Cahiers de l'I.S.E.A., n° 95, novembre 1959.

(2) — J. POIRIER. op. cit.

réceptivité du sol ; s'il est meuble, bien préparé, il absorbe l'eau pour le plus grand bien des plantes.

Sur le plan économique, une pluie monétaire accroît la production sans dommage inflationniste, sous la double condition que les hommes soient disponibles et tout à fait aptes à participer immédiatement à la création de richesses nouvelles, celles-ci épongent alors le papier émis.

Dans la plupart des pays en essai de développement, l'inondation monétaire est dévastatrice ; le ruissellement monétaire peut même se révéler plus pernicieux, en définitive, que la misère. La connaissance des structures mentales aurait évité qu'une bonne action soit en réalité néfaste.

En effet, il importe de *connaître les données humaines du sous-développement*.

La modernisation doit être totale sinon elle risque de ne pas être. Tout ce qui touche le mode de vie du paysan doit être concerné : technique culturelle, crédit, emploi des revenus, hiérarchie régissant les rapports socio-économiques du groupe etc...(1).

Les implications techniques et sociales d'une révolution agricole sont fondamentales dans l'étude des sociétés traditionnelles(2).

Par exemple, l'importance du Fokonolona dans la répartition des terres en pays malagasy est révélatrice de la pérennité de cette structure socio-économique(3).

Un autre exemple de l'intérêt d'une enquête ethnologique préalable peut être donné par l'analyse des motivations de l'exode rural constaté chez les Mambwi de Rhodésie. Ils se sont adaptés aux revenus monétaires en érigeant en institution une période de travail salarié dans les industries de type européen.

---

(1) — v. G. BALANDIER. La tâche de l'anthropologie sociale et culturelle, in : « Changements techniques, économiques et sociaux ». Bureau international de recherches sur les implications sociales des progrès techniques, Conseil international des Sciences, Paris 1958.

(2) — v. le cas de la Sakay. P. OTTINO. Cahiers de l'ISEA, janv. 1964.

(3) — Les Fokonolona, organes représentatifs des collectivités villageoises sont loin de constituer les groupements démocratiques et économiques qu'ils prétendent être. Les inégalités des conditions sociales et économiques sont au contraire très fortes : la fraction dominante constitue une oligarchie de propriétaires fonciers soucieux de préserver leurs intérêts distincts.

v. ARBOUSSET. Le Fokonolona à Madagascar. Domat Montchrestien, 1950 J. DEZ. Le Fokonolona, institution désuète ou cellule de développement Cahiers de l'I.S.E.A., avril 1965.

Lorsqu'ils atteignent l'âge traditionnel du guerrier, les jeunes gens s'en vont travailler plusieurs années dans les mines, avec la ferme intention de retourner au village natal pour réclamer les terres auxquelles ils ont droit et participer de nouveau aux activités ancestrales. Pendant leur absence, les femmes et les hommes restés au village pratiquent une agriculture de substance.

A leur retour, les salariés dépensent leurs économies d'une manière propre à faciliter leur réintégration dans les structures traditionnelles (par exemple, achat d'une épouse) si bien que cette période de travail salarié loin du village a pour effet de renforcer la cohésion tribale traditionnelle.

Dans les villages, les revenus matériels sont sensiblement plus importants grâce au séjour à la mine, mais il n'en résulte aucun processus de développement dynamique d'ordre économique ou technique.

Cependant on peut considérer que ces jeunes gens financent eux-mêmes leur mariage, ce fait peut être à l'origine d'un amoindrissement des liens traditionnels ; la cohésion sociale du groupe est atteinte<sup>(1)</sup>.

Dans le cas de la Djezireh<sup>(2)</sup>, l'exemple est encore plus significatif : bien que l'expérience ait réussi, certains aspects montrent très clairement que les résultats auraient été encore meilleurs si la recherche ethnico-sociologique avait fait partie intégrante des programmes.

On avait enseigné aux exploitants installés sur ces terres, nouvellement conquises par les efforts conjugués de l'agronomie et de l'économie, à gagner de l'argent en cultivant le coton ; mais non à dépenser ces revenus d'une façon profitable à l'amélioration de leurs conditions d'existence.

---

... — M. ALLIOT. Commune et développement. in *Revue juridique et politique*, n° 2, 1968. Le rôle du Fokonolona comme instrument de développement au niveau de l'entité ethno-sociologique dont il est l'expression économique. Il est réaliste de faire passer la novation par les voies de la tradition.

v. A. ROUSSEAU. Fokonolona. Collectivité locale malgache. in : *Revue juridique et politique*, n° 2, 1968.

(1) — William WATSON. Tribal cohesion in a money economy. Manchester University Press, 1958.

(2) — Le fameux triangle de la « Djezireh » dont le sommet se situe à Khartoum et la base le long de la ligne de chemin de fer Sennar-Kosti comprend environ 2.100.000 ha entre le Nil blanc et le Nil bleu. La culture du coton y est intensive. (en arabe. « Djezireh » signifie l'île).

v. G. BRAUSCH. « Gezireh ». Transformation et continuité dans la région de la Gezireh au Soudan. in ; *Revue internationale des sciences sociales*, UNESCO, vol. XVI, n° 3, 1964.

v. A. GAITSKELL. Gezira, a story of development in the Sudan, London 1959.

Si un plan de développement social avait été intégré dans le programme au début de l'opération ou mieux encore avant qu'elle ne débutât, beaucoup de difficultés auraient pu être évitées.

Il arrive en effet, qu'un développement économique satisfaisant peut s'accompagner d'une transformation sociale insuffisante<sup>(1)</sup>.

« La société traditionnelle a beau être dépossédée de ses nombreuses fonctions, la cohésion de la communauté africaine se maintiendra avec force tant que la relation entre l'homme et la terre gardera sa spécificité première. Cette relation est au centre des conceptions africaines du monde »<sup>(2)</sup>.

A ce sujet, l'ethnologie est particulièrement apte à indiquer l'importance sociale des perceptions humaines de l'univers au niveau des groupes qui se sont dotés de *cosmogonies*, véritables axes mentaux de leur organisation sociale<sup>(3)</sup>.

L'importance des croyances et leur rôle dans les sociétés dites archaïques n'est pas négligeable, leur connaissance appartient à l'ethnologie qui s'est d'ailleurs suffisamment illustrée dans ce domaine pour nous dispenser de rapporter ses travaux ici.

Dans ce domaine spécifiquement ethnologique, il est évident que le sociologue est tributaire des découvertes de l'ethnologue qui lui fournit, en quelque sorte, les matériaux de sa propre intervention. D'aucuns considérant cette phase comme indispensable ne lui accordent pas, cependant, l'importance qu'elle mérite.

Les changements intervenus depuis le milieu du siècle ne sont pas seulement technologiques, l'impact des sociétés a provoqué des phénomènes d'acculturation<sup>(4)</sup> ; des normes, des valeurs économiques et sociales nouvelles sont intervenues, elles affectent les sociétés dans l'ensemble de leurs comportements.

---

(1) — Arthur YOUNG lors de ses voyages en France (1787-1789) ne notait-il pas la méconnaissance des techniques de défrichement, la mauvaise adaptation des cultures et des élevages aux divers sols, la scandaleuse prolifération des jachères. « Nous pouvons être convaincus que l'agriculture en un pareil royaume est sur le même pied qu'au Xe siècle, écrit-il ; en Bretagne la culture n'est pas plus avancée que chez les Hurons..., les gens sont presque aussi sauvages que leur pays ». (Traduction H. SEE, A. Colin, Paris 1931).

(2) — R. DESCLOITRES. Changements techniques et changements sociaux dans les sociétés rurales d'Afrique Noire. Cahiers de l'I.S.E.A., octobre 1965, p. 180.

(3) — v. Les Mythologiques de Cl. LEVI-STRAUSS. Le Cru et le Cuit. Plon, 1964. La Pensée Sauvage, Plon, 1962.

D. PAULME. Les civilisations africaines. P.U.F., 1961.

J. KENYATTA, Facing mount Kenya, London 1938.

MEILLASSOUX. Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire ; Paris 1964.

(4) — Entre autres acculturations voir les effets de celle juridique. M. ALLIOT. L'acculturation juridique. in : l'Ethnologie générale. Gallimard, 1968.



C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le monde rural qu'il soit occidental ou tropical. « Beaucoup de spécialistes en matière de bien-être rural savent qu'il existe une science dont l'objet est d'étudier la société rurale, à savoir la sociologie rurale. Mais, malheureusement, il arrive trop fréquemment que le but de la sociologie rurale ne leur apparaisse pas avec une clarté suffisante, non plus que la contribution qu'elle apporte à l'application pratique des autres sciences »<sup>(1)</sup>.

Il est vrai que l'on assiste depuis quelques années à un renouveau de la sociologie et que le monde rural fait partie de ses préoccupations ; mais là encore les ruraux des pays en essai de développement, c'est-à-dire plus de 80 pour cent de la population de ces pays sont l'objet d'applications méthodologiques expérimentées dans d'autres situations que les leurs. *Le véritable problème de la sociologie rurale* à l'usage des pays du Tiers-Monde est un problème d'adaptation à des données différentes de celles connues par les sociologues occidentaux dans leur propre pays.

Certes l'homme est universel et l'on retrouve partout les mêmes constantes caractérisant des attitudes qui n'appartiennent qu'à lui, mais de là à l'uniformiser où qu'il se trouve, il y a des seuils infranchissables<sup>(2)</sup>.

Les lois de la sociologie ne sont pas des lois physiques, et les résultats de leur mise en œuvre ne peuvent jamais présenter l'exactitude rigoureuse de celle des sciences physiques.

Si la mise en service de nouveaux moyens techniques provoque de véritables révolutions dans les mentalités, l'adoption de nouveaux modes culturels ne dépend pas exclusivement de l'introduction de nouveaux concepts agronomiques. La notion de civilisation intervient.

Ainsi le déclin des communautés, dont les concepts et les préceptes sont basés sur le respect des traditions, au profit de sociétés organisées sur des relations inter-individuelles différentes, fait intervenir d'autres raisonnements inspirés de conceptions originales dont la connaissance relève plus de l'ethnologie que de la sociologie.

« L'ethnologie renseigne en effet sur les rapports qu'entretiennent entre eux les trois grands principes organisateurs de la vie en société : l'instinct, la tradition et la raison »<sup>(3)</sup>.

---

(1) — v. la Sociologie rurale facteur du progrès. F.A.O. op. cit.,

v. G. BALANDIER. Problématique des classes sociales en Afrique Noire. in : Cahiers internationaux de Sociologie, vol. XXXVIII, 1965.

(2) — v. Pierre GEORGE. Sociologie et Géographie. P.U.F., 1966.

(3) — J. POIRIER. op. cit.

Lorsque l'étude des comportements d'un groupe donné par rapport à ces trois principes est arrivée à la découverte d'une logique particulière révélant la structure des faits sociaux, il est tentant pour l'ethnologue de démontrer la cohérence du système social étudié, ce qui prouve du même coup, celle de la méthode ethnologique employée.

Constatant le bien fondé de cette réflexion, le sociologue a tendance à formuler des modèles mathématiques, en partant de ces indices pour en rechercher d'autres, encore plus formels<sup>(1)</sup>.

Ces recherches pour une mathématisation progressive des sciences sociales appelées économétrie, sociométrie visent aussi l'ethnologie jusqu'alors domaine traditionnel du qualifié qui se quantifie peu à peu<sup>(2)</sup>. On ne peut plus dire que les mathématiques sont la science de la quantité.

Les méthodes quantitatives ont une grande souplesse et permettent d'obtenir des informations aussi fines et aussi complexes qu'on le désire<sup>(3)</sup>.

Ainsi J. Coleman présente dans « The adolescent Society » une analyse qui évoque par sa finesse les travaux de type ethnologique. Cependant, les méthodes quantitatives ont leurs limites<sup>(4)</sup>.

Certaines d'entre elles conduisent à des résultats difficilement vérifiables, qui persuadent plus qu'ils ne convainquent ; il est vrai que leur emploi autorise l'explication de certains phénomènes sociaux qui, sans le secours de l'analyse mathématique, risqueraient d'être méconnus en tant qu'éléments susceptibles d'être définis avec rigueur.

---

(1) — Mathématiser les sciences de l'homme. André REGNIER. in : Revue française de Sociologie, IX, 3, 1968.

Personne ne doute de la capacité des mathématiques à servir de discipline auxiliaire pour les sciences humaines. Un exemple probant en est la statistique, dont l'utilité comme les méfaits ne sont plus à démontrer.

C'est un autre problème que de savoir si les mathématiques peuvent jouer un rôle, dans la formulation des théories explicatives.

(2) — C'est essentiellement avec des ethnologues que travaille le Centre de mathématique sociale et de statistique de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (VI<sup>e</sup> section).

v. J. GUILLAUMIN. Modèles statistiques. in : Ethnologie Générale, Gallimard, 1968.

(3) — v. Marc BARBUT. Mathématiques des sciences humaines. P.U.F. 1969.

v. Jean GUILLAUMIN. Des modèles statistiques pour l'ethnologie. in : L'Ethnologie générale ; op. cit.

(4) — Raymond BOUDON. Les méthodes en sociologie. P.U.F. 1969.

L'Analyse mathématique des faits sociaux. Plon, Paris, 1967.

G. Gurvitch s'est élevé contre l'emploi irraisonné de la statistique en sociologie : « Procédés dérisoires de Gallup, cette recherche mathématique de moyennes inexistantes et purement arbitraires, dans le vide ».

En utilisant le nombre comme moyen de son raisonnement, le sociologue fait disparaître la notion de subjectivité que recelait chaque élément de son information. La traduction des comportements sociaux en un langage chiffré provoque une sorte de désobjectivisation des faits humains.

Cependant, toutes les tentatives faites pour ramener les phénomènes sociaux à des attitudes purement mécaniques ont en définitive démontré que l'objet même de la sociologie était difficilement codifiable, bien qu'il existât une sorte d'uniformité des attitudes sociales par rapport à une situation donnée.

On a aussi essayé de conduire l'étude du fait social d'après des principes appartenant à l'ordre biologique ; la méthode organiciste qui assimilait la société à un organisme vivant a plus prouvé son inaptitude que son aptitude à expliciter les comportements.

Spencer lui-même indiquait déjà les limites de sa démarche, dans ce domaine.

On ne saurait valablement réduire le phénomène social et son contenu à des données mécaniques, énergétiques ou biologiques.

Le rapprochement abusif de certaines identités dans les divers ordres du physique, du biologique et du mental, rencontrées à l'occasion de la confrontation des moyens qu'ont certaines sciences d'appréhender leur objet, a conduit à les indifférencier quant à leur structure respective.

Si ces sciences ont en commun leur finalité qui est de chercher à établir une prévision rationnelle en fonction d'un temps déterminé de la matière étudiée, l'homme échappe à toute prévision ; il est rigoureusement incodifiable et son comportement est difficilement identifiable avant le fait par lequel il se manifestera.

*Les sociétés qui paraissent avoir réussi à organiser à l'avance le temps social sont des sociétés où l'homme est en quelque sorte déshumanisé justement.*

En dépit de la rigidité de leurs structures, les sociétés traditionnelles prouvent que l'individu est envisagé comme doué d'un certain

déterminisme, mais il est certain que cette aptitude est fortement amoindrie par l'appareil social<sup>(1)</sup>.

A cet égard, il est possible d'envisager des modèles mathématiques avec quelque chance de succès, étant donné la fidélité des attitudes vis-à-vis des normes sociales.

Mais là encore, il faut se garder des méthodes tendant à considérer l'uniformité comme définitivement acquise.

« Il semble que, le propre de l'ethnologie étant d'établir des témoignages extrêmement intimes et détaillés sur des groupements saisis dans la totalité de leurs manifestations, ce soit au niveau de la synthèse et non à celui de l'analyse que se situe l'intervention des techniques propres au traitement des grands nombres ». « L'efficacité de la recherche est moins dans la prospection massive de millions d'individus que dans la multiplication des études en profondeur sur de petits groupes ». « Ce qui est nécessaire, poursuit Leroi-Gourhan, dans l'équipement de la recherche, est moins alors une méthode d'exploitation du terrain par l'extérieur que des procédés mécanographiques d'exploitation de la masse débordante des faits accumulés de l'intérieur, par des centaines d'observateurs<sup>(2)</sup>.

L'analyse des composants de l'ethnie permet l'établissement d'une synthèse générale des mécanismes qui assurent l'équilibre d'un groupe ethnique<sup>(3)</sup>.

Parmi ces composants, les faits sociaux concernant l'activité agricole du groupe, c'est-à-dire sa principale attitude en raison même de la prédominance de cette activité sur les autres qui lui sont d'ailleurs subordonnées, représentent l'essentiel de l'ethnie et, par conséquent, servent de socle à l'agencement de ses divers ordres sociaux.

Organisées principalement, voire exclusivement, en fonction de leur participation à la vie agricole, les sociétés traditionnelles baignent dans un environnement où l'activité rurale du type archaïque conditionne la totalité des rapports sociaux.

Ces rapports sont organisés selon une logique à laquelle tous les comportements doivent répondre. Cette logique qui n'est pas souvent évidente à l'observateur étranger répond elle-même à un besoin qui n'est autre que la recherche d'un ordre interne, régissant les comportements. L'anthropologie structurale est à la recherche de cette cohé-

---

(1) — M. HERSKOVITS. Les bases de l'anthropologie culturelle. Paris 1952.

(2) — A. LEROI-GOURHAN. L'Histoire sans texte. op. cit., p. 239.

(3) — v. Cl. LEVI-STRAUSS. Anthropologie structurale. Paris 1958.

rence interne inhérence à toutes les sociétés, et justifiant l'ensemble des faits sociaux qui ne sont que l'extériorisation de cette cohérence<sup>(1)</sup>.

Ainsi cherche-t-elle l'élément causal en partant de l'effet social de cet élément. La connaissance des motivations structurant le comportement social dans les sociétés traditionnelles repose sur l'ethnologie qui peut être considérée comme la base obligée de la sociologie rurale à l'usage des pays en essai de développement.

Ainsi la perception du village en tant qu'unité spatio-temporelle indispensable à l'expression du groupe, s'explique par l'analyse des institutions religieuses montrant que le village est reconnu comme le seul être véritable ; individus et familles n'existant que dans la mesure où ils sont intégrés à cette réalité fondamentale.

Cette unité se distribue dans l'espace en quartiers, en concessions, en parcelles cultivées, en jachères etc...

L'ethnologie explique les techniques agricoles, la préparation du terrain, l'enfouissement des plants, le rituel des récoltes, les différents types d'agriculture, les rapports écologiques entre le milieu naturel, le milieu humain, et le milieu technique ; l'organisation sociale et les diverses formes de groupements, la parenté, le mariage, le clan, le village, la tribu, l'ethnie.

Dans l'ordre culturel, elle révèle l'héritage matériel et immatériel global d'un groupe donné, ses croyances, ses idéaux, ses traditions, ses connaissances, ses coutumes, ses techniques, en un mot tout ce qui porte l'empreinte de l'esprit humain.

Elle préfigure la recherche sociologique dont elle est le premier instrument.

L'ethnologue n'est pas un muséologue, si son analyse de la matière ethnographiée a un caractère statique en raison même de ce qu'elle ne formule pas de propositions dynamiques susceptibles de faire évoluer le groupe objet de sa curiosité scientifique, elle recèle cependant, par ses révélations, la motivation même du sociologue qui s'est doté des moyens propres à manifester sa vocation d'interventionniste.

*La Sociologie Rurale est récente*<sup>(2)</sup> et, de ce fait, elle s'est moins

---

(1) — A ce sujet, on peut indiquer que la fonction du mythe de référence dans une société traditionnelle est importante, car elle permet aux individus alors dans cette « enceinte mentale » d'expliquer ces phénomènes, par rapport à une référence unique sorte d'archétype de la cérébralisation de leurs comportements. Le mythe révèle l'essence intime du monde, il énonce la sagesse la plus profonde dans un langage qui tient plus au merveilleux qu'au réel.

(2) — LE PLAY. (1806-1882) peut être considéré comme le premier sociologue rural.

attardée dans des prétentions philosophiques comme sa sœur aînée qui a tendance à étudier le comportement humain par des moyens où la mesure quantitative prédomine de plus en plus sur celle qualitative.

Fondée sur le chiffre, la sociologie se rassure par l'emploi de la loi des grands nombres. Plus traditionaliste, l'ethnologue considère d'abord l'individu, estimant d'ailleurs que les sociétés modernes ne sont bien souvent que des additions d'isolements.

Dans les sociétés traditionnelles, les rapports sont toujours personnalisés alors que dans les sociétés modernes, ils sont le plus souvent anonymes. Il est vrai que toute société industrialisée recèle des îlots archaïques qui sont autant de motivations à son développement d'ailleurs<sup>(1)</sup>.

L'uniformité des sociétés traditionnelles et l'absence de référence interne à des niveaux différenciés économiquement, culturellement et techniquement ne provoque pas de réflexe d'auto-développement. La révélation d'une différence provoque deux attitudes contraires : l'accroissement de cette différence par ceux qui se veulent différents (statut social supérieur) et une tentative de rapprochement du chef de ceux qui s'estiment lésés socialement.

Les sociétés traditionnelles sont en fait planifiées, mais elles l'ignorent ; les sociétés modernes croient l'être mais ne le sont que rarement.

La mise en évidence des effets économiques du comportement mental indique la relation entre structures économiques et structures sociales, et l'état de dépendance dans lequel elles se trouvent l'une par rapport à l'autre.

oOo

#### **D) Vers une ethno-sociologie rurale.**

« Si cette fusion de l'ethnologie et de la sociologie n'a pas été possible jusqu'ici, constate J. Poirier, encore qu'il existe certains sociologues qui sont en même temps ethnologues-sociologues, c'est, sans doute, parce que l'ethnologie au sens classique que le terme a pris, du moins en France, intègre les disciplines qui se consacrent à l'étude des races,

---

(1) — Dans ces sociétés les plans de développement régionaux n'ont pas d'autre but que celui de réaliser l'intégration des zones relativement sous-développées par rapport au reste du pays.

des techniques, des langages et qui sortent du champ de la sociologie, quelque intéressant que puisse être leur apport » (1).

En devenant anthropologie culturelle, l'ethnologie sort de sa tradition et se donne une autre vocation. Elle concourt à la connaissance de l'homme en tant que produit et créateur de la société.

L'ethnologie est particulièrement intéressante lorsqu'elle livre au sociologue des réalités sociales expliquées.

Il serait en effet préjudiciable aux sociétés des pays du Tiers-Monde, que leur vocation agricole rend justiciables de la sociologie rurale, que celle-ci intervienne à leurs propos sans avoir une parfaite connaissance du pourquoi profond des attitudes traditionnelles. On ne transforme bien que ce que l'on connaît bien (2). Or, si l'intervention de la sociologie rurale se justifie également, il faut reconnaître que celle de l'ethnologie se justifie également comme la véritable démarche scientifique devant précéder toutes les autres, du moins dans le cas des pays en essai de développement.

Il serait dangereux au sujet de ces sociétés où tout repose sur les relations entre l'homme et la terre de prétendre modifier les modes de tenure indépendamment du système foncier, les structures sociales sans considérer les relations de parenté (3). Ces attitudes se conditionnent en même temps qu'elles organisent le fait social selon un ordre dont la logique interne, pour cachée qu'elle soit, n'en est pas moins essentielle.

Dans des sociétés où l'économie est organisée d'une façon telle que la répartition des tâches et des terres, l'organisation du travail dans

---

(1) — On sait aujourd'hui que l'évolution biologique est socialement déterminée, et que réciproquement l'évolution sociale est, dans une certaine mesure, dans la dépendance de facteurs biologiques. L'ethnologie montre qu'il y a un lien évident entre techniques culturelles et système social, de même que l'interprétation ethnologique du langage peut aider la linguistique, et réciproquement, la linguistique peut apporter beaucoup à la connaissance de la mécanique sociale.

v. Linguistique et ethnologie. A. G. HANDRICOURT. in *Ethnologie générale* : Gallimard, 1968.

(2) — Cf. LEVI-STRAUSS a été jusqu'à écrire : « C'est la société seule à laquelle nous appartenons que nous sommes en position de transformer sans risquer de la détruire » ; ce qui pose du même coup le problème de l'intervention des sociologues occidentaux dans les pays du Tiers-Monde...

(3) — v. Xavier Blanc-Jouvan : La codification du droit du mariage dans les pays d'Afrique Noire francophone. in : *Ius privatum gentium — festschrift für Max Rheinstein*.

les processus de production et l'utilisation des biens et des services de la production et la distribution, sont l'expression concrète d'obligations dues à la parenté, au lignage, à l'origine tribale, à des dessins religieux, *la sociologie, fût-elle rurale, est-elle la première arme du développement ?*

La définition du contenu de l'ethnologie et plus spécialement de l'ethnologie juridique va nous permettre de répondre.



## LE THEME DU « PARADIS PERDU » DANS L'OEUVRE D'EUGENE IONESCO\*

Dans l'œuvre ionescienne, la Chapelle Anthénaise représente l'image du paradis perdu.<sup>(1)</sup> Son départ a produit la déchirure qui l'a marqué toute la vie. Dix ans plus tard, dans son livre *NU (Non)*, le jeune Eugène Ionesco recherche ces paysages et cette union. Par hasard, dans un petit village, il a, pour quelques minutes, la sensation de retrouver cette harmonie qui lie le ciel et la terre. C'était en juin. L'auteur avait seize ou dix-sept ans. En se promenant dans les rues provinciales, il sent d'un coup « que le monde s'éloignait et se rapprochait... qu'il était dans un autre monde plus sien que l'ancien. » (*Entretiens*, p. 36). Le ciel devient dense et la lumière palpable, les maisons avaient un éclat pur. Enfin, une autre fois, à Paris, rue Claude Terrasse, un après-midi, ses yeux découvrent une autre lumière et une autre dimension des choses. Ce sont les instants quand l'auteur a l'impression d'une identification avec le monde, ou il retrouve son authenticité. Il échappe à son obsession devant la mort. Celle-ci n'a plus aucun pouvoir, elle disparaît de son horizon.

« Je n'avais plus peur de la mort » (*Entretiens*, p. 36)

écrit-il, dans ses propos de journal. Ce moment représente pour lui la vérité, essentielle. Il est un refuge pour ses futures journées angoissées. Mais le dramaturge ne retrouve plus ce « moment miraculeux » (vol. I p. 37) où sa pesanteur disparaissait, où tout était lumineux, et où il sentait son envol proche. Au contraire Eugène Ionesco voit de nouveau :

« le monde qui était retombé dans un trou. » (vol. I p. 37)

La perte de ce paradis, qui signifie un équilibre entre la force destructive et son désir de vivre dans la joie chaque instant, laisse naître dans son œuvre la nostalgie du paradis perdu représentée par quatre catégories d'images.

Les premières sont le souvenir de la Chapelle Anthénaise. Constamment Eugène Ionesco voit devant lui ce village avec sa petite place,

---

\* Ce texte nous a été transmis par notre correspondant à Washington = Maurice Lubin. Le docteur Miza Bacia a personnellement connu Ionesco.

(1) Là, l'auteur pendant son enfance a été heureux. La société avait un visage humain, le moulin où il habitait était un nid réel où Marie, la fermière, le soignait comme une mère. En même temps, le petit garçon vivait avec les autres enfants. Il était comme eux au milieu de la nature, libre et sans qu'il se rende bien compte que le mariage entre le ciel et la terre existait.

sa fontaine, ses vallées et son ruisseau. Lorsque ses héros invoquent les grandes métropoles, ils ne font que les nommer. Leur description est celle de ce village de la Mayenne.

Les deuxièmes images représentent la mort de ce paradis. Ainsi les villes incendiées, désertes, les villes lumineuses mais vides, les capitales qui s'enfoncent dans la terre, forment la vision d'un monde en décomposition. Inutilement les héros ionesciens cherchent à découvrir le village d'un cosmos harmonieux ; ils trouvent l'univers qui s'enfonce dans le néant.

Alors apparaissent les abîmes, qui sont les troisièmes images de la mort du paradis. Les villes avec leurs habitants, les paysages disparaissent dans un grand trou noir. Ce trou par sa présence dans l'œuvre d'Eugène Ionesco est une image obsessionnelle qui a des qualités mystiques. L'homme qui a perdu son authenticité, son moi, est aussi un trou. Sa mémoire défaillante ne lui permet plus de se souvenir. Il est un conglomérat de trous, d'abîmes. De cette manière, Eugène Ionesco construit le chaos de l'univers parallèle au chaos humain.

Les quatrièmes images de ce paradis détruit sont celles du paradis artificiel. Comme l'auteur ne donne aucune possibilité à l'homme d'échapper à la mort, ce paradis est le résultat de la perte de l'amour et de l'apparition du mensonge. C'est le paradis truqué.

La présence de la Chapelle Anthenaise existe dans les premiers vers d'Eugène Ionesco. Dans *Prière (Elégies, p. 2)* les yeux des animaux sont un miroir où les champs, la rivière, enfin les paysages, souvenirs de cette région, se reflètent. L'adolescent chante sa douleur, la perte de ce paradis. Il a perdu tous les nids et la méchanceté humaine l'a atteint avec « toutes les frondes. » (*Elégies, p. 2*). Ce paysage reflété dans le regard innocent des bêtes, se transforme dans l'image d'un paradis — jardin où les enfants morts sont assis près de Jésus. Ils courent d'étoiles en étoiles. Les anges, les chemins de pétales de roses, qui se fânent, mènent vers ce paradis céleste, où la mort les attend.

Au moment où l'enfant s'identifie avec les objets, l'obsession du trou apparaît. L'enfant voit autour de lui des murs qui sont pleins de trous. Le monde devient un masque avec d'innombrables bouches, qui sont les trous du néant. Ainsi le paradis est détruit. Dans la deuxième partie du recueil, ce jeune poète est devant un paradis artificiel. Comme nous sommes dans un monde de marionnettes, le décor est truqué. C'est la vision du mensonge humain et qui masque l'univers enfantin. Celui-ci devient un paradis artificiel. Le poète, dans la dernière poésie, veut s'échapper du livre et il se décrit lui-même comme un pantin qui marche parmi les étoiles qui se transforment en pommes. Le paradis qu'il cherche devient un faux paradis.

La même image est reprise dans NU (*Non*) où l'écrivain de nouveau est un fantoche qui cherche le paradis. Ce pantin tend les mains vers les étoiles ou vers des Pommes. Conscient de la perte du paradis enfantin, le révolté Ionesco, crie son désespoir :

« Oh ! Mon Dieu ! Ma part de Paradis ! Ai-je  
perdu irrémédiablement ma part de Paradis ?... Les  
souvenirs de quelles lumières me torturent ? »

(*Nu*, p. 228)

Comme Jean, plus tard, le jeune critique exprime son désir de l'Absolu et son impuissance devant les routes du monde, labyrinthe de la mort :

« Tu ne vois pas comment je roule par terre ? Comme  
je tends les mains vers l'infini ? Comme je marche sur  
les chemins sans issue, sur des chemins qui reviennent  
sans cesse... Ma partie de Paradis, je ne veux la  
donner à personne. » (ibid)

Ainsi il entrevoit l'existence d'un paradis extra-terrestre dont il ne peut plus percevoir que de faibles lumières.

Il sent les murs qui s'ébranlent, l'abîme qui s'ouvre. L'auteur est sur une passerelle suspendue sur le grand trou. La vie est le voyage entre les deux montagnes. Chancelant, aveugle, Eugène Ionesco cherche à parcourir ce chemin, à vivre.<sup>(1)</sup>

Dans sa première pièce, *La Cantatrice*, chaque phrase est un trou de la mémoire. Les personnages-marionnettes expriment sans fatigue l'abîme de leur vide intérieur. Le poème *Le Feu* contient tous les éléments de ce paradis, jadis heureux, qui est maintenant un grand incendie :

« Les polycandres dans les bois... une pierre... le châ-  
teau... la forêt... les hommes... les femmes... les oi-  
seaux... les poissons... l'eau, et même la cendre et la  
fumée » (Théâtre, vol. I, p. 48)

sont en feu.

Dans *La Leçon*

« la tension dramatique s'élève par paliers sans solutions  
de continuité ,pour descendre d'un coup.»

(*Ionesco Dramaturge*, p. 36)

La construction de la pièce est en accord avec les trous de la mémoire de l'élève, avec celui de la folie du professeur comme aussi avec celui créé par la mort de toutes les sciences.

---

(1) C'est ce sentiment du néant, de l'homme aveuglé, par son destin, enfin d'Oedipe que l'auteur développe plus tard dans le personnage de Choubert.

Dans *Jacques ou la Soumission*, l'auteur laisse paraître la destruction du paradis. Toute la série d'images de ce paradis symbolisent sa destruction.

La cité saharienne, ville du désert, construite en briques, porte la couleur des flammes qui l'envahissent. Comme dans ses poèmes, Ionesco parle du feu comme d'un objet : le feu roule sur les pavés. La poussière est rouge, et dans ce décor apocalyptique les hommes transformés en cadavres, enfermés dans leurs maisons, dessèchent derrière les grilles incandescentes des fenêtres. « La prison quotidienne » est maintenant l'enfer de la mort. Métropole de l'incendie, symbole de la libido, la cité saharienne symbolise le désir de Jacques. Encore une fois, l'amour détruit la possibilité d'un paradis. La même idée est reprise par le dramaturge, lorsque Roberte présente son corps comme un monde mystérieux. Mais c'est la boue et l'enlèvement qui sont à la base du plaisir recherché par les protagonistes. Encore une fois, l'idée d'un futur paradis se transforme dans la mort. Le paradis de boue est l'image de la destruction de tout espoir.

Dans *Les Chaises*, le souvenir de la *Chapelle Anthénaise* est très vivant. Le monde, qui est tombé dans un trou, est celui de l'enfance heureuse définitivement perdue. Il existe une correspondance entre les pages du journal de l'auteur Eugène Ionesco : *La Photo du Colonel*, (Printemps 1939) lors de sa visite à ce village, et cette pièce. Ce fait donne une authenticité à la quête d'Eugène Ionesco pour retrouver ce paradis. Un premier élément de cette correspondance est la conversation entre Marie et le dramaturge :

« Marie, la vieille fermière chez laquelle j'habitais étant gosse : Les jours, maintenant, sont plus courts qu'avant ; tu te rappelles, quand tu étais petit ? L'été, il faisait jour jusqu'à dix heures ! Je ne sais pas ce qu'ils ont fait. Ils ont changé l'heure, ou p'têt'e ben que plus on va, plus on s'enfonce !

— Où donc, Marie ?

— \* C'est à cause de la terre qui tourne. » (Eugène Ionesco : *La Photo du Colonel*, p. 117)

*La Faim et la Soif* a comme thème essentiel la recherche de l'Absolu. Pour montrer ce vain désir humain, l'auteur crée deux personnages opposés l'un à l'autre. Jean ne peut se conformer à sa condition d'homme; il répète constamment :

Pouvoir ne pas éviter mon sort, ne pas pouvoir éviter de voir, mon sort. » (*Ben*, p. 20)

Il ne peut accepter de naître, de mourir, d'aimer le monde et ainsi d'aimer son destin. La vie est une chaîne de douleurs où chaque moment augmente sa soif d'Absolu qui se confond avec la quête du paradis perdu. Ce paradis a été un moment où il a vécu l'harmonie absolue. C'était son enfance. Là, il se trouve enfoui dans

« les profondeurs, au fond de la nuit, il y a une source fraîche, la lumière de l'enfance. » (*Ben.*, p. 18)

Mais la mort et le temps ont détruit ces moments de bonheur. Pour sa femme l'Absolu est sa présence, vivre avec lui. Elle est consciente de l'existence de la mort, mais cette présence devient une habitude. L'essentiel est de ne pas perdre l'amour de Jean. Cette perte représenterait pour elle la mort. A ces deux héros différemment construits, l'auteur imagine deux images opposées de leur paradis. La maison du premier acte est un tombeau. Pleine de boue, humide, elle s'enfonce dans la terre. Un jardin existe dans la maison. Il est la vision paradisiaque de Marie-Madeleine. Elle revient dans cette maison du souvenir puisqu'ici elle a été heureuse. Les signes de la mort qui l'entourent, la présence des revenants sont des signes qu'il faut accepter ; il faut s'habituer à eux. Du moment où Jean est avec elle, cet espace limité et triste devient un jardin imaginaire. Mais ce paradis est un mirage, il est l'illusion provoquée par la puissance de l'amour. Ce jardin, paradis artificiel, existe seulement pour Marie-Madeleine. C'est elle qui l'a inventé, qui a créé et qui croit dans la possibilité d'un bonheur à deux.

Pour Jean, ce jardin n'existe pas. Cette maison est « mal fréquentée, » les morts apparaissent, parlent, divaguent. Sur les murs, les taches d'humidité sont pour Marie-Madeleine des images d'un jeu de puzzle, pour lui la vision d'une humanité torturée, grotesque, portant le rictus de la mort. Toutes ses obsessions provenant de sa peur de la mort deviennent ici des réalités, des voix, des fantômes. Ses fautes du passé s'incarnent dans ces revenants. Le jardin n'existe pas pour lui, puisqu'il n'ouvre pas sur l'extérieur. Jean étouffe dans cet univers clos. Il doit s'évader pour calmer sa soif de l'Absolu, pour sortir de cette prison. Le dialogue de persuasion engagé entre les deux héros ne mène à aucune entente. Leur communication est impossible. Chacun veut retrouver et garder son paradis. Jean se sent plus cloîtré encore et décide de partir. Son départ est un jeu de cache-cache. Marie-Madeleine qui est, comme toujours dans le théâtre d'Eugène Ionesco, en même temps épouse-mère-maîtresse-déesse, joue ce jeu, croyant que Jean-enfant ne va pas l'abandonner. Elle sent que son paradis se détruit. Jean devient invisible. Les morts peuvent sortir de leur tombeau seulement comme fantômes. Dans les contes de fée, les morts deviennent invisibles. C'est le fantôme de Jean qui part à la quête de l'absolu.

Le deuxième acte est en dehors du temps et de l'espace terrestre. La terrasse suspendue dans le vide, éclairée par un soleil rayonnant, ne porte pas d'ombre. Le musée, souvenir de la vie passée, n'est visité par personne. Ici, pour un moment, la menace de la mort a disparu. Jean qui était menacé d'asphyxie dans le tombeau de Madeleine peut respirer. Comme Béranger, il se laisse inonder par la lumière. Mais sa paix intérieure se fond. Il attend inutilement une femme. Le paradis retrouvé se transforme en un lieu miraculeux mais qui est vide, où l'on attend.

Jean est sorti « de l'œuf » (*Ben.*, p. 24) mais il va trouver l'enfer. Ici, il est hors du temps, hors de l'espace. Il n'est pas venu, il a été porté. Il est l'homme après sa mort qui arrive aux portes du Paradis. Sur cette terrasse, tout est en équilibre : l'appel et le refus de l'amour, la mémoire, l'oubli, le désir, la faute, même les idées contradictoires sont réelles et tous les sentiments contraires sont authentiques. Jean ne se rappelle pas s'il est venu avant sur cette hauteur. Il se sent ébloui comme si c'était la première fois. Il a trouvé le Paradis. Pourtant l'ombre existe. C'est l'attente, et sa mémoire qui faiblit chaque fois qu'il veut se souvenir. Sa mémoire est une mort. Il a oublié le lieu et l'heure, et ainsi ce paradis se transforme en néant :

« ... au fond de la présence, il y a un lieu vide. » (*Théâtre*, vol. IV, p. 107) Si elle vient, ils ne pourront plus se reconnaître. Le passé est une double mort :

« un souvenir sans souvenir. » (*ibid.*, p. 111)

Jean se trouve en face d'une continuelle torture. Il se rend compte qu'avant, il était à l'abri. Il savait que la mort existe, et sa peur, ses remords, son angoisse formaient des murs qui le protégeaient. Maintenant, il doit subir une damnation éternelle, il ne pourra plus retrouver l'issue, le pardon. C'est à ce moment qu'il se rend compte que la vie humaine, pénible, grise, sans donner l'espoir à l'homme de rencontrer l'Absolu, vaut mieux que cette damnation. Avant, il était heureux sans le savoir, il était :

« confortablement installé dans l'inconfortable. » (*ibid.*, p. 114)

La crainte de sa fin était « son bouclier le plus solide ». (*ibid.*) Ainsi la mort ne représentait plus une angoisse, mais une défense. Ici, sur la terrasse du paradis, ces murs se sont écroulés. Cette femme attendue l'avait tiré de son tombeau. Mais maintenant il sent le divorce entre lui et lui-même.

Cette mort fait apparaître « les plaines moroses, les marécages. » (*ibid.*, p. 117) L'homme est un trou, un abîme :

« mon estomac un trou sans fond, ma bouche un précipice aux parois de feu. Soif et faim, soif et faim. » (ibid, p. 117)

Cette perte du moi lui fait désirer de repartir et de retrouver ce paradis qui était un ciel, où la vie devenait calme. De nouveau l'image de son enfance apparaît, ce paradis perdu :

« une terre qui ne soit pas dure, une eau qui ne me brûle pas, un pansement qui guérisse, un buisson sans épine. » (ibid, p. 118)

Il cherche son moi, son passé. Il ne trouve que le renouvellement de la mort :

« Je suis mort. Pourtant je me meurs encore. » (ibid)

Ces mots étonnants montrent que Jean est conscient de l'Enfer. Il n'a pas peur de la mort physique. Ce décès, il l'a subi. Il presse sa damnation comme humain : une mort renouvelée sans cesse, qui se perpétue à l'infini.

Enfin son départ dans le monde, c'est la marche vers l'Enfer. L'auberge-caserne-tribunal l'attend. Là, il va être jugé et condamné à vivre sa punition qui devient sa condition humaine : devenir un robot dans l'Enfer de Sisyphe.

Dr. Mira BACIU

University of Hawaii

*Explication des sigles utilisés.*

NU — Eugène Ionesco : NU (NON), Ed. Vremea, Bucuresti, 1934

Entretiens — \*Claude Bonnefoy : *Entretiens avec Eugène Ionesco*,  
Ed. Pierre Elfond, Paris, 1965

Théâtre — Eugène Ionesco : *Théâtre* vol. I,II, IV. Gallimard

Ben. — Simone Bemussa : *Ionesco*, Seghers, Paris, 1965

Ionesco Dramaturge — Jean H. Donnard ; *Ionesco dramaturge ou artisan du démon*, Lettres Modernes, 1965

# NATURE ET CULTURE DANS LES CONTES POPULAIRES DU COMPÈRE LAPIN EN MARTINIQUE\*

Marcel GOLDENBERG

## I — LA DOMINATION DE LA NATURE SAUVAGE

Les contes du Compère Lapin participent de l'héritage des contes populaires français, des fabliaux au Roman de Renard mais aussi de l'héritage africain. Le Tigre comme son cousin Ysengrin représente avec l'Eléphant et le Thon, gros animaux puissants et dédaigneux, le riche, le propriétaire, le maître désarçonné par le petit animal intelligent et subtil : le Lapin ou encore la bête à feu, la luciole : revanche de l'esclave ou de l'ouvrier agricole sur le commandeur et le possédant, comme Renard exprime la juste revanche du bourgeois et du paysan contre le seigneur dans la France du Moyen-Age. Mais dans d'autres versions populaires, le Compère Tigre représente beaucoup mieux, la nature sauvage, force impétueuse, effrayante même, qu'il importe de dominer mais aussi de s'approprier : s'approprier et utiliser la sève et l'énergie naturelle, les transformer par l'Art et la Culture. Double préoccupation, qui est propre à l'homme Africain, comme le montre Marcel GRIAULE dans son livre sur l'Art de l'Afrique Noire. C'est une Afrique vivante que nous propose le Compère Zamba, l'Eléphant venu tout droit de la Forêt Congolaise. Comme les contes du Lapin brésilien les contes martiniquais ont gardé beaucoup de souvenirs des contes bantous du Lapin Africain.

Cependant, le sens profond de ces contes n'est pas à chercher en France métropolitaine, ou en Afrique, mais bien dans la terre et le peuple des Antilles. Comme le dit LAFCADIO HEARN « ces jolies histoires (d'origine française ou africaine) ont été transformées par le folklore des Antilles, qui les a adaptées à leur environnement et à l'idéalisme local ». Ces contes expriment les luttes des petits, des pauvres, des esclaves ; « on a reconnu assez facilement le Noir sous la livrée extraordinairement ironique et méfiante du Lapin » écrit F. FANON, luttes sur deux fronts : d'un côté la tentation de la Nature sauvage, de l'autre contre le travail et les règles forcées la loi des

---

\* Travaux du Centre d'Etudes régionales Antilles - Guyane (C.E.R.A.G.), Fort-de-France, Martinique.



puissances, l'esclavage cadre rigide ; étroit, desséchant, imposé, ensemble d'interdictions, d'obligations, qui ne laissent aucune part à l'initiative, à l'invention, à la liberté.

Un conte, transcrit par Marie BERTE dans son recueil *Nouveaux Ombrages*, nous apprend que le Tigre habitait autrefois la Martinique. Compère Lapin l'obligea, par ruse, à fuir vers la Guyane ; et c'est le Lamentin ami de Lapin qui lui fit traverser la mer : « Ce fut dans la forêt de Guyane que Compère Tigre se réfugia, avec Dame Tigresse, petits Tigres et les petites Tigresses y compris les neveux et petits cousins, tous vous dis-je, émigrèrent en Guyane ».

Voici donc la Martinique délivrée de ce rôdeur dangereux, qui hante les grands bois de la Nuit, et les rêves de l'homme ; dans cette version Tigre représente sans doute la Nature Sauvage. Tigre réfugié dans la Forêt Guyanaise, se retrouve dans son élément, la brousse inextricable où rien n'ordonne le jaillissement de la sève, Nature sauvage que nulle règle, nulle contrainte ne pourra dompter. C'est par ruse, que Lapin chasse Compère Tigre en Guyane : triomphe de l'ingéniosité et de l'intelligence sur la force brutale des instincts aveugles : « Tigre était puissant mais pas malin » ; triomphe de la Culture sur la Nature. Dans cette œuvre, Lapin est aidé par Compère Lamentin, très populaire aux Antilles, où beaucoup de communes portent son nom. Mammifère proche de l'humain, Lamentin symbolise sans doute la force des instincts-amis, fidèles alliés de l'intelligence de Lapin.

Un autre récit présente le rusé Lapin aux prises avec l'animalité sauvage. Lapin doit ramener au Lion, juge suprême, une griffe de Tigre, une dent de Caïman, et un litre de lait de Vache marronne. La griffe et la dent, armes préhensibles du Tigre et du Caïman, sont considérées presque partout en Afrique, comme ayant un grand pouvoir magique ; ce sont les talismans les plus répandus. En effet ces dépouilles confèrent à l'homme la puissance de l'animal ; ces griffes et ces dents permettent à l'homme d'être aussi lesté, aussi redoutable que le Tigre et le Caïman. Lapin ne repousse plus la force sauvage de la Nature au fond de la Forêt Guyanaise, il se l'approprie. Comme dans les légendes africaines mais aussi les mythes, grecs, Compère Lapin est le Héros civilisateur qui accomplit ses « Travaux d'Hercule » : domination et transformation de la Nature ; la victoire de Lapin sur Tigre et Caïman ne s'accompagne pas d'une rupture entre Nature et Culture. La sève naturelle viendra irriguer l'œuvre culturelle, la griffe ajoutera à l'intelligence du Lapin, la force du Tigre. Une dernière épreuve attend le rusé Compère : se mesurer avec la tentation du marronnage. Lapin doit recueillir un litre de lait « d'une vache marronne, bête libre, difficile à saisir ». Ce n'est plus la confrontation avec la Nature originelle, mais avec la tentation du Retour sauvage ; la vache, animal déjà appri-

voisé, abandonne sa prairie et son enclos, et retourne vivre dans la forêt, elle choisit le Marronnage (de l'espagnol cimarron qui signifie bien sauvage). Et là encore Lapin s'enrichit, à ce contact avec la vache rebelle ; pas de heurts ni de rupture. Ce litre de lait que ramène le Compère c'est l'aspect positif du marronnage, un gage de puissance venant d'un esclave marron qui a eu l'audace de défier le maître, qui a eu le courage de risquer la torture ou la mort pour respirer l'âcre parfum de liberté.

Lapin est devenu puissant par affrontement même avec plus puissant que lui, Tigre, Caïman et la Vache révoltée. Aussi après avoir dominé la Nature Sauvage par ruse, et surmonté le désir de marronnage, le Compère s'opposera à la loi du Maître.

## II — LA LUTTE CONTRE LA CULTURE REGLEMENTEE, ET IMPOSEE DES MAITRES.

Dans ce même conte, Lapin a demandé au Lion de « remplir n'importe quelle tâche, mais ne pas lui imposer *la loi du travail* » ; et c'est justement pour obtenir cette liberté qu'il accomplit les épreuves signalées plus haut. La lutte contre la Nature désordonnée, est donc liée à la lutte contre cette dure loi imposée qui n'est autre que l'esclavage ; quand Lapin dominera les risques sauvages de liberté, c'est alors seulement qu'il sera délivré. Alors que Lapin défendait l'ingéniosité mais aussi le calcul contre le Tigre imprévoyant, le Compère défendra maintenant la fantaisie, l'imprévu ; contre la stricte règle de l'esclavage. Après avoir triomphé du Caïman, de la Vache marronne, trop libres, Lapin va défendre sa liberté contre les interdictions, les principes réguliers, les obligations, les étiquettes, qui sont autant de chaînes pour l'esclave.

Un autre récit, toujours transcrit par Parie BERTE raconte comment Lapin vola de l'eau dans la citerne du Roi Lion, malgré l'interdiction formelle. Compère Lapin se fit musicien pour tromper la vigilance des moutons qui gardaient l'eau. Pour refuser l'ordre du monde conçu par les maîtres et le Roi, Lapin a recours à l'arme de la fantaisie, de la musique et de la danse. Et, au seul rythme de la valse, au son du violon, voici les moutons qui abandonnent leur garde, et les ordres reçus. Ces moutons représentent certainement les esclaves soumis au maître, mais la musique les délivre eux aussi. Ils ne peuvent résister à ce chant de liberté :

« Le violon joua valse sur valse, les moutons firent tour sur tour, et, quand Lapin se mit à faire vibrer des biguines dans l'air parfumé de la nuit, les danseurs s'en donnèrent à cœur joie ».

Ce conte montre bien que la musique aux Antilles est une sorte de revanche de l'esclave, puis de l'ouvrier agricole, contre la loi du maître, l'improvisation contre le cadre rigide des obligations, honoraires, travaux réglés. Lorsque Dieu distribua les richesses aux hommes, dit un conte très connu en Martinique, le Blanc arriva le premier, sans trainer, sans musarder autour du chemin, et il reçut les terres. Le mulâtre arriva avec un léger retard et ne reçut qu'une part de l'administration des domaines. Quant au Noir, il avait bien pris le temps de flâner, de chanter, de rêver et lorsqu'il se présenta devant le tribunal céleste, les richesses étaient épuisées. On lui remit cependant un sac de toile sèche, qui contenait une houe, la condamnation aux travaux les plus rudes, mais aussi un tambour instrument de liberté.

C'est aussi par le jeu, le fameux serbi de dés que Lapin triomphe des puissants. Le Compère fait toujours onze et gagne à tous les coups. Lapin est le *Maître du jeu* ; il commande le *hasard* que les Maîtres de la loi régulière, et les commandeurs d'esclaves, n'avaient pas prévu dans leurs prescriptions, et qu'ils ne peuvent pas commander. Lapin fait alliance avec la fantaisie, l'imprévu, le hasard, que jamais aucun homme, fut-il riche et propriétaire, ne pourra enchaîner.

Lapin a joué face au Tigre le rôle du Héros civilisateur, il accepte : « N'importe quelle tâche plutôt que la loi du Travail ». Encore faut-il que cette tâche ne soit pas trop régulière, trop surveillée :

« Compère Lapin était malin, mais pas très travailleur (pas astreint au travail sans doute) et aimait à faire bonne chère sans se donner beaucoup de mal. Souvent la nuit, il allait ravager le jardin d'un riche propriétaire, et, bien entendu il déjouait toutes les *surveillances* ». La lutte contre la Culture surveillée, prend aussi la forme de l'affrontement avec la personne du Maître. Nombreux sont les récits qui racontent les tours joués par Lapin à de gros animaux vaniteux, éléphant, baleine, thon. Leur culture quadrillée, obligée est pour la sagesse populaire de Lapin, une culture de la Vanité, comme dans le conte de la baleine et de l'éléphant, (le Thon et l'Eléphant, dans la version de Marie BERTE). Le récit commence par une opposition entre la Culture libre du Lapin et la Culture réglementée du Compère Eléphant, à propos du problème démographique :

« A quelques temps de là, Compère Lapin, cherchant dans les bois de quoi donner à manger à ses petits lapinets, rencontra Compère Eléphant qui lui aussi se mit à se moquer de la progéniture (nombreuse) du Héros de notre folklore.

— Mais mon cher, vous n'arriverez jamais à nourrir tout ce monde ! Un si petit bonhomme !... Voyez ! Moi qui suis un plus puissant personnage que vous, je n'ai qu'un héritier ! »

— Mes lapinets se contentent de ce que je peux leur donner, tandis que votre unique héritier aura probablement de jour en jour, de nouvelles exigences que vous ne pourrez pas satisfaire ! ».

Contre la politique démographique malthusienne des Maîtres, Lapin adopte la liberté de la conception. Ce texte est à mettre en relation avec la forte natalité des Antilles d'aujourd'hui, qui aurait ainsi pour origine une protestation contre les surveillances rigoureuses et les plans familiaux des possédants, alors que la Natalité sans frein est encore une affirmation de la liberté de Lapin.

Humilié par les railleries du Thon et de l'Eléphant Lapin va les confondre et les ridiculiser dans leur vanité et leur avidité. Lapin triomphe par sa culture libre.

*Culture de l'Etre* en mouvement, toujours renouvelée. Par ses inventions, sa culture vivante, Lapin triomphera de la *Culture de l'Avoir* dédaigneux, Culture figée, protégée, enchainée, Culture de l'oppression et de la satisfaction des commandeurs d'esclaves et des riches propriétaires. C'est ainsi que les contes montrent souvent Lapin *attachant liant, enchainant* les gros animaux orgueilleux :

Les esclavagistes sont pris à leur propre piège de l'esclavage. Le Maître voulait enchaîner l'esclave et c'est lui qui est enchainé, pris dans le carcan de ses règlements, de ses principes, de ses interdictions.

« Compère Eléphant, sont attachés l'un à l'autre par une corde mahot, (tressée par Lapin lui-même) encore plus solide que celle qui avait servi à ficeler Compère Tigre, La corde déjà prête, attacha vite les deux puissants Compères, s'ignorant l'un l'autre, chacun à un bout opposé ».

Quelle est maintenant l'attitude envers le Roi Lion, qui représente certainement l'autorité suprême, le Gouvernement métropolitain. Le Compère ne suit pas toujours les ordres du Lion, comme dans le conte du Lapin musicien volant l'eau de l'étang royal. Mais Lion n'est jamais ridiculisé ouvertement, jamais ficelé ou enchainé. Parfois même il est considéré comme un allié dans la lutte contre la règle des maîtres : c'est Lion qui dispense Lapin de « la Loi du Travail ».

Ce conte est sans doute, la version populaire de l'Abolition de l'esclavage par le Gouvernement de la Seconde République. Mais dans presque tous les récits, ce Lion, ce Gouvernement, au dessus des querelles entre Compère est toujours *lointain*. Lapin ne connaît Lion que de réputation, ou encore par des intermédiaires. Aussi malgré le respect dont Lion est toujours entouré Lapin ne suivra pas ses lois en général et s'opposera à ses délégués et à ses gardes, comme le Cheval ou à ses sujets trop disciplinés comme les moutons.

### III — LA CULTURE POPULAIRE DU COMPÈRE LAPIN.

Les contes comme les danses et les quimbois, l'ensemble de la Culture populaire martiniquaise sont nés au temps de l'esclavage et expriment donc la création des esclaves, leur défense *contre* les Maîtres, leur espoir de liberté. C'est une *culture contre* les maîtres, une réponse au « défi » de l'esclavage. Lapin a cristallisé les désirs de libération des esclaves et leur refus de l'univers des commandeurs et des grandes plantations forcé. Lapin a joué le rôle, pour la Martinique d'une sorte de TOUSSAINT LOUVERTURE au petit pied. Mais malgré ce climat de lutte, et d'opposition, Lapin propose un équilibre précieux entre la Nature trop sauvage et le marronnage, d'une part, et la culture trop réglementée, de l'autre, extrêmes dont sait bien se garder l'espiègle Compère.

Le temps de l'esclavage est révolu ; que devient aujourd'hui plus d'un siècle après l'abolition la Culture du Compère Lapin ? Il est très difficile de dater exactement les contes, mais il est fort possible que des contes anciens aient été repris, réadaptés et soient plus l'écho de problèmes et des préoccupations actuelles, que d'attitudes du passé. De toute façon, certains contes anciens ou modernes insistent sur le danger de trop grande indépendance ou paresse du Lapin : la révolte contre la Loi du Maître aboutit dans certaines versions, à la révolte contre toute loi :

« Mais allez parler d'économie à Compère Lapin ! Peine perdue ! Il se moquait pas mal de cette vertu triste, et son humeur indépendante lui inspirait au contraire mille tentations de gaspillage ».

Dans d'autres récits encore, Lapin refuse systématiquement tout travail. Par exemple, il n'acceptera de travailler qu'une seule journée : gagner un peu d'argent pour pouvoir acheter un fusil qui lui permettra de Tuer le Travail. Faut-il conclure à la Paresse Antillaise, à ce parfum d'anarchie dénoncé par la plupart des entrepreneurs, des contremaîtres, des administrateurs ? Sans doute, les Compères Lapins sont aujourd'hui heureux dans nos écoles et dans nos Lycées. Mais croyons *aussi*, la sagesse populaire : si Lapin refuse de travailler, n'est-ce point parce qu'il a compris que le dur travail qui lui est imparté, ne lui profitera pas vraiment ; et soyons sûrs que Lapin reconnaîtra ses torts quand on lui offrira un emploi régulier et suffisamment bien rémunéré. Et nos Compères Lapins qui ricanent au fond des classes de nos écoles, qui refusent l'ordre scolaire ont-ils donc tout à fait tort ? Ce que nous leur apprenons n'est-il pas souvent coupé de la vie, atteint par la poussière livresque ? N'en doutons pas : c'est un Compère Lapin qui a écrit le célèbre poème : « Non je ne veux pas aller à l'école des Blancs ». C'est la tâche des administrateurs et des professeurs de donner tort au

Compère Lapin, de lui apprendre à accepter et à *s'exprimer par le travail*, en lui fournissant justement un travail digne de son génie, de sa poésie, de son rythme et de sa fantaisie. Et lorsqu'un professeur au lieu de toujours parler de Neige, de Printemps, de guerres de successions d'Espagne ou d'autres Kamchatkas, accepte d'enseigner l'agriculture de la Martinique, les flambloyants, Joseph ZOBEL, l'odeur de canne, alors soyons sûrs que les Compères Lapin qui dessinaient leurs rêves sur d'innombrables brouillons, *travailleront eux aussi*.

Et cette méfiance du rusé Compère envers toute culture trop réglée, consignée, surveillée, ne s'adresse-t-elle pas justement à notre Culture Universitaire trop souvent enfermée dans ses principes, ses livres et ses jugements ?

Écoutons le message du Majolé qui raconte les ruses du Compère Lapin dans les veillées funèbres, ce message qui ressemble étrangement au Montaigne de nos études. Voici venir le Majolé, il a mis des lunettes sans verres ; il tient un gros livre à l'envers ; il a pris un air docte et savant ; il nous renvoie le ridicule de notre intellectualisme, de nos livres morts ; il nous retourne l'image grimaçante de notre culture littéraire métropolitaine. A nous enseignants qui croyions avoir beaucoup à lui apprendre, c'est le Majolé, c'est le Compère Lapin, c'est le peuple des paysans et des pêcheurs martiniquais qui nous donne une leçon de fantaisie et de vie.

---

BIBLIOGRAPHIE : Marie BERTE : Nouveaux Ombrages — Sous les Filaos.

T. GEORGEL : Contes et légendes des Antilles

C. LEVI-STRAUSS Nature et Culture dans l'œuvre

C. LEVI-STRAUSS.

## LE FRANÇAIS PARLE A LA MARTINIQUE ET A LA GUADELOUPE

Il n'existe pas, pour le Français parlé à La Martinique et à La Guadeloupe de thèse d'ensemble comparable à l'ouvrage de Mr Pradel POMPILUS, « Le français parlé en Haïti ». Cependant, mis à part quelques opuscules (les Antillais disent ou ne disent pas.....) on peut trouver, de ci de là, quelques notations sur les particularités du Français parlé aux Antilles Françaises. De plus, au hasard de la littérature antillaise se rencontrent, employés dans un souci d'authenticité, des expressions et des tournures caractéristiques. Nous pensons tout particulièrement à ZOBEL et à GLISSANT, tous deux Martiniquais. Toutefois, toute étude systématique sur ce sujet risquerait d'être rapidement caduque, car les relations avec la Métropole s'étant faites plus étroites et plus intimes depuis une dizaine d'années, l'influence de la radio et de la télévision, l'existence d'une communauté métropolitaine plus importante que par le passé tendent à aligner de plus en plus l'usage antillais *urbain* sur l'usage métropolitain. Ainsi, même des termes d'argot, surtout dans le milieu des lycéens et de certains jeunes hommes d'affaires antillais, ayant longtemps séjourné en France, et à la caserne où se rencontrent jeunes soldats de la Métropole et troupes Antillais, connaissent une audience limitée, certes, mais réelle.

Ajoutons à cela que l'existence du dialecte appelé le créole, qui est sensiblement le même que celui d'Haïti, a toujours tendu à réduire la part du simple particularisme pour augmenter celle du dialectalisme. Dans le Français parlé aux Antilles, la part des créolismes est très importante et constitue la caractéristique la plus notable. Les particularismes proprement dits, qui ne doivent rien à l'existence du créole se trouvent essentiellement dans la société « béké » (blanche créole). Les traits phonétiques les plus remarquables sont la vélarisation du e muet (le = leu) et la non-gémiation du yod dans *vo-yage*, *go-yave* par exemple. Dans le même ordre d'idées, on constate, à la Guadeloupe, par opposition à La Martinique, l'existence d'un O d'arrière, fermé, là où l'usage Français de Métropole admet un O ouvert (comment pour comment). Les traits lexicaux et syntaxiques sont pratiquement nuls.

Toutefois, il existe un corpus d'expressions et de particularités, surtout dans la bonne société rurale, ou la bourgeoisie conservatrice urbaine, qui peuvent être cités comme provincialismes, hérités de la colonisation et facilement identifiables : ainsi, « serrer », au sens de *cachier*, est charentais, ainsi que « galetas », pour *grenier*. Cela tient

évidemment au fait que, dans bien des cas, les colonisateurs avaient un *usage* particulier, qui, loin d'être combattu aux colonies par l'existence d'un académisme, ou d'une tendance à l'unification, a pu largement se répandre, et constituer à son tour, la norme. Ce qui complique singulièrement le problème, c'est qu'ils étaient d'origines fort diverses, (avec une prédominance certaine d'éléments du Sud-Ouest de la France). Quoiqu'il en soit, des expressions comme « Donnez-vous la peine » (je vous prie) ; « Installez-vous » (asseyez-vous) ; « directement » (oui justement) « être comparaison » (être prétentieux) « être en chien » (dans une situation peu enviable) ; « être chimérique » (se dit d'un enfant qui pleure et geint sans raison) témoignent d'une influence historique qui tend à disparaître. De même, au niveau de la syntaxe, on peut citer certains archaïsmes, comme « si tellement » pour *tant, tellement que* (+ind.) Tellement d'ailleurs, se placerait plutôt après l'adjectif : « Il est bête tellement » !

Du point de vue du rythme de la phrase, on constate une tendance très nette à appuyer celle-ci, au début et à la fin, sur un mot-outil : « Eh bien, Jacques, c'est ce que tu me fais, *alors* (C'est ainsi, Jacques, que tu te comportes avec moi).

Comme on le voit, on pourrait dresser une liste presque exhaustive de ces particularités, dont nous n'avons rappelé que les plus frappantes. Mais il nous paraît plus intéressant de signaler qu'il est très difficile de les classer, soit comme créations originales, soit comme provincialismes, soit comme archaïsmes. En fait, il y a un grand nombre d'usages aux Antilles, et ils varient considérablement d'après les groupes sociaux, sans compter le fait qu'ils évoluent constamment.

Pour prendre un exemple précis, on peut dire qu'en 1971 un fils d'instituteur Martiniquais ou Guadeloupéen, âgé de 12 ans, parle un français conforme à l'usage métropolitain, peut-être un peu plus abstrait et grammatical, exception faite de quelques particularités voisines de celles que j'ai signalées plus haut.

Quant à l'épineuse question du « R », elle a été étudiée, en relation avec le créole, par Mme Elodie JOURDAIN, dans sa thèse de doctorat : « *Du Français aux parlers créoles* » dans certaines positions, le « R » français aurait tendance à se transformer en un son qu'elle note « OU » (Ex. : France = Fouance). Il y a de très sérieuses objections à cette thèse : ainsi « frère » n'a jamais donné « fouère ». Je pense qu'il faut conclure que l'on constate chez la moyenne des Antillais une certaine tendance à laisser se relâcher le point d'articulation du « r », sans pouvoir tirer de cette constatation des règles aussi précises que le fait Mme JOURDAIN.



En conclusion, que peut-on dire ? Dans l'optique commune, des particularismes aussi marqués qu'au Canada francophone ou en Haïti n'existent pas aux Antilles Françaises du fait d'échanges fréquents et constants, et d'une assimilation culturelle qui ne se contente pas d'être superficielle. Mais ceci n'est valable, comme je l'ai dit plus haut, que pour l'élément cultivé de la population. Quand on en arrive aux classes ouvrières et paysannes, qui utilisent constamment le créole *sans ignorer le français*, le problème change de nature.

Aux Antilles Françaises comme en Haïti, le fait de la colonisation a donné naissance à un dialecte, le créole, parlé par toute la population sans exception, et considéré absolument par tous, comme l'un des modes d'expression, peut-être même le seul, de la personnalité antillaise. C'est ce créole, dont le vocabulaire vient pour une partie du français et la syntaxe de L'EWE, langue africaine du groupe soudanais, qui a le plus d'influence sur le Français parlé à La Martinique et à la Guadeloupe. On assiste, en fait, à une véritable lutte, le Français se créolisant et le créole se francisant. Nos éducateurs en prirent très tôt conscience, puisque les premiers *Morceaux choisis* édités par des Antillais à l'usage des élèves du primaire comportaient, après chaque texte, des exemples et des conseils destinés à traquer et éliminer les créolismes.

Il faut d'ailleurs distinguer deux types de créolismes : ceux qui se dénoncent immédiatement comme tels (C'est faim que j'ai faim) parce que l'on voit qu'il s'agit de plaquages de structures étrangères au français et naturelles au créole (j'ai très faim), et ceux, plus insidieux, qui tendent à introduire un usage créole dans le Français. Ainsi « Tchimbé » veut dire, en créole, *tenir* mais aussi *surprendre*. On pourra alors entendre « Je l'ai tenu, qui..... » au sens de « je l'ai surpris, qui..... »

C'est à ce niveau qu'il faut situer l'étude du Français parlé aux Antilles Françaises. Elle ne peut être que la mise à jour de la dynamique de l'échange entre la langue et le dialecte, et de la tension culturelle qui en résulte. En effet, la ressemblance toute extérieure qui existe entre le créole et le français est cause que les sujets parlants ont tendance à brouiller les cartes. Or, au niveau des structures, et de l'expression, le créole est très proche de l'EWE, d'où il vient, et fondamentalement différent du français. Seul l'Antillais cultivé d'origine rurale et le paysan, qui ne parle que créole, échappent à cette tension, car ils savent tous deux que le créole et le français sont différents, et que le premier n'est pas une forme abâtardie du second.

**Raymond RELOUZAT**

Agrégé de Grammaire

Assistant au Centre d'Etudes Supérieures des Lettres  
de Pointe-à-Pitre, La Guadeloupe.

# A LA DECOUVERTE DE NOS SOEURS ANTILLAISES :

## CURAÇAO

### I

Curaçao a une forme linéaire, allongée d'Est en Ouest. Sa superficie est minime : 61 km de long séparent ses pointes les plus extrêmes et dans sa région la plus étroite une bande rocheuse et plate triomphe durant 5 km de la mer et du ressac.

Par 12° — 13° de latitude Nord et 68° — 70° de longitude Ouest, cette terre située à l'extrême sud de la Mer des Caraïbes fait partie de ce que Pierre Chaunu, dans sa remarquable thèse de doctorat soutenue à l'École Pratique des Hautes Etudes en 1959, appelle « les îles continentales ». Ce sont ces montagnes aux flancs noyés, dernier contrefort des Andes, dont le sommet seul émerge, recouvertes au cours des âges par du calcaire corallifère et qui ont formé Trinidad, la Côte des Perles, Bonaire, Curaçao, Aruba...

Curaçao est un champignon de corail reposant sur un pied de quartz et de diabase. De temps en temps, ses habitants craignent que le chapeau ne casse et que l'île n'explose en une poussière de récifs. La légende est jolie, tenace et très ancienne. Peut-être existait-elle déjà à l'époque où vivaient, inconnus, les Caiquetíos. Ils appartenaient à la race Arrawak dont les possessions s'étendaient non seulement sur Curaçao, Aruba et Bonaire (aujourd'hui, îles des Antilles néerlandaises), mais encore aux provinces vénézuéliennes du Lara et du Falcón. Ils étaient marins, pratiquaient le cabotage, vivaient du commerce de leur pêche en échangeant poissons et lambis contre des légumes, des fruits, des couteaux et des haches.

Il est très probable que l'une de leurs tribus se soit appelée : Corossol ; à moins qu'ils n'aient désigné de ce nom, l'île où ils vivaient. Le fait est que Corossol tout comme Haïti, Madinina (la Martinique), Karukera (la Guadeloupe) est d'origine créole. Un village à Saint-Barthélemy porte ce nom. Quelques habitants de Curaçao conservent encore ce patronyme. L'île même était désignée par ce mot aux XVIIe et XVIIIe siècles, sur les cartes marines et dans les récits du Père Dutertre (1667) et du Père Labat (1704). Le corossol, c'est aussi ce fruit vert, très rafraîchissant à la chair blanche et aux grains noirs que l'on trouve un peu partout dans les îles des Antilles).

Un cacique, établi au Paraguana (Vénézuéla) gouvernait toutes ces tribus. Cependant, lorsqu'en 1527, Juan de Ampues colonisa Curaçao et voulut christianiser ses habitants, la plupart, insoumis, se cachèrent dans les mornes et les ravines, et, ne pouvant, par la force des choses, ne dépendre que d'eux-mêmes, eurent leur propre cacique.

Ce n'est pas à Christophe Colomb mais à Americano Vespucci que revient le mérite d'avoir découvert Curaçao. Il faisait partie de l'expédition de Alonzo de Hojeda qui appareilla le 20 mai 1499 de Santa Maria (Espagne). Malheureusement, les courants, les vents, les fortunes de mer firent que les navires se perdirent de vue et atteignirent chacun, par un itinéraire différent, le Nouveau Monde. Après avoir mouillé à Trinidad, Hojeda jeta l'ancre au large d'Hispanola en septembre. Ce même mois, Vespucci débarqua à Bonaire qu'il reconnut pour une nouvelle île du Brésil. (Durant tout le Moyen-Age, en effet, on cherchait cette île merveilleuse. Elle est mentionnée sur l'Atlas Médicis de 1351, puis sur celui de Pizigani en 1367 sous la forme de « Insula de Braçir » elle est triple : une de ces îles est située au nord des Açores, les deux autres au sud-ouest de l'Irlande ; dans la Mapa Mundi, elle figure à la place de Bonaire à 88° au N/E de Curaçao). De Bonaire, par vent arrière, ils prirent le cap W-N/W. et virent une espèce de rocher plat, des cactus et des iguanes. Ils avaient soif, ils débarquèrent. (Le mois de septembre, dans le Sud des Caraïbes est l'un des plus chauds de l'année. Les vents se concentrant dans les ouragans de Floride, délaissent cette région sèche, aride, brûlée par un soleil dément, le ciel devient blanc et la mer, aussi transparente qu'un miroir sans tain, dévoile des forêts de coraux et de sombres labyrinthes dans le roc volcanique de ses haut-fonds. C'est la saison de la pêche. Celle où les requins naissent, où des bandes de marsouins joueurs accompagnent les bateaux au rythme des courants, où la lune, éclairant de flanc la coque des barques, revêt les nuits d'une féerie d'ombre). Cinq femmes les accueillirent de la tribu des Caiquetios, elles étaient belles, longues, sveltes et mystérieuses. Les Espagnols, impressionnés par leur taille élancée, surnommèrent Curaçao : « l'île des Géants ». On retrouve cette dénomination dans la Mapa Mundi datée de 1500.

Ils occupèrent donc Curaçao (de 1499 à 1634). Leur premier gouverneur fut Alonzo de Hojeda (1501 à 1513). Cependant, n'ayant pas trouvé de gisements d'or, ils délaissèrent cette île, jugée « inutile ». Ils utilisèrent les Indiens Caiquetios comme main-d'œuvre et les envoyèrent travailler dans les mines de cuivre d'Hispanola. D'Hispanola, ils importèrent quelques pieds d'oranger amer et les acclimatèrent. La liqueur distillée, obtenue de l'écorce verte de ces fruits, contribuera pour beaucoup, deux siècles plus tard, à la réputation de Curaçao.

A quelque milliers de kilomètres de là, l'Espagne livrait, depuis l'année 1568, une guerre acharnée aux Provinces Unies. Ces dernières,

désireuses d'avoir une bonne base d'opérations dans les Caraïbes, conçurent l'audacieux projet de s'emparer de Curaçao située en plein cœur des possessions de Philippe IV. Cette île avait une position privilégiée, des ports naturels et des marais salants. En 1626 une première expédition hollandaise commandée par Boudewijns Hendricks échoua. Celle de 1634 sous les ordres de Johan van Walbeeck réussit, et le 29 juillet de cette même année, Walbeeck s'empara de ce territoire au nom des stathouders.

C'était au XVII<sup>e</sup>. siècle, le siècle d'or de la flibuste. Les Anglais avaient pour place forte la Jamaïque, les Français, la Tortue, les Hollandais, Curaçao. Les guerres déchiraient l'Europe et avaient de lointaines et meurtrières répercussions dans les îles. Les Hollandais s'alliaient aux Français, puis aux Anglais ou bien devaient lutter contre ces deux nations unies par un traité aussi fragile qu'éphémère. Mais leur grande, leur éternelle et fière ennemie était l'Espagne et sa flotte d'argent. Elle se voulait maîtresse des mers et transportait dans de lourds galions l'or du Mexique, le bois de Campêche, les diamants et les épices et les esclaves de la Côte Ferme. Pour ceux de l'Atlantique Nord, elle était la proie, la fortune, le rêve. Hélas, ils ne purent survivre à la paix de Nimègue et de marins se firent planteurs.

La terre de Curaçao était sèche, seuls poussaient, courbés par les alizés, les dividivis, chétifs arbustes brûlés par le soleil et le sel ; ils fournissaient le tan nécessaire au traitement des peaux et à la teinture. Il y avait encore quelques plantations de sapotilliers, des élevages de chevaux et des chantiers navals. Curaçao était aussi un « Asiento », un asile où les esclaves, capturés en Afrique, pouvaient se reposer, reprendre des forces avant d'être envoyés dans les autres îles des Antilles.

Le commerce y était florissant, la Compagnie des Indes Occidentales, fondée en 1621, puissante. (Cette Compagnie des Indes Occidentales — précisent Préchin et Tapié dans leur étude sur le « XVII<sup>e</sup>. Siècle » (1) — fut surtout « une entreprise de pillage des colonies ibériques de l'Atlantique, elle saisit Santos (1624), Pernambouc et Caracas (1630) puis Surinam). Les balles de coton, en provenance d'Amérique Centrale et du Sud transitaient par Curaçao avant d'être expédiées à Amsterdam et de là, vendues au monde entier. Enfin, l'île eût la chance, à cette époque d'être dirigée par Peter Stuyvesant, futur maire de New-York (alors, Nouvelle-Amsterdam). Sous son gouvernement, de 1642 à 1646, elle acquit une très forte expansion économique, en particulier, il faut le préciser, par le commerce interlope, et cela, aux dépens de l'emporium espagnol de Carthagène.

---

(1) : CLIO.

Ile forte et riche, réputée invincible, elle fut convoitée d'abord par les Français, puis par les Anglais.

— Ainsi, le 14 mars 1673, le marquis de Baas, frère de d'Artagnan et Gouverneur de la Martinique, y débarqua accompagné de cinq cents hommes. Marchant sur Willemstad, il dut s'arrêter cependant au lieu-dit « Berg Altena » où il essuya le feu nourri de l'armée hollandaise alors retranchée dans les fortifications de Shrikkenburg et de Bloedfort. Devant l'insuccès de son entreprise, il résolut, cinq jours plus tard, de lever l'ancre pour Saint Domingue.

Colbert n'accepta pas ce revers et exigea une expédition punitive. Il pria donc le comte Jean d'Estrée, vice-amiral de France, qui s'était brillamment distingué lors de la prise de Tobago en 1677, de la diriger. Ce dernier quitta la rade de Fort-Royal le 7 mai de l'année suivante et mit le cap sur Curaçao. Malheureusement, l'estime était mauvaise ou bien les courants trop violents, le fait est que dix-sept des trente-cinq vaisseaux de sa flotte s'échouèrent sur les îlots rocheux d'Avès (au S/E. de Bonaire). D'Estrée laissa au futur flibustier Henri Grammont le soin de les renflouer, et, mélancoliquement, à bord du « Bourbon », le navire amiral, se laissa porter vers les eaux clémentes de Saint-Domingue.

Il restait à Jacques Cassard corsaire du roi à relever le défi. Ce qu'il fit, le 16 février 1713. Cependant, conscient de la bonne défense de la ville, il longea Santa Annabai et fixa son atterrissage à Santa-Cruz. Après une bataille acharnée, les Hollandais se rendirent. Pour quelques jours, Curaçao fut considérée terre française et ne dut sa liberté que contre une rançon de 15000 piastres, du bétail et des épices.

La dernière tentative française pour la conquérir eut lieu en septembre 1800. Plusieurs mois auparavant, la frégate « La Vengeance » (54 canons, commandant Pitot) fortement endommagée par un combat naval livré contre la frégate américaine « Constellation » (C.F. Truxton) qu'elle croyait avoir coulé bas, fut obligée d'y aborder pour se radouber. La République Batave étant à cette époque sous la tutelle de la France, le Gouverneur Lauffer ne put que permettre à « La Vengeance » l'accès du bassin. Les mois passaient, le navire pansait ses plaies, les officiers des deux nations échangeaient force compliments et se retrouvaient le soir chez le Gouverneur pour les parties de whist, les bals et les intrigues sentimentales. Ça aurait pu durer longtemps, très longtemps... déjà une avenue s'appelait Versailles, une autre Guadeloupe, un quartier, Fleur de Marie, un autre Marie Pompon et l'on ne mangeait plus que du pain français (pan francès, en papiementoe), quand le conventionnel Victor Hugues se chargea de changer brutalement l'ordre des choses. Il imagina... « on ne sait pas très bien ce qu'il imagina, note le colonel Boyer

de Peyreleau<sup>(1)</sup> —, car un voile épais couvre encore aujourd'hui les causes de la tentative infructueuse que ses trois agents (Bresseau, Jeannet et Baco) firent contre l'île de Curaçao, l'Alliée de la France... » mais il envoya une expédition commandée par Bresseau avec ordre de mettre fin à ce trop idyllique état de choses et de prendre Curaçao par la force. Au courant de ce projet, le Commandant Pitot refusa de s'y soumettre et eut la correction de prévenir Lauffer avant d'appareiller. Bresseau débarqua dans la baie de Saint-Michel à la tête de 1.200 hommes et occupa, en très peu de temps, à peu près tous les points stratégiques de l'île. Les Hollandais, de force inégale, n'auraient pu soutenir un siège trop long et auraient dû se résigner à livrer l'île, si le consul des USA (Mr. Philipps) ayant averti le Gouverneur de la présence d'un vaisseau battant pavillon anglais (c'était « Néréide », capitaine F. Watkins) ce dernier n'accepta, quoique les Pays-Bas fussent en guerre contre la Grande-Bretagne, de se porter à leur secours, à la seule condition toutefois qu'ils se rendissent à eux et que Curaçao soit placée sous protectorat anglais.

Lauffer capitula, (trop vite) le 13 septembre 1800 et livra la place le 17 octobre. Entre temps, le 20 septembre exactement, Curaçao avait été délivrée de la présence française par l'arrivée de deux vaisseaux américains : Merrimac » et « Potapsco » (les USA étaient en guerre contre la France) qui prêtèrent — sans condition — assistance à Lauffer et évitèrent à l'Angleterre la perte d'un seul de ses boulets !

Les essais de colonisation française venaient à peine d'échouer que la Grande-Bretagne les reprenait à son compte. En 1800, nous venons de le mentionner, elle eut, par le plus ironique des hasards, Curaçao sous sa dépendance, mais, la paix d'Amiens conclue entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et les Pays-Bas la rendit à ces derniers. Aussi, le 13 janvier 1803, le capitaine de vaisseau C. Buschman la reprit-il officiellement au nom de son gouvernement.

Les Anglais cependant considéraient toujours cette île comme la leur et un an plus tard une escadre sous le commandement de J. Blight toucha Piscadera. Malgré un débarquement éclair et un bombardement de plusieurs jours, les Hollandais restèrent maîtres du territoire.

Le 3 mars 1805, le commodore Murray à la tête de cinq vaisseaux de ligne cerna Curaçao d'Ouest (Westpunt) en Est (Caracasbaai) et livra une violente bataille au fort Beekenburg qu'il assiégea et à Cabrientenberg (la colline aux cabris) qu'il occupa. L'excellente défense, organisée par le futur amiral Louis Brion (natif de Curaçao et créateur des marines vénézuélienne et colombienne) obligea néanmoins les envahisseurs à lever le siège et à quitter l'île. Murray au reste mourut

---

(1) Boyer de Peyreleau — : « La Guadeloupe », T. III, p. 63. Paris — 1825.

soudainement à bord de son navire et fut enterré à Klein Curaçao (on peut la voir, émergeant à cinq milles à l'Est de Curaçao : c'est un roc surmonté d'un phare, il y a des chèvres, quelques pêcheurs, du sable très blanc et, pas très loin au large, des requins bleus).

Pour leur troisième tentative, les Anglais eurent recours à un stratagème. Ayant appris par leurs agents, disséminés dans ce qu'ils considéraient comme leurs futures possessions des Caraïbes, que les Curacéens avaient l'habitude (habitude qu'ils conservent de nos jours encore) de fêter fastueusement la nouvelle année avec force beuveries et ripailles, ils eurent l'idée de choisir cette époque pour investir l'île. Le 27 novembre 1806 donc, les frégates Arethusa, Latona, Anson et Fisgard quittèrent la Jamaïque sous le commandement de Sir Charles Brisbane. Seule, « Fisgard » se présenta, l'avant veille de Noël, devant Willemstad et son commandant Sir William Bolton pria le Gouverneur Changuion de bien vouloir se rendre. Le Gouverneur refusa. « Fisgard » disparut à l'horizon, contourna l'île et alla rejoindre l'escadre qui durant quelques jours croisera plus au nord... croisera jusqu'à ce que l'aube du 1er janvier dessine, noire sur la mer étale, l'île qu'elle a mission de conquérir. Les Anglais entrèrent au soleil levant dans un port libre de toute défense et, laissant les nouveaux sujets de Sa Majesté Britannique cuver leur vin à l'ombre des cactus, éventrèrent les tonneaux des cambuses de leurs navires où coula, lourd, onctueux et mordoré le rhum de la Trinité.

Huit ans plus tard, Curaçao sera de nouveau réunie à la couronne des Pays-Bas par les clauses du congrès de Vienne, la Grande-Bretagne amènera ses couleurs le 4 mars 1816 et le vice-amiral Kikkert, entrant à bord du vaisseau « Prince d'Orange » dans la baie de Sainte-Anne, reprendra possession de l'île au nom du roi de Hollande.

Définitivement ? Oui. Malgré une ultime tentative provoquée par un révolutionnaire vénézuélien Rafaël Urbina qui occupa l'arsenal de Fort-Amsterdam dans la nuit du 8 au 9 juin 1929 et força le Gouverneur Fruytier à gagner Coro (côte Nord du Vénézuéla) à bord du M/S Maracaïbo (USA) qu'il fit dérouter à cet effet.

Le passé de Curaçao, c'est le passé de toutes les îles des Caraïbes. Elle en conserve la noblesse, la grandeur, la force.

Ce mélange de races, de peuples, de religions dans une île rocailleuse, battue par les flots et les vents, brûlée par le soleil et le sel exalta les passions, les sublima, provoquant des actes d'héroïsme ou bien de forfaiture et même de trahison mais jamais l'indifférence.

Curaçao donne son âme à la fraîcheur de la brise, le soir, et à la poésie des vagues se chevauchant depuis les fonds les plus lointains.

Curaçao, c'est en même temps la nostalgie de l'histoire et la curiosité de l'avenir.

### **LA VIE POLITIQUE, SOCIALE ET ECONOMIQUE DE CURAÇAO.**

**SITUATION** : Plaque tournante des deux Amériques, favorisée par sa situation exceptionnelle à proximité du canal de Panama, protégée par son remarquable port naturel, Curaçao a toujours été l'un des centres commerciaux les plus importants de la zone Caraïbe.

**GOVERNEMENT** : Les Antilles Néerlandaises comprenant Curaçao, Aruba, Bonaire (Groupe des îles sous le Vent), Saint-Martin, Saba et Saint-Eustache (Groupe des îles dans le Vent) sont une part autonome du royaume des Pays-Bas et ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que la Métropole et Suriname.

La Reine de Hollande est représentée par un Gouverneur, désigné par elle et qui a le pouvoir de nommer les ministres présentés par un Conseil Législatif. Ce dernier se compose de 22 membres élus au suffrage universel pour une période de quatre ans. Tout ressortissant néerlandais a droit de vote à sa majorité (qui est ici de 23 ans).

Le Gouvernement des Antilles Néerlandaises est divisé en quatre territoires (Curaçao, Aruba, Bonaire, Les Îles Sous Le Vent). Un Lieutenant Général est à la tête de chacun d'eux et l'administre civilement.

**RELIGION** : 80% de la population est catholique, depuis 1958, Curaçao est le siège d'un évêché. Cependant les colonies protestante et juive sont très anciennes (le temple de Fort Kerk date de 1742 et la synagogue, de 1685, est la première qui ait été construite dans l'hémisphère occidental). Enfin, en 1966, une mosquée a été ouverte au culte musulman.

**LANGUE** : La langue officielle est le Néerlandais, mais la plus utilisée est le « papiementoe » (l'équivalent, à peu de choses près, du créole). Les langues anglaise et espagnole se parlent presque couramment dans l'île. Le Français, moins employé est cependant compris par la majorité des habitants.

**MONNAIE** : La monnaie en vigueur est le florin des Antilles Néerlandaises (NA.f. : 1,87 = \$ : 1).

**TRAFIC MARITIME** : Le principal port de Curaçao est logé dans la baie de Santa Anna, en plein centre de Willemstad (la capitale) et reçoit environ 50 millions de tonnes brut de marchandises annuelles. Il a un service de fret et de passagers en liaison avec le monde entier.

Son économie est basée presque entièrement sur l'exploitation des raffineries de la Royal Dutch (Shell). En effet, en 1965, par exemple, les



importations de produits pétroliers représentaient un total de NAf.: 417,035,000 contre NAf.:137,824,000 représentant la valeur de tous les autres produits importés pour les besoins de l'île. Les chiffres d'exportation sont encore plus frappants : durant cette même année, NAf.: 488,768,000 de pétrole et de ses sous-produits ont été vendus contre NAf.: 13,484,000 représentant la valeur de toutes les autres exportations et en y incluant NAf.:5,794,000 de phosphate (la deuxième industrie de l'île<sup>(1)</sup>)

La Shell, par l'ampleur de son développement, l'importance mondiale de ses débouchés, la main d'œuvre qu'elle exigea, eut des répercussions bénéfiques non seulement dans la vie industrielle de Curaçao, mais aussi dans son commerce et naturellement dans son économie. Au cours de ce dernier demi-siècle (la raffinerie a été créée en 1915), et surtout à la fin de la seconde guerre mondiale, de nombreux magasins s'ouvrirent et connurent une ère florissante de prospérité. L'argent circula, les devises entrèrent et Curaçao devint l'un des rares pays dont la monnaie-papier est absolument garantie par l'or de ses coffres. En cinquante ans, la population quadrupla, de 33.000 habitants en 1915, elle en compte aujourd'hui 126.000, de 79 nationalités.

Toujours concernant le commerce maritime et en rapport étroit avec son industrie, la Compagnie Anglaise des Phosphates (dont les mines ont été découvertes en 1874 par C. Gorsira et exploitées à partir de 1875) a édifié un port dans la baie de Fuik (Newport). Elle produit plus de 100.000 tonnes par an.

Le chiffre d'affaire de la Compagnie des Docks (troisième industrie de l'île) est presque aussi important que celui des phosphates.

De plus, les grandes lignes maritimes marchandes choisissent Curaçao comme port d'escale ou d'embarquement. (zone franche, mazoutage, ravitaillement, tourisme) :

— Holland Line, KNSM, pour les Pays-Bas

— Compagnie Générale Transatlantique, Messageries Maritimes, Cie. Paquet, pour la France

— Cunard Line, pour l'Angleterre, Grace Line pour les Etats-Unis, Italian Line etc... etc...

**TRAFIC AERIEN** : En 1962, l'aéroport d'Hato s'est vu doté d'une piste ultra moderne pour jets offrant toutes les garanties de longueur et de sécurité nécessaire aux « Boings » transcontinentaux de la KLM, VIASA, PAN-AM... qui le desservent.

---

(1) Dr. J. HARTOG : « Curaçao, a short History » p. 44

Des liaisons multi-hebdomadaires ont lieu avec l'Europe, les USA et l'Amérique du Sud.

Enfin, pour le service inter-Caraïbes, une ligne fut fondée en 1964. L'ALM, filiale de la KLM dont elle conserve toutes les qualités de sérieux, de sécurité et de ponctualité. Elle commença modestement par desservir les îles sœurs de Curaçao : Aruba et Bonaire, puis s'élança vers Saint-Martin, Saint-Eustache et Saba. Après avoir relié les six étoiles du drapeau des Antilles Néerlandaises, elle s'intéressa aux autres îles : Santo-Domingo, Haïti (novembre 1966), la Guadeloupe (avril 1967), Antigua, ou bien les villes côtières de l'Amérique du Sud : Caracas, Maracaibo (Vénézuéla), Barranquilla (Colombie) en 1964. Ses projets immédiats : établir une ligne : Curaçao — Mexico, une autre Curaçao — Martinique, être équipée de jets (pour le moment, elle utilise des Convairs).

**TOURISME** : Le climat très sec ne favorise pas l'agriculture à Curaçao. L'eau, fournie par les grandes usines de distillation d'eau de mer à un prix de revient trop élevé pour qu'il soit permis de l'utiliser dans l'irrigation. Par contre, ce même climat, rafraîchi par les alizés joue un rôle bénéfique dans l'accroissement du tourisme. Depuis plusieurs années, il s'est harmonieusement développé. De nombreux et luxueux hôtels bordent des plages de sable fin : ainsi en est-il du « Coral Cliff » (ouvert en 1964) ayant pour horizon la mer et l'inoubliable baie de Santa Marta, « Flamboyant Beach Hotel » (1966), « Curaçao Hilton » (fin 1967). L'hôtel « Curaçao Intercontinental » jouit d'une vue unique, construit en 1957 à l'entrée du port de Willemstad, sur les fortifications, datant du XVII<sup>ème</sup>. siècle, de Fort Amsterdam il est, je crois, l'unique hôtel à être assuré contre les dégâts que pourraient lui causer les navires. Le « Country Inn » (1966), un ensemble de bungalows ultra modernes, situé en dehors de la ville, bénéficie d'une piscine, d'un golf miniature et d'un cinéma « Drive In ». Un restaurant pittoresque a été édifié sur l'ancien Fort République bâti en 1795 et appelé aujourd'hui Fort Nassau.

L'automatisation de la Shell obligeant à une reconversion et supprimant une grande partie de la main-d'œuvre ouvrière engage le gouvernement des Antilles Néerlandaises non seulement à faciliter l'expansion de l'industrie hôtelière, (ce qu'il fait, nous venons de le constater), mais encore à permettre plus aisément l'investissement de capitaux étrangers, ainsi, en date du 3 novembre 1967, la « Texas Instruments Inc. », fabrique de transistors, comptant parmi les cinquante plus grandes sociétés américaines, va s'installer à Curaçao et donnera du travail pour un millier de personnes.

Un des premiers ports francs du monde, cette île, à l'étincelante propriété hollandaise, a son marché encombré des produits les plus fins, les plus « up to date », aux prix défiant toute concurrence. La Curaçao des Indes Occidentales se survit dans celle d'aujourd'hui. Créée pour des fins presque exclusivement commerciales, elle n'a pas démenti ses origines. Le commerce fut sa vocation historique, il est son avenir.

**Elyane GORSIRA**

Présidente de l'Alliance Française de Curaçao.

# BILAN ET PERSPECTIVES DE L'EUROPE

Par Jean-Louis FRANÇOIS

Professeur d'Economie Politique, de l'INSTITUT FRANÇAIS.

L'Europe a treize ans. C'est peu si l'on tient compte des nombreux et difficiles problèmes auxquels elle a dû faire face, mais c'est suffisant pour affirmer le succès et le caractère irréversible du mouvement européen.

Quelques chiffres prouveront le succès du marché commun : en dix ans, le Produit National brut de la communauté a augmenté de 111%, alors que pendant le même temps, le Produit National Brut américain n'augmentait que de 75%, et celui de la Grande-Bretagne de 70%. De leur côté, les échanges entre les pays membres ont progressé de 310% en 10 ans, le commerce mondial ne croissant durant la même période que de 90%.

Si la réussite économique est incontestable, l'Europe n'a pas encore découvert son originalité; en tant que groupement économique, politique et social spécifique. En effet, la lourdeur de la complexité des tâches de mise en route et de consolidation n'ont pas permis aux six nations constituantes de tirer toutes les conséquences de leur initiative, et particulièrement dans le domaine politique.

Telle une adolescente qui a grandi trop vite, l'Europe fait preuve de dynamisme, et parfois d'imagination, sans toutefois avoir encore pris pleinement conscience de sa personnalité.

L'Europe est déjà une réalité. Il lui faut maintenant élaborer une image claire et puissante d'elle-même. Pour cela, elle dispose d'atouts comparables à ceux dont disposent les deux « supergrands ». Elle doit donc se munir des moyens et des buts de la troisième puissance économique du monde.

oOo

## LA TROISIEME PUISSANCE MONDIALE

L'Europe économique, c'est d'abord un vaste marché de près de deux cents millions de consommateurs. Décidée en 1957, l'unification de ce marché est complète depuis le 1er juillet 1968, tant pour les marchandises que pour les mouvements des hommes et des capitaux.

L'ouverture des frontières, et la concurrence généralisée qui en a résulté, ont suscité la constitution d'entreprises de taille internationale. Dans toutes les branches, l'aiguillon de la compétition a stimulé l'adoption de méthodes progressives de production, d'organisation et de commercialisation. Cette révolution économique stimule les meilleures initiatives, les moins dynamiques étant absorbés par les plus créatifs.

Ce mouvement de concentration et de rationalisation a d'abord affecté les industries lourdes, puis s'est diffusé dans les secteurs de la mécanique, de l'automobile et de la chimie. Puis récemment, il a atteint le secteur tertiaire, c'est-à-dire les banques, les assurances et les industries touristiques.

Les progrès réalisés ont été les plus spectaculaires que l'économie mondiale ait vécus depuis la deuxième guerre, le Japon excepté. Ainsi les quarante plus grandes entreprises de la communauté ont connu, des années 1956 à 1968, le taux moyen de croissance confortable de 14% par an, taux bien supérieur à celui de leurs homologues nord-américaines.

Les gains de productivité qui ont résulté d'une telle évolution ont permis de maintenir les prix européens à des niveaux relativement stables, tout en accordant de substantiels accroissements de salaires. En 10 ans, les salaires bruts ont en effet en moyenne presque doublé dans l'ensemble de la communauté.

Ce processus d'intégration économique a eu d'importantes répercussions sur le marché international. Première puissance commerciale du monde, l'Europe a largement fait participer à son propre essor l'ensemble du commerce mondial. En effet, loin de conduire à une nouvelle forme d'autarcie comme beaucoup le craignaient, la solidarité des Six s'est accompagnée, au contraire, d'une forte stimulation des échanges extra-communautaires. L'Europe, fidèle à sa vocation de rester ouverte au monde, a pris à plusieurs reprises la décision d'abaisser ses barrières douanières extérieures. Sa décision récente de supprimer toute taxation sur de nombreux produits industriels en provenance de pays en voie de développement est une preuve supplémentaire de son souci de prendre ses responsabilités vis-à-vis du Tiers monde.

Un marché en croissance continue comme le marché européen offre de meilleurs débouchés, tant aux partenaires industrialisés qu'aux pays moins favorisés. Premier importateur mondial de produits agricoles, la communauté est, et restera, le principal partenaire mondial des pays en voie de développement. L'essor de ce commerce n'a pas, par ailleurs, spécialement profité aux pays africains bénéficiant du traitement de faveur né de leur association. Bien au contraire, les achats effectués par le marché commun auprès des pays associés ont crû moins rapi-

dement que ceux effectués auprès des autres pays économiquement défavorisés.

On doit donc constater que les progrès de l'économie européenne ont modifié la physionomie de l'économie internationale. De mieux en mieux armée pour affronter la concurrence étrangère, l'Europe participe de plus en plus largement aux flux commerciaux mondiaux. Sur un commerce mondial d'environ 212 milliards de dollars, le marché commun exporte actuellement à lui seul 65 milliards, contre 34 pour les Etats-Unis.

### DE SOLIDES BASES ECONOMIQUES.

Le déclin relatif qui a affecté l'économie européenne après la première guerre mondiale a cessé dans les années cinquante. Après la période de reconstruction, l'Europe a poursuivi sa croissance de façon à peu près régulière, à un taux qui a dépassé celui de chacun des deux Grands. Aujourd'hui, grâce aux performances atteintes, le Marché Commun fait partie du groupe des « Géants ». Au niveau global, comme au niveau des différents secteurs industriels, la Communauté, même s'il reste des progrès à accomplir, est maintenant de taille à affronter les plus puissants avec les meilleures chances de succès.

Si le revenu national américain représente encore plus du double du revenu global des six pays associés, l'écart diminue progressivement. La vieille Europe dispose en effet d'importantes réserves de productivités qui sont loin d'être épuisées. Grâce à l'intégration économique, la Communauté se situe aux premières places mondiales pour de nombreuses productions. Ainsi dans le secteur agricole, elle se situe au premier rang mondial pour le lait, au deuxième pour le sucre, et au troisième pour le blé. Dans le domaine énergétique, en tant que troisième centre de consommation du monde, elle a acquis un fort pouvoir de négociation. Troisième puissance productrice d'acier, elle exporte des produits sidérurgiques dans le monde entier. Pour la production automobile, elle se place juste derrière les Etats-Unis. Grâce au développement accéléré de son industrie chimique, elle participe à concurrence d'un tiers à la production mondiale de textiles synthétiques etc...

Au niveau des structures, l'idée selon laquelle la concurrence internationale oppose des géants américains à des nains européens est de moins en moins vraie. L'analyse sectorielle des forces industrielles en présence sur le marché international conduit à douter aujourd'hui d'une prédominance inébranlable des firmes américaines. Dans de nombreux secteurs, les rapports de force sont en train de se modifier profondément.

Certes, les entreprises américaines conservent encore les premières places dans les classements mondiaux, mais elle doivent de plus en

plus compter avec un certain nombre de firmes allemandes, hollandaises et françaises.

Cette remise en question de la prédominance américaine est particulièrement nette dans la branche des industries chimiques. L'avance de la Dupont de Nemours n'a plus rien d'extraordinaire par rapport aux principales firmes européennes, particulièrement les groupes allemands Bayer, Hoechst et B.A.S.F. On estime qu'avant cinq ans, le groupe américain aura perdu sa première place. Certes la chimie reste un cas limite, mais la même tendance peut être constatée dans d'autres secteurs. Considérons, par exemple, la branche de la construction électrique et électronique. Les récents regroupements qui s'y sont effectués ont permis d'accomplir des progrès relatifs sensibles grâce à la constitution du groupe allemand Siemens A.E.G., les restructurations des firmes françaises C.G.E. et Thomson-Brandt, et la croissance de l'entreprise hollandaise Philips. On pourrait constater, de la même manière, que les écarts diminuent rapidement dans l'industrie automobile et la construction aéronautique. Le dynamisme du mouvement de reconstruction économique a donc entraîné une véritable renaissance de l'Europe sur le marché mondial. On peut même d'ores et déjà affirmer que toutes les bases économiques nécessaires sont là pour qu'apparaisse rapidement une véritable troisième puissance sur la scène politique mondiale.

#### UNE SOLUTION ORIGINALE.

Si l'Europe est déjà une grande puissance économique, sa création est trop récente pour qu'elle ait défini les fondements de son existence future. On peut même douter de l'avenir politique de la construction européenne, si l'on constate, qu'actuellement, elle ne représente un idéal que pour une minorité. Partout, dans les milieux d'affaires comme dans les milieux politiques, la notion de nation reste première.

Quelques grandes firmes exceptées, les entreprises européennes n'ont pas encore vraiment assimilé le marché commun dans leurs structures. Traditionnellement habituées à intervenir sur des marchés restreints et protégés, elles concentrent souvent leurs efforts au niveau du marché national, parfois européen, mais rarement mondial. Trop attentives à leurs adversaires voisins traditionnels, elles négligent le véritable défi, celui de la technologie américaine. Si les regroupements nationaux ont jusqu'à présent amélioré très sensiblement la situation de l'économie européenne, l'accroissement du rôle international de la jeune Europe nécessite maintenant la multiplication des accords de firmes intra-européennes.

Devant les importantes mutations en cours, de nombreux européens adoptent des réflexes conservateurs. Par conformisme, toutes les forces

économiques et sociales font plus ou moins pression sur les pouvoirs publics nationaux afin de freiner le mouvement. Les industriels, les syndicats et l'opinion en général, par le peu d'enthousiasme dont ils font preuve, n'incitent pas les gouvernements à se désaisir d'une partie de leurs prérogatives au profit d'une éventuelle autorité européenne.

Cette situation est due au choix initial des « pères » de l'Europe. En commençant par établir entre elles de forts liens économiques, les nations européennes ont dû adopter des modèles de comportement qu'elles n'ont pas elles mêmes élaborés. Quoi qu'en disent les adversaires des Etats-Unis, l'influence américaine dans les mutations actuelles est en effet primordiale. C'est à partir des types de production et des méthodes d'organisation venus d'outre-atlantique que devraient, selon certains, petit à petit se transformer les structures et les mentalités traditionnelles. Mais ces transformations se heurtent à des obstacles nombreux et puissants. L'évolution est d'autant plus lente que les valeurs européennes, et notamment l'individualisme latin, apparaissent d'abord largement incompatibles avec celles de la société industrielle.

Ce qui peut d'abord sembler être un obstacle, est peut-être une chance pour l'avenir de l'Europe. Si elles ont dû, et devront encore se transformer pour assurer leur promotion collective au niveau des deux grands, les six Nations européennes auront peut-être suffisamment de personnalité pour élaborer un modèle différent de celui des Etats-Unis.

Tout dépendra de la manière dont elles sauront maîtriser l'évolution économique actuellement en cours.

### DES CHOIX ACTUELS PRUDENTS

Dans son préambule, le Traité de Rome de 1957 est resté volontairement très vague quant aux objectifs politiques de la nouvelle organisation qu'il crée. En effet, selon ses propres termes, le traité fixe à la nouvelle Communauté la mission « d'établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». L'incertitude quant aux voies à suivre en ce domaine imposait la plus grande prudence, et cette attitude reste encore à l'heure actuelle la plus réaliste.

Deux types de décisions ont eu, ou vont avoir un fort impact sur l'avenir politique de l'Europe. Au cours des prochaines années, le style des relations entre les Etats membres sera en effet influencé par les règles fixant les modalités de l'approfondissement de la vie communautaire des Six et celles décidant de l'adhésion éventuelle de la Grande Bretagne et de ses alliés.

Après la décision prise à la Haye en 1970, un plan par étage a été élaboré en vue de constituer progressivement une véritable union éco-



nomique et monétaire entre les Six. Grâce à lui, la coordination des politiques économiques nationales devrait être obtenue à l'aide de procédures de consultations gouvernementales au niveau européen et d'un système de soutien monétaire en cas de difficultés éprouvées par un Etat membre. Mais, pour ce qui concerne les décisions importantes, la règle de l'unanimité reste la seule utilisée.

Les modalités actuelles de l'approfondissement, qui resteront inchangées jusqu'en 1975, semblent donc orienter l'Europe vers la formule de la confédération. Les véritables questions institutionnelles, et notamment la supranationalité, ne seront au mieux, envisagées que dans cinq ans.

L'élargissement de la Communauté contient en lui-même certains risques d'affaiblissement. C'est la conséquence du plus grand nombre de membres et de l'existence d'intérêts moins concordants. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques communes, déjà malaisées dans la communauté à Six, le serait encore plus dans une communauté élargie. Si au point de vue économique, la Grande-Bretagne apporte un marché largement complémentaire au Marché Commun actuel et une technologie avancée précieuse pour les Six, son adhésion risque de rendre plus difficile l'unification politique en raison de ses liens avec les Etats-Unis et les pays du Commonwealth. Même si les membres actuels de la Communauté obtiennent toutes garanties quant à l'adoption progressive des politiques communes par les nouveaux adhérents, les adaptations nécessaires prendront du temps et feront reculer d'autant les progrès d'un éventuel mouvement fédéraliste.

L'heure des grandes décisions politiques n'a donc pas encore sonné. L'Europe élargie devra d'abord consolider ses bases économiques, avant de modifier des institutions fondées sur la souveraineté des gouvernements nationaux.

Depuis sa création, la communauté européenne s'est toujours sagement fixé des objectifs à courte échéance. Les progrès atteints dans la construction politique ont été jusqu'ici décidés sous la pression des nécessités économiques. Ainsi ont été progressivement définies la politique agricole commune, la politique monétaire, la politique des brevets etc...

Cependant, l'Europe doit maintenant dépasser le stade de la simple union douanière. En tant que communauté, elle devra, dans l'avenir, selon les déclarations du Président français CHABAN-DELMAS, « préciser au fil des années sa personnalité politique, à mesure que chacun prendra conscience du rôle essentiel que pourrait jouer dans le monde une Europe résolument européenne ».

**DEBAT SUR LE DESTIN  
DU FRANÇAIS EN HAÏTI**

**M. LE Dr. PRADEL POMPILUS REpond AUX QUESTIONS  
DE ROGER GAILLARD.**

**Roger Gaillard.** — Cher Docteur Pompilus, existe-t-il une langue haïtienne ?

**Pradel Pompilus.** — Je ne dirais pas, mon cher Roger, qu'il existe une langue haïtienne. Je dirais plutôt qu'en Haïti on parle deux langues. Le créole, qui est parlé et compris par tous les Haïtiens, et le français, langue officielle, langue de l'enseignement, langue de la justice, mais langue d'usage d'environ cent mille Haïtiens seulement, soit de un Haïtien sur quarante.

Notre créole, qu'on appelle généralement « créole haïtien », n'est qu'une variété des créoles français. S'il est différent des créoles de la Martinique et de la Guadeloupe, ses particularités ne sont pas assez marquées pour gêner, par exemple, la communication entre Haïtiens et Martiniquais.

**Roger Gaillard.** — Donc, d'après vous, Docteur, le créole ne pourrait pas être appelé « langue haïtienne ». Et le français, celui que nous parlons, NOTRE français, est-il une langue haïtienne. ?

**Pradel Pompilus.** — Quant à notre français, il présente aussi des particularités du point de vue phonologique, morpho-syntaxique et lexical. Elles sont dues, ces particularités à l'éloignement par rapport au foyer de rayonnement ; elles sont dues aussi au climat, à la géographie, à la séparation politique.

Mais elles ne sont pas suffisamment marquées pour faire de notre français une langue à part. Elles affectent surtout le vocabulaire ; or ce n'est pas le vocabulaire qui définit et classe une langue ; c'est la grammaire, et dans la grammaire la morphologie.

Notre français étant une langue apprise à l'école, à coups de grammaire, de conjugaisons surtout, les innovations morphologiques y sont rares. Je l'appelle « français d'Haïti », comme on dirait le « français de Marseille », ou le « français de Toulouse ».

**Roger Gaillard.** — Quand vous dites « français d'Haïti », et que vous ajoutez : « français de Marseille » et « français de Toulouse », c'est pour bien

montrer que, pour vous, il n'y a aucune hiérarchie, il n'y a aucune supériorité du « français parlé à Paris » sur notre français à nous ?

**Pradel Pompilus.** — C'est bien cela. Ce sont des langues légèrement différentes, légèrement « autre ». Mais il n'y a pas de langue supérieure, ou de langue inférieure à une autre langue.

### EN FAVEUR DU CREOLE

**Roger Gaillard.** — Cela nous ramène au créole. Vous êtes professeur ; pourriez-vous nous dire quelle doit être, d'après vous, l'attitude du professeur, de l'instituteur, à l'égard du créole ?

**Pradel Pompilus.** — A l'égard du créole, je demande à l'instituteur et au professeur de français en Haïti une compréhension sympathique. Qu'ils se gardent de parler de « grossier créole » ou de « grotesque créole ». Que le créole ne soit pas la langue à interdire, la langue à laquelle on fait la guerre.

Au « Centre d'Etudes Secondaires », par exemple, dont les règlements sont en vigueur depuis seize ans, il est porté que le français est obligatoire dans les rapports entre élèves et professeurs, et dans les rapports des élèves entre eux. Mais il n'est pas dit que le créole est interdit.

J'ai eu de petites difficultés avec des professeurs de conception un peu ancienne, à propos de cette partie du règlement. Un jour, l'un d'entre eux avait puni un élève qui avait parlé le créole. J'ai eu du mal à lui faire entendre qu'on ne punissait pas les enfants qui parlaient leur langue maternelle, et qu'il y avait danger même de coupure, de rupture, dans les familles, par suite d'une telle attitude. Il y a des enfants dont les pères et mères ne parlent que le créole. Or punir ces enfants parce qu'ils parlent créole, c'est, en quelque sorte, à leurs yeux, punir leurs parents, et même les prédisposer à mépriser ces derniers. Mon collègue a fini par se rendre à mes raisons, mais je crois qu'il m'a gardé un petit peu rancune.

Je vais plus loin. Tout professeur de français, en Haïti, tout professeur de langue vivante étrangère, en Haïti, DEVRAIT connaître la structure du créole, la structure phonologique, la structure grammaticale, la structure sémantique du créole, qui est la langue source de la plupart des enfants haïtiens qu'ils reçoivent. C'est le meilleur moyen de comprendre les fautes de ces élèves et de les corriger : en partant de la source.

### POUR LE RESPECT DE LA SYNTAXE FRANÇAISE

**Roger Gaillard.** — Quelle doit être alors l'attitude du professeur de français quand il trouve dans un devoir de français des mots créoles, des tournures créoles ?

**Pradel Pompilus.** — Tout dépend.

A l'égard des tournures créoles (je suis professeur de français et à la fois linguiste, et ma position en devient assez difficile) à l'égard de ce qu'on

appelle les tournures créoles, les tournures syntaxiques du créole, je suis extrêmement strict.

A propos de syntaxe, de grammaire, je dirais comme Victor Hugo : « Paix à la syntaxe ».

Il faut que notre syntaxe se rapproche, le plus possible, de la syntaxe du français de France. A l'égard de la syntaxe, je dirais que la langue dialectale doit tracer par rapport à la langue commune, comme une courbe de poursuite : se rapprocher le plus possible de la langue commune. Je dirais donc, pour prendre un exemple, qu'on doit veiller à ce que les propositions subordonnées et concessives, introduites par « quoique », aient leurs verbes au subjonctif ; même s'il y a un certain relâchement de ce côté-là et du côté de Paris.

Au point de vue phonologique, je suis également très strict. Par exemple, il n'y a presque pas de « re » dans le français d'Haïti, ou bien le « re » est très mal articulé parce qu'il n'y a pas de « re » en créole. Or la mauvaise prononciation du « re » est irritante, pas seulement pour une oreille française, mais aussi pour une oreille habituée à entendre notre « re ».

Et même une mauvaise prononciation du « re » peut amener à des bévues. Je me suis trouvé une fois en visite de condoléances dans une famille dont un membre était mort à New York, au mois de décembre. Une des personnes en visite a dit à son amie éplorée, un peu pour la consoler : « C'est peut-être le froid qui l'a emporté ». Et la personne éplorée de répondre : « Oui il souffrait du foie ».

Si le premier interlocuteur avait bien articulé son « re », il n'y aurait pas eu de bévue. Il y a donc intérêt à distinguer un « re », d'un mot où il n'existe pas.

### IL EXISTE DES MOTS HAITIENS, MAIS CERTAINS...

Roger Gaillard. — Et sur le plan du vocabulaire ?

Pradel Pompilus. — Sur le plan du vocabulaire, je suis peut-être plus large.

Roger Gaillard. — Il s'agit toujours du français d'Haïti inspiré par le créole ?

Pradel Pompilus. — Oui. Du français d'Haïti en contact avec le créole, qui lui a fait des emprunts. Je suis donc plus large.

C'est à dire que, pour tout ce qui concerne les plantes, les animaux, les mets, les coutumes, les croyances, tout ce qui est local et qui n'existe pas en France (et qui, par conséquent, n'a pas de nom en France) l'élève peut employer le mot haïtien sans le mettre entre guillemets, puisqu'il y a déficit

complet du français normal. Je suis contre les guillemets, dans ce cas, pour enlever à l'élève même la plus petite crainte de croire qu'il commet une faute en employant ce mot haïtien.

Mais je suis beaucoup plus difficile pour les mots abstraits, les mots à propos desquels Pascal a dit « la langue est une algèbre » et que ces mots-là sont des « chiffres ». L'élève ne doit donc pas employer « mortalité » pour « décès », ni « colloque » pour « vive discussion ». Pour ces termes-là, je suis très strict, et je demande qu'on opère un redressement total du vocabulaire.

**Roger Gaillard.** — Parce que dans ces cas-là, la signification du discours est mise en danger ?

**Pradel Pompilus.** — Tout à fait.

**Roger Gaillard.** — Vous faites un large accueil au franco-haïtien, à certains termes haïtiens. Pour vous, qui doit donner le visa d'entrée dans la langue soignée, à ces termes ? Est-ce le peuple, est-ce l'élite culturelle ?

**Pradel Pompilus.** — Je crois que c'est l'élite cultivée qui doit choisir le modèle. Les linguistes libéraux n'aiment pas trop entendre parler de cette « élite cultivée », de cette langue standard.

Cependant en matière de tours à accueillir, de tours à tolérer, il faudrait faire une distinction. Dans certains cas, c'est l'usage local qui doit prévaloir, lorsque, par exemple l'emploi d'une préposition a une valeur sémantique très marquée, une valeur sémantique concrète. Dans ma thèse de doctorat j'ai défendu (et j'ai été appuyé par un membre du jury) j'ai défendu l'expression : EN Haïti ».

Pour exprimer le lieu où l'on est, les Français disent de préférence : « A Haïti ». C'est peut-être parce qu'ils considèrent Haïti comme un point sur la carte ; c'est un pays qu'il n'ont jamais vu, et dont ils ont une vision infiniment vague. Ils emploient donc la préposition « A » qui est la préposition ponctuelle, qui désigne un point sur la carte.

Mais nous qui avons conscience de l'étendue et de la réalité de notre île, nous employons la préposition « EN » qui exprime la triple dimension dans l'espace.

De même, j'ai défendu notre tour « sous la galerie », alors que les français disent, eux « DANS la galerie ». La galerie est pour eux une pièce de la maison, une pièce fermée, il est normal qu'ils disent « DANS ». Tandis que, pour nous, la galerie, c'est la véranda ; c'est tout à fait différent.

Mais dans les cas où la préposition a une valeur abstraite, et plus du tout une valeur concrète, il faut suivre le français de Paris. Il faut dire : « Se déterminer A », (et non « se déterminer de »), « se décider A » (et non « se décider de »). « accepter de », etc., comme en France.

## DESTIN DU « FRANÇAIS D'HAÏTI »

Roger Gaillard. — Maintenant une question assez subjective. Vers quoi allons-nous ? Vers un créole développé ? Vers un français épuré, comme celui de Paris ? Ou vers un « franco-haïtien » riche ? Vers quoi allons-nous, ou vers quoi souhaitez-vous que l'on aille, ces questions sont envisagées par moi comme équivalentes. J'aimerais avoir votre avis là-dessus ?

Pradel Pompilus. — Le linguiste n'est pas prophète. Ni même futurologue. En principe, il ne prédit rien quant à l'avenir de la langue ; il se contente d'étudier la langue donnée, la langue actuelle.

Mais je doute que notre français aille dans le sens d'une particularisation de plus en plus poussée. La facilité des communications, le cinéma, la radio ou la télévision, la diffusion de l'enseignement et du livre français travaillent plutôt dans le sens d'un rapprochement du « français d'Haïti » et de ce qu'on appelle le « français de Paris ».

Je ne crois pas, non plus, que nous allions vers un créole épuré. Il n'y a que les... hypocrites qui le disent. La famille qui dispose d'un revenu fixe de 200 dollars aujourd'hui rêve de faire des économies pour envoyer son enfant faire des études ou bien en Espagne, ou bien au Mexique, mais plutôt, en France. Je connais aujourd'hui beaucoup de gens modestes, qui partent pour les Etats-Unis, qui vont y travailler de façon à pouvoir envoyer leur fils ou leur fille en France, un jour.

Donc avec ce rapprochement des civilisations, je crois que c'est plutôt notre français, le « français d'Haïti » qui va s'enrichir et se développer.

Roger Gaillard. — Alors, résumons-nous. Quelle langue parlons-nous ? Nous parlons le « franco-haïtien », mais ce « franco haïtien » va tendre à se rapprocher du français de France. C'est bien cela ?

Pradel Pompilus. — Oui. Nous parlons le français d'Haïti et ce français décrira cette « courbe de poursuite » dont parle Albert Dauzat.

(Texte intégral d'une interview diffusée par R.N.M.)

## COMMENTAIRES DE ROGER GAILLARD

*Avec cette interview prend fin notre enquête dont le premier point visait « la langue que nous parlons en Haïti » (langue d'éducation, d'administration, de rapports avec l'étranger, etc).*

*Il se dégage des débats (et le Dr. Pompilus le dit bien) que, de façon générale, notre syntaxe est française, mais qu'une partie importante de notre vocabulaire est haïtienne.*

*Cette langue, le Dr. Pompilus l'appelle « le français d'Haïti ». Cette désignation nous semble préférable au « franco-haïtien » que nous avions nous-*

même lancé, au début de l'enquête, parce que la dernière appellation (comme certaines interventions l'ont prouvé) pourrait faire croire qu'il s'agit dans l'esprit du « locuteur », d'une mixture « franco-CREOLE »

*Nous parlons donc une langue qui, par sa syntaxe, est française, et qui, par de nombreux termes haïtiens, est un français « D'HAÏTI ».*

oOo

Deuxième question : vers quelle langue parlée et écrite allons-nous ?

Sur ce point, la discussion a été vive.

Plusieurs de nos compatriotes regrettent que nous parlions français (isolement du continent, éloignement de la France, etc). Quelle chance, en effet, pour notre développement (à la fois économique et culturel) si nous parlions une langue dont le foyer de rayonnement serait plus proche ! L'anglais, par exemple, ou l'espagnol — Dépit et regret extrêmement compréhensibles. N'ai-je pas écrit, moi-même, que je me « sentais » un « homme de America » ? Pourtant, il ne me semble pas, pour ma part, que la question soit tranchée. Le passage de l'alphabétisation en créole à l'apprentissage du français n'est, en effet, pas acquis. Nous nous trouverons alors à un carrefour, et il n'est pas sûr que nous disposerons nous-mêmes des conditions culturelles (et MATÉRIELLES) du choix.

Un second courant, légèrement plus important que le précédent, prévoit un développement du créole, et, avec l'alphabétisation en créole, une invasion massive de termes, de tours, de formes syntaxiques créoles, dans le français que nous utilisons à l'école, dans les tribunaux, dans les bureaux publics. Dans cette direction, les particularismes nous éloigneraient de plus en plus du « français de France ». Les choses restant égales par ailleurs, cette éventualité, pour ce qui concerne la grande masse, paraît aussi infiniment probable.

Un troisième courant enfin, se basant sur l'extension de la culture française en Haïti et l'action des pédagogues, croit à l'avenir d'une langue calquée sur le « français-étalon ». La position du Dr. Pompilus est plus nuancée à cause de l'énorme importance qu'il accorde au lexique haïtien. Mais les deux positions reposent sur un postulat : le renforcement des relations culturelles avec la France. La « francophonie » pourrait effectivement (le fera-t-elle ?) œuvrer dans ce sens.

En fait, quant à l'avenir de la langue, le débat reste ouvert, parce qu'il est théorique. Il me semble que seuls le développement économique national (et les influences économiques étrangères) décideront. A ce niveau, les intellectuels et les élites haïtiennes en général seront (hélas) loin d'être les seuls à déterminer l'option fondamentale.

oOo

Troisième question : pour l'instant, quelle doit être l'attitude du professeur, de l'instituteur, à l'égard de la langue française qu'il enseigne ?

Sur ce point, l'unanimité a été établie. Beaucoup de vigilance quant à la grammaire, et un accueil réfléchi, réservé aux termes et aux tours locaux.

Encore une fois il apparaît que la position du français dans notre pays n'apparaît guère, pour l'instant, inexpugnable.

**Roger GAILLARD**



## A PROPOS D'UNE INTERVIEW DU Dr. PRADEL POMPILUS

(Le Nouveau Monde, Lundi 27 Juillet 1970).

L'interview du Dr. Pompilus à Roger Gaillard témoigne des points de vue d'un chercheur qui s'est penché pendant plus d'un quart de siècle sur la question de l'enseignement du Français en Haïti. Changeant de perspective, nous nous sommes demandé s'il n'est pas plus économique, plus direct de connaître d'abord la structure du Créole pour bien enseigner le français en Haïti.

La publication de cette interview nous permet de montrer les problèmes et les tentatives de solution. La Revue de cette interview est une introduction à une façon différente de poser le problème de l'enseignement du français en Haïti. Dans ce papier où nous ne faisons que des remarques nous avons discuté tour à tour d'une conception de la Langue, de l'Attitude du locuteur vis-à-vis de la langue, du Français en Haïti, d'un problème purement technique d'analyse linguistique et enfin d'une vue de l'apprentissage et de l'usage du vocabulaire.

Les points de vue exprimés ici n'épuisent pas le sujet qui est non seulement celui d'une thèse de linguistique appliquée, mais encore celui d'une thèse de Psycho-pédagogie.

### REMARQUES

1 — Nous n'abondons pas dans le sens du Dr. Pompilus qui n'admet pas l'existence d'une « langue haïtienne. » S'il nous donnait une définition de la langue, nous pourrions voir à quel point de vue il se place pour justifier son attitude. « Ce n'est pas l'objet qui crée le point de vue ; c'est le point de vue qui crée l'objet ». Pour nous, la Langue est non seulement le Code qui facilite la communication parmi les individus, mais l'un des traits de leur comportement. Parler une langue c'est adopter une certaine forme de comportement. Un Code qui facilite le commerce entre 5 millions d'individus sur une étendue géographique donnée est en ce sens une langue. Un code dans lequel 5 millions d'individus traduisent en conscience leurs expériences immédiates de chaque jour est une langue. Sans entrer dans des détails de linguistique systématique, nous gardons la définition du Petit Robert, page 972, année — 1970 : « Langue : 1) Système d'expression du mental et de communication, commun à un groupe (communauté linguistique) »

Le créole n'est pas seulement une des deux langues parlées en Haïti, c'est La Langue des Haïtiens. Le Français est une langue d'emprunt pour les Haïtiens. Et ici, l'attitude du Locuteur vis-à-vis de la langue est révélatrice à plus d'un titre.

Quand nous nous interrogeons sur la langue parlée par quelqu'un dans la situation linguistique haïtienne, nous devons nous poser la question de Josué Fishman : « Qui parle, QUELLE langue, avec quelle personne et en QUELLE CIRCONSTANCE. »

Nous invoquons les propres mots du Dr. Pompilus à l'appui de notre thèse. A la deuxième question de M. Gaillard, il répond : « *Notre français étant une langue apprise à l'école, à coups de GRAMMAIRE, de conjugaisons surtout, les innovations morphologiques y sont rares* ». De deux choses l'une : ou bien le français est la langue des haïtiens — comme le créole, — et alors nous la recevons, sans coups de grammaire, en venant au monde ; ou bien elle n'est pas la langue des haïtiens — contrairement au CREOLE — et nous sommes forcés, pour des raisons extralinguistiques — de l'apprendre. En Haïti quelle est la personne qui en rentrant en elle-même ne s'analyse pas en CREOLE ? Son langage intérieur est le créole.

D'autre part, le fait que le français parlé en Haïti a des particularités des points de vue phonologique, morphosyntaxique et lexical, est dû au contact des langues. Les interférences de la langue maternelle (CREOLE) sur la langue seconde (FRANÇAIS) en sont la cause. C'est une situation inévitable, même dans le cas où deux langues d'égale culture sont en présence. Ex. : Le Français qui parle l'anglais, ou l'Espagnol qui parle le français se trahissent en ouvrant la bouche.

Nous voudrions revenir sur un point qui nous tient à cœur : Le fait que nos élèves et nombre de nos gens cultivés ne maîtrisent pas le français. La raison en est dans la méthode d'enseignement du français en Haïti. Le français est enseigné « à coups de grammaire » — et de fouet parfois — à des élèves qui parlent le créole uniquement. La Méthode d'enseignement du latin et du grec est dépassée. Enseignons le français comme une langue seconde. L'élève devrait parler le français en classe avant de recevoir un enseignement dans cette langue. Plonger un enfant de 6 ans dans un enseignement systématique dans une langue qu'il ne comprend pas est la source de pas mal de frustration, d'aversion pour l'école et de « marronage ». L'haïtien porte toute sa vie les stigmates de cette horreur. Modifions notre méthode d'enseignement du français en enseignant la langue avant d'enseigner dans la langue et les résultats seront autres.

Il est grand temps que nos professeurs adoptent une attitude moins intransigeante vis-à-vis des fautes de syntaxe ou de vocabulaire des élèves. Les vrais coupables c'est nous. L'honnêteté chez le professeur est une vertu cardinale, non un péché capital. Nous ne devons pas punir un élève parce que nous ne lui avons pas enseigné à maîtriser la structure d'une langue étrangère que nous lui imposons. L'élève qui parle le français à partir de la méthode employée dans nos écoles est un « COMPOUND BILINGUAL », Il n'est pas « COORDINATE BILINGUAL ». (Nous nous excusons d'employer des tournures anglaises qui n'ont pas de traductions satisfaisantes en français ; nos études sont faites en anglais, nous les apprenons ainsi). Dans le premier cas, l'élève a deux systèmes linguistiques mélangés. Pour s'exprimer, il se réfère à sa première langue, puis traduit sa pensée dans la deuxième langue. De là des tournures étrangères. Ex : « Je ne le vois pas donc », entend-on souvent. L'élève se trouve dans une situation embarrassante avec deux SIGNIFIANTS pour un seul SIGNIFIÉ.

Dans le cas du « COORDINATE BILINGUAL » au contraire, l'individu a appris tôt à ne pas mélanger les 2 systèmes. L'interférence est neutralisée à tous les niveaux. Quand il parle, il ne pense plus dans une langue pour traduire sa pensée dans l'autre.

Et voici un point où je rencontre tout à fait les vues du Dr. Pompilus. « Tout professeur de français, en Haïti, tout professeur de langue vivante étrangère, en Haïti, devrait connaître la structure du créole, la structure phonologique, la structure grammaticale, la structure sémantique du créole, qui est la *langue source* de la plupart des enfants haïtiens qu'ils reçoivent. C'est le meilleur moyen de comprendre les fautes de ces élèves et de les corriger : en partant de la source ».

Il n'est pas de doute que la connaissance de la Langue SOURCE permet d'améliorer l'enseignement de la Langue CIBLE. Une analyse CONTRASTIVE du créole et du français est donc l'instrument clé de cette reconversion. Pour les besoins de notre thèse nous avons dû faire une sérieuse analyse de ce problème qui est d'ordre pédagogique autant que linguistique. Nous nous permettons de compléter les mots du Dr. Pompilus en disant que cette analyse contrastive est le meilleur moyen de PREVENIR (au lieu de corriger) les fautes des élèves et de neutraliser les interférences. Par exemple, quand on sait que les phonèmes arrondis d'avant n'existent pas en créole, nous pourrons « travailler » ces phonèmes pour que nos élèves disent ECU au lieu de EKI, HEUREUX au lieu de ÉRÉ, PEUR au lieu de PÈ.

S'agissant de l'emploi de LEXEMES qui n'existent pas dans le lexique français, nous convenons avec le Dr. Pompilus qu'il faut user de tolérance envers l'élève. Ce qui compte dans le parler d'une langue, ce n'est pas le vocabulaire, c'est le maniement des STRUCTURES. Contre le Dr. Pompilus,

nous ne dirons pas que dans pareil cas il y a DEFICIT du français normal. Ce terme de DEFICIT est illégitime. Ou bien des objets sont autrement nommés en France, ou bien ils appartiennent à des SITUATIONS qui n'existent pas dans l'UNIVERS du francophone de France.

L'usage impropre de certains termes tels que MORTALITE au lieu de DECES, en Haïti, n'est qu'un cas particulier de neutralisation lexicale. Mortalité s'emploierait pour la mort de plusieurs personnes à la fois, le décès pour la mort d'une seule personne. Dans ce cas, il y a l'idée d'un ARCHILEXEME qui coiffe les deux nuances. Il n'en demeure pas moins qu'on doit dissiper l'équivoque chez l'élève.

3.—

### DU FRANÇAIS EN HAÏTI.

De Dantès Bellegarde au Dr. Pompilus, l'accent a été mis sur la vigilance à apporter au français parlé par 120.000 haïtiens sur 5.000.000 au lieu de comprendre ou de réfléchir sur le destin linguistique des 4,880.000 haïtiens qui sont hors de cette élite, hors de ce club des CHANCEUX. Nous ne développerons pas les problèmes d'ordre socio-linguistique de la distribution sociale du CREOLE et du FRANÇAIS et son impact sur la vie en HAÏTI. Nous le ferons bientôt.

Encore une fois, c'est le point de vue qui crée l'objet. Le Dr. Pompilus qui a consacré sa vie à l'enseignement en Haïti n'a pu embrasser tous les aspects de l'enseignement des langues. Il n'a pas été aidé par d'autres chercheurs et c'est bien malheureux pour HAÏTI. Le Dr. Pompilus porte ses recherches surtout sur l'avenir du français en Haïti. Et mieux que tout autre il fait autorité en la matière. Cependant nous trouvons un peu excessive son intransigeance quant aux relâchements manifestés dans certains secteurs de la grammaire. La langue n'est pas celle codifiée depuis 300 ans dans la Grammaire Raisonnée de Port-Royal. La Langue est contemporaine de ceux qui la parlent. Ce n'est pas à dire qu'il faille méconnaître les Anciens au profit des Modernes. Par tout un côté on renoue avec des grammairiens latins comme DONAT; CHOMSKY ramène l'attention sur LANCELOT et DUMARSAIS par exemple. Néanmoins, la langue est ce que les locuteurs en font. Qu'il y ait tendance à l'usage de l'indicatif après QUOIQUE et BIEN QUE en France et en Haïti, cela tient à un facteur de dépense d'énergie. Dans *Economie des Changements Phonétiques, Essai de Phonologie Diachronique*, M. André MARTINET (bien connu du Dr. Pompilus) aborde un aspect de la question. D'autre part il est des aspects que le français écrit ne traduit pas et qu'on découvre au contact d'autres langues; ce qui amène une reconversion, soit l'exemple suivant.

- 1) Bien qu'il PLEUT, je sortirai. (actuel)
- 2) Bien qu'il PLEUVE, je sortirai. (virtuel)

Voici un cas où le français orthodoxe masque l'opposition du réel, de l'actuel et du virtuel. Et la règle avec BIEN QUE ne souffre pas d'exception. Comme le dit Edward Sapir : « Toutes les grammaires se trompent ». Nous ne croyons pas alourdir démesurément ce papier en citant une phrase de CHOMSKY qui cadre bien ici : « A fully adequate grammar must assign to each of an infinite range of sentences a structural description indicating how this sentence is understood by the ideal speaker-hearer ». (*Aspects of the THEORY of Syntax*, pp 4-5).

4 — A propos de l'inexistence du PHONÈME (r/RE) en CREOLE. Selon le Dr. Pompilus, le « RE » n'existerait pas en créole d'Haïti et cela a des facteurs retentissants sur la prononciation de ce phonème dans le français parlé en Haïti. A propos de l'exemple du FROID et du FOIE, disons tout de suite que si nous pouvons rendre compte de l'articulation, nous ne pouvons nous porter garants de l'audition d'un individu.

Ensuite, pour étudier le COMPORTEMENT du « Ré » en créole, contre le Dr. Pompilus, nous nous référons à des critères DISTRIBUTIONNELS. Seule la DISTRIBUTION du phonème, c'est-à-dire, l'ensemble des contextes où il peut se trouver, est satisfaisante en l'espèce. Le « Ré » ne se comporte pas de la même façon en positions INITIALE, MEDIANE ou finale en créole. Depuis TROUBETZKOY et l'école de PRAGUE nous savons nous mettre en garde contre des phonèmes qui présentent des LACUNES DANS LEURS DISTRIBUTIONS. Le phonème « Ré » se produit en positions initiale et médiane, pas en finale en créole. Nous disons RIBAN au lieu de RUBAN. De plus, le phonème « Rè » dépend de la voyelle qu'il accompagne. Si c'est une voyelle d'avant (i. e.), il s'entend, si c'est une voyelle arrondie, donc arrière, (o, o, ou) il ne s'entend pas. Il faut enfin tenir compte des consonnes pouvant former groupe avec le phonème « Ré » et étudier la DISTRIBUTION du groupe en position initiale, médiane et finale. Nous disons (ouvri) mais (POV) (ouvrir, pauvre), (kof), (coffre).

Le « Ré » n'est pas le seul phonème à présenter des lacunes dans sa distribution. Le « Le » aussi. « Le » existe en positions initiale, médiane et finale, sauf en finale dans les groupes (pl) (pep, peuple) et (bl) (tab, table), (kl), (mon onk, mon oncle).

5 — Pour le vocabulaire, nous dirons rapidement que l'élève ne peut pas toujours maîtriser des mots qui n'ont pour lui aucun référent, qui n'existent pas dans son univers. On ne distingue un mot d'un autre qu'en sachant ses traits caractéristiques. L'élève peut bien distinguer FAUTEUIL de CHAISE par exemple. La différence est que le premier a des bras, l'autre n'en a pas. Mais il emploiera indifféremment DESTROYER et FREGATE ou CORVETTE. L'école de Logique symbolique de RUSSEL Bertrand à Londres ou de CARNAP à Chicago a bien montré, grâce à la théorie des ensembles, que le SIGNIFIE d'un LEXÈME est le produit logique de ses traits. La différence

entre deux lexèmes est la différence de leurs traits. La confusion entre MORTALITE et décès est la différence entre les traits « COLLECTIF » et « INDIVIDUEL ».

Nous sommes redevable aux promoteurs de ce débat ouvert sur le CREOLE, donc sur le DESTIN du FRANÇAIS en Haïti de l'atmosphère sereine de la discussion d'un problème d'ordre national. Nous n'avons pu avoir le texte de l'interview du Dr. Pompilus que par un hasard. Voilà pourquoi nous nous référons spécialement à ses points de vue.

Que ce débat, bien longtemps clos, suscite chez les jeunes le goût des études de linguistique pour revivifier l'enseignement des Langues en HAÏTI. Qu'on ne s'en remette pas aux recherches de l'infatigable Dr. Pompilus pour se croiser les bras. Plus il y aura de chercheurs dans ce champ de recherche, mieux cela vaudra. La discussion est une forme supérieure d'entente. « Là où n'est pas la discussion, l'esprit s'endort ».

**Michel LANGE**

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, Haïti  
G. St. Département de Linguistique  
Ottawa University

# MISE AU POINT

Par Pradel POMPILUS

Ces lignes ne sont pas une réplique à l'étude de M. Michel LANGE. D'ordinaire je ne réplique pas aux vues contradictoires que soulèvent mes écrits ; non point par inertie, scepticisme ou dédain, mais par respect des droits de la critique. Je suis de ceux qui sont persuadés que l'avancement de la science repose sur une permanente contestation des idées acquises, une perpétuelle mise en question des vues qui nous sont transmises. Je me réjouis par conséquent de la débauche d'idées qu'a éveillées chez M. LANGE ma seule interview accordée à Roger GAILLARD à Radio Nouveau-Monde et reproduite dans le *Nouveau-Monde* du 27 juillet 1970, et je me demande ce que va être la moisson lorsqu'il aura pris connaissance de travaux plus étendus, plus élaborés, mieux construits que j'ai consacrés à la même question : *La langue française en Haïti* (Thèse de Sorbonne, Macon, Protat Frères, 1961), *les tâches nouvelles du professeur de français en Haïti* (*Conjonction*, No. 99, Année 1966). *Linguistique et enseignement du français en Haïti* (Imprimerie du Nouvelliste 1962), *Lexique du créole d'Haïti* (thèse complémentaire de Sorbonne, exemplaire dactylographié), *De quelques influences du créole sur le français officiel d'Haïti* (Le Page, Communications faites au Séminaire sur les créoles tenu à Kingston en 1959). Il est vrai que cette moisson risque d'être moins abondante, car dans les écrits que je viens de citer, j'ai déjà répondu à la plupart des inquiétudes de M. Michel LANGE : il n'était pas possible de satisfaire à ses exigences dans une interview radiophonique de 20 minutes centrée sur les questions précises de Roger GAILLARD. Je ne vais pas non plus essayer de le faire ici, je me contenterai de deux ou trois petites mises au point.

1) Je n'ai pas refusé au créole le statut de langue, je n'ai pas dit que le créole n'était pas la langue du pays d'Haïti, comme M. LANGE voudrait le faire accroire. Je reprends pour lui les premières phrases de ma réponse à la première question de Roger GAILLARD : « Cher Docteur Pompilus, existe-t-il une langue haïtienne ? » — « Je ne dirais pas qu'il existe une langue haïtienne.. Je dirais plutôt qu'en Haïti on parle deux langues, le créole, qui est parlé et compris par tous les Haïtiens et le français, langue officielle, langue de l'enseignement, langue de la justice, mais langue d'usage d'environ cent mille Haïtiens seulement, soit de un Haïtien sur quarante. » J'ai seulement rejeté l'expression « langue haïtienne », parce que aucune des deux langues parlées, soit par tout le monde, soit par une minorité, n'appartient en exclusivité aux Haïtiens : notre créole, quoique marqué par notre personnalité, n'est qu'une variété des créoles français qui se parlent à la Martinique, à la Guadeloupe, à Sainte Lucie.

2) Au début de la 3ème partie de son étude, M. LANGE écrit ce qui suit : « De Dantès BELLEGARDE au Dr POMPILUS, l'accent a été mis sur la vigilance à apporter au français parlé par 120.000 Haïtiens sur 5.000.000 au lieu de comprendre et de réfléchir sur le destin linguistique des 4.880.000 Haïtiens qui sont hors de cette élite, hors de ce club des Chanceux ». Ceci n'a rien à voir dans un débat qui se veut scientifique. Je conseillerais à M. LANGE, qui est jeune, intelligent, qui a du savoir et qui peut s'imposer par d'autres moyens, de ne pas recourir à ces effets faciles, surtout quand il s'adresse à nous du Canada et qu'il a en face de lui un professeur qui « a consacré sa vie » à l'enseignement haïtien, qui éduque encore au Lycée Louverture, les éléments sortis des 4.880.000 malchanceux. C'est par un intérêt évident pour leur destin linguistique que j'ai fait entrer leur langue à la Sorbonne et qu'avec des confrères de la Jamaïque, du Canada, des Etats-Unis je continue à l'étudier.

Et puis quels que soient mon respect pour la mémoire de Dantès BELLEGARDE et mon admiration pour son œuvre littéraire — c'est le plus attique de nos prosateurs — je tiens à n'être pas confondu avec lui sur le plan linguistique. Ses vues sont celles d'un publiciste fermé à la linguistique générale, les miennes sont celles d'un homme d'études qui a non seulement pratiqué les écrits de Bloomfield, de Jakobson, de Gleason etc, mais qui a vécu dans l'ambiance d'André MARTINET, de R. L. WAGNER, de G. GOUGHENHEIM, de Pierre GUIRAUD et qui est libéré de tous préjugés à l'égard des langues non indo-européennes.

M. LANGE me reproche une « excessive intransigeance quant au relâchements manifestés dans certains secteurs de la grammaire ». Dans la mesure où je me connais, je ne me crois nullement intransigeant, mais exigeant, exigeant pour moi-même d'abord, pour mes élèves et mes étudiants ensuite. Une longue pratique de l'enseignement m'a appris que dans ce domaine il faut demander beaucoup pour obtenir peu, de la grande majorité des sujets du moins. Si l'on se met en tête d'être tolérant dans l'enseignement d'une langue étrangère réputée difficile, on ne peut aboutir qu'à des résultats médiocres. La tolérance en matière linguistique, c'est une attitude bonne pour la recherche, mais que j'abandonne au moment d'entrer dans la salle de classe. Avec mes grands élèves, je fais la distinction des niveaux et états de langue, mais j'exige dans leurs devoirs le niveau universitaire : ainsi je leur apprendis que l'imparfait du subjonctif ne s'emploie plus en concordance à Paris et dans la région parisienne, que même pour certains écrivains il est devenu une variante stylistique, cependant j'en exige l'emploi dans la traduction des versions latines. Nos élèves du secondaire et du supérieur sont le sel de la terre, s'ils se corrompent, qu'est-ce qui se conservera ?

C'est peut-être au « français avancé » que M. LANGE a emprunté le couple de phrases :

Bien qu'il pleut, je sortirai (réel).



Bien qu'il pleuve, je sortirai (éventuel).

Le français normal peut aussi opposer le réel et l'éventuel tout en se pliant à la servitude grammaticale :

Bien qu'il pleuve je sortirai (réel)

Bien qu'il doive pleuvoir, je sortirai (éventuel).

Je maintiens enfin que le créole haïtien ne compte pas de R, en quelque position que ce soit. Ne confondons pas signe graphique et signe vocal. Le phonème que nous notons par un R dans les mots Rad, Rou (e) ou gRi (s) n'est nullement en créole une consonne vibrante : on y perçoit à peine un frottement de la luvette au contact du courant d'air sorti des poumons. Si M. LANGE se donne la peine d'en faire l'expérience dans un laboratoire de phonétique — avec un Haïtien venu en droite ligne de Port-au-Prince ou du Cap — il verra que ce son du créole correspond à peu près, en position initiale ou médiane, à un YW danois ; que devant les voyelles labiales et la semi-voyelle W il tend à se confondre avec W : en créole haïtien et même dans le français de chez nous, le mot *roi* s'articule comme wa.

J'arrête ici mes mises au point. Aller au delà, ce serait voiler tout le plaisir que m'a procuré le papier de M. LANGE. Si cette interview avait suscité une seule autre réaction de même genre nous aurions été, Roger GAILLARD et moi, trop largement payés de nos efforts. Comme l'a remarqué mon contradicteur, il y a chez nous pour les linguistes un immense champ de travail. Je nourris l'espoir de le retrouver un jour sur le terrain, animé du même élan d'enthousiasme.

# LE PELERINAGE

Par Félix COURTOIS

Neuf heures du matin. Une dame élégante qui ne semble pas avoir dépassé la trentaine, débouchant de la rue du Centre, se trouve sur la place Sainte Anne. Elle se demande si elle doit traverser le marché en plein air, dit marché debout, qui s'étale devant elle dans un désordre tumultueux. Des voix s'élèvent de toute part, voix de femmes du peuple, de paysannes offrant leurs marchandises qui jonchent le sol, de tous ceux, de toutes celles, petites domestiques, cuisinières qui viennent s'approvisionner. Dans l'éblouissement du soleil qui commence à taper dur sur les têtes, le spectacle ne manque pas de pittoresque. La jeune dame est vêtue d'une modeste robe de toile grise qui ne nuit pas à sa distinction naturelle. Elle est coiffée d'une capeline ornée d'un ruban de reps de soie bleu sombre. Elle s'effraye un peu de toutes ces voix qui fusent dans la clarté crue du jour, des disputes qui éclatent entre vendeuses et acheteuses, des jurons que l'une jette à l'autre, sur lesquels se détachent les lamentations des pauvres qui demandent l'aumône. Son nez s'offusque des émanations suffocantes que répand ce lieu malodorant. Elle relève sa longue jupe qu'elle serre contre elle, afin de la préserver des souillures qui la menacent. Elle renonce à traverser le marché pour atteindre l'église qui lui fait face. Elle le longe plutôt à l'ouest, franchit prestement l'antique rue Saint-Honoré qui dévale vers la mer et grimpe les degrés du temple où vient mourir la symphonie discordante du marché debout.

Angèle est à l'intérieur de l'église Sainte Anne. Après le brouhaha auquel elle a échappé, elle respire une atmosphère de paix et de douceur. Depuis qu'Antoine, s'est mis en tête de devenir riche, depuis qu'il lui en a fait l'aveu, elle le sent tourmenté de préoccupations qu'il ne lui dit pas. Puisque dans le but d'augmenter son trafic, il avait conçu l'idée de vendre leur maison, à quelle autre aventure ne se prêterait-il pas, à quelle combinaison hasardée ne se livrerait-il pas pour parvenir à ses fins ? Elle a peur pour lui, elle craint pour son mari tous les périls, surtout ceux de l'âme. Elle voudrait l'aider dans ses entreprises et particulièrement le préserver du mal. Elle est une pauvre femme, sans fortune, sans aucun moyen matériel à mettre à sa disposition ; elle ne peut non plus le seconder dans son petit négoce, n'ayant la moindre intelligence des affaires. Mais elle a sa foi en Dieu, elle a ses prières qui peuvent être — elle le croit fermement — d'un secours efficace pour Antoine. Le pèlerinage qu'elle entreprend dans

les églises de Port-au-Prince n'a d'autre but que de le protéger, de le préserver des embûches de la vie, d'un mauvais destin. Elle irait jusqu'à Saut d'Eau où se rendent tant de pèlerins. Elle irait même à pied, malgré les intempéries, les montagnes escarpées, le cours d'eau à passer. Mais Antoine ne souscrirait pas à un tel projet, s'opposerait à ce long voyage qu'il jugerait inutile et dangereux.

Après avoir visité les chapelles latérales, car il faut, en passant, dire un petit bonjour à tous les Saints et Saintes, elle s'installe dans la nef devant le grand Autel où Sainte Anne, avec sa face peinte, rayonne d'une beauté surnaturelle. Le visage levé vers la Sainte, elle récite mentalement toutes les prières qu'elle connaît, même celles un peu enfantines qu'elle avait apprises quand elle était une petite élève des sœurs de Lalue. Elle n'adresse aucune demande précise à Sainte Anne, comme font toutes ces bonnes femmes qui sont de véritables quémandeuses et qui assaillent les Saints et les Saintes de sollicitations saugrenues, de réclamations impératives, et parfois d'exigences agressives.

Angèle prie avec humilité et ferveur, comme une modeste servante de Dieu qu'elle est. Une paix bienfaisante s'insinue au plus profond de son être. Elle a toujours été pieuse. Elle considère sa piété comme un don du ciel, une grâce du bon Dieu qu'elle mêle à toutes les circonstances importantes de sa vie. Son mariage avec quelqu'un qu'elle aime, la beauté et la Santé de sa fillette, leur petite aisance, tout, pense-t-elle, lui est venu de la bonté divine. Dans le recueillement où elle est, elle ne se rend même pas compte du passage des fidèles, des allées et venues du sacristain qui se livre aux soins de son état tout en jetant un regard de coin sur ceux et celles qui pénètrent dans l'église. Elle sent son âme fondre dans la plénitude d'un bonheur où s'évanouit l'inquiétude qui l'oppressait en arrivant. Elle oublie momentanément sa peine, les trances où la jette parfois le comportement singulier d'Antoine, cette animation fiévreuse de sa part, avec des intervalles d'abattement ou de longues réflexions, ses sorties chaque soir, ses retours tardifs. Sa félicité se poursuivrait encore si une voix ferme, impérieuse ne s'était élevée dans l'église. C'est la voix du curé qu'Angèle n'a pas vu venir. Il admoneste un jeune homme et une jeune fille qui, debout, près du bénitier, se livrent depuis quelques minutes à un entretien où ils prennent un plaisir visible. Le curé est de taille moyenne et de couleur brune. Bien qu'il soit loin d'être vieux, son visage paraît fatigué et est strié de petits rides, effets de ses jeûnes et de ses macérations et surtout de la lutte sans merci qu'il mène contre ses paroissiens et paroissiennes, dans un quartier où pour lui la tâche principale est de pourchasser une luxure qui ne se cache pas et des pratiques superstitieuses que la religion ne parvient pas encore à faire reculer.

Angèle quitte Sainte Anne en se promettant d'y revenir. Elle s'engage dans la ruelle qui borde les degrés de l'Eglise et tombe dans la rue de l'Enterrement où vit une population abondante et misérable, avec une marmaille qui s'ébat dans la poussière de la chaussée. Après quelques minutes et, coupant par la rue de l'Egalité, elle aboutit à un corridor accidenté, étroit sous une coulée de ciel, sur lequel s'ouvrent des masures délabrées. Debout sur le pas de leurs portes, des commères vêtues de jupes sordides et de chemises qui laissent voir des seins décharnés et retombants, la dévisagent en faisant sur elle à haute voix des réflexions désobligeantes. Ces femmes semblent croire qu'elle va rejoindre un amant dans la campagne proche.

La voici maintenant à la Croix des Martyrs, dans ce quartier pouilleux, comme séparé du monde, l'un des plus pauvres de Port-au-Prince, qui est figé dans son ancienneté, que n'a pas visité le plus humble progrès, et qui paraît survivre à des siècles de détresse et d'abandon. Les hommes et les femmes qui végètent dans ce lieu deshérité, les animaux en liberté qui y poursuivent leur errance en broutant un gazon pauvre, semblent voués à une misère commune.

Angèle sait qu'elle est dans une zone à part de Port-au-Prince où des dames comme elle ne s'aventurent guère, où elles ne doivent se rendre qu'en pèlerinage. Il fait grand jour et il y règne une certaine somnolence. Elle pénètre dans le sanctuaire perdu parmi une végétation touffue, le plus humble de la ville. Elle est seule devant un minuscule autel, sans le moindre ornement, et cette solitude s'agrandit d'un silence funèbre. Elle s'assied sur un banc d'écolier sans dossier et se met en prière. Loin de l'agitation humaine, loin de tout bruit, de toute vie, elle a l'impression d'être dans une église de campagne où de confuses rumeurs parviennent à peine. Sa prière est toute simple ; elle n'est qu'une élévation, une offrande de son âme à Dieu, presque sans pensée et sans paroles, un abandon de son être baigné de félicité, avec une légère palpitation de son cœur remué d'une fugitive émotion. Dans sa pauvreté et sa nudité, ce petit temple lui plaît infiniment ; il la change d'autres églises bruissantes d'allées et venues, avec des détails d'architectures et d'ornementation où malgré soi s'accroche l'attention.

Elle est maintenant dehors ; mais ne peut avancer, assiégée qu'elle est par des enfants qui attendent une aumône. Une belle dame ne vient pas dans cet ilôt de misère sans faire un peu de bien, sans soulager des infortunes. La faim des autres a toujours ému la pitié d'Angèle ; à cette pitié se mêle une tendresse toute maternelle, car elle a devant elle des gosses souffreteux qui montrent de petits visages palôts, qui tendent des menottes maigres et boutonneuses. Elle se sent au cœur une onde de bonté ; elle leur verse le contenu de sa bourse, heureuse d'avoir donné tout ce qu'elle avait sur elle et gênée de n'avoir pu les satisfaire tous.

Une autre fois elle se rend à la chapelle de Saint François d'Assise, en pèlerinage à Notre Dame du Perpétuel Secours. Il lui faut gravir, sous la morsure d'un soleil brutal, la montée où le tuf est dur sous les pas. Elle manquerait un peu son but, si elle avait choisi une heure fraîche de la matinée. Le jour de feu, la sueur qui la trempe, la pente rude qu'elle escalade en s'essoufflant, font partie du pèlerinage qui pour elle perdrait de son prix, si elle n'y rencontrait nul obstacle, si elle n'y endurait quelque souffrance.

L'église est posée sur la butte comme une couronne. Par sa situation jusqu'au haut du Bel-Air, comme une vigie dont la surveillance s'étend sur une population turbulente, redoutée pour ses sautes d'humeur, ses colères généreuses, pour ses révoltes contre l'injustice, contre une antique misère. Saint François et la Vierge du Perpétuel Secours tempèrent un peu les violences ainsi que les débordements de sensualité des habitants, de même que leurs tendances superstitieuses. Pour Angèle, c'est le lieu où il n'y a pas bien longtemps, les bonnes Sœurs la menaient en pèlerinage avec ses petites compagnes. Elles montaient allègrement en bandes bourdonnantes et rieuses, le regard captivé par des horizons inconnus, vers une perspective lointaine qui leur semblait le bout du monde.

Angèle se trouvait au carrefour Lambert quand une femme dépoitraillée, masse de chair croulante, encombrant l'étroit perron d'une maisonnette de bois, s'écrie, d'une voix glapissante : « N'est-ce-pas madame Antoine ? » L'exclamation, quoique un peu vive, est plutôt accueillante, loin des propos déplaisants des harengères de la Croix des Martyrs. Angèle devine une cliente du Bazar qui l'y a vue quelquefois. Elle répond par un sourire amical et par un gentil geste de la main vers la matrone avenante. Elle interprète cette exclamation sympathique comme le message du Bel-Air qui lui exprime son encouragement, qui l'invite et lui dit : « Ne craignez rien, nous sommes avec vous. » Elle se sent en effet moins seule, moins éloignée des gens, dans ce quartier qu'elle connaît à peine et elle grimpe avec plus d'élan les quelques cinquante mètres qui la séparent de la chapelle. Un dernier effort et elle est sur le terre-plein de Saint François d'où la vue embrasse les frondaisons vert pâle du bois Saint Martin, et quand on se retourne vers la ville, la dégringolade des vieilles maisons de la butte, et par delà, la coulée de la rue vers la mer lointaine.

Dans l'église, agenouillée sur un petit banc, Angèle contemple le grand tableau qui représente la Vierge miraculeuse. Ici elle ne retrouve pas l'atmosphère animée de Sainte Anne, ni la léthargie du petit sanctuaire de la Croix des Martyrs. Un vent frais venu de la plaine du Cul de Sac pénètre dans l'église, frôle le visage des Saints et des Saintes, met un imperceptible friselis aux fleurs métalliques qui ornent l'autel.

Cette légère brise qui fait palpiter ses volants, nuit un peu au recueillement d'Angèle. Elle ne l'empêche pas toutefois de goûter l'apaisement délicieux du lieu, après la montée abrupte. Le moment lui est doux et elle est gagnée par l'impression d'une religion plus aimable qu'ailleurs. A ses prières se mêlent quelques songeries sur le quartier, sur le site très pittoresque, sur les circonstances douloureuses qui ont amené l'institution du Pèlerinage, lors de l'épidémie de petite vérole de 1881. Ce triste souvenir ne l'émeut pas, son âme étant toute à la sérénité pieuse de l'instant.

Quelques jours plus tard, elle se trouvait à Saint Joseph. Elle avait réservé le Calvaire pour le Vendredi Saint, jour où par tradition elle est confondue avec la foule qui visite le Saint lieu. La rue où est Saint Joseph n'est pas vraiment populaire, quelques familles bourgeoises y ont élu domicile, dans de grandes demeures à étage où elles se livrent au commerce. Le passage des paysannes qui se rendent au marché de la Croix des Bossales, y met parfois un encombrement, une vie intense.

Angèle n'était pas attirée par cette église hantée des magiciens qui y avaient commis de nombreux sacrilèges. Des vols d'hosties consacrées y étaient souvent perpétrés, particulièrement la nuit. Pour elle, tout le quartier pâtissait d'une aura malfaisante, était infecté d'une atmosphère méphitique. Elle y était déjà venue de rares fois, mais toujours seule, car elle n'eût pas mené Marie-Rose en un lieu où de vieilles femmes, laides comme la fée Carabosse, le rosaire à la main, tout en ayant l'air de mâchonner des Ave et des Pater, dans leur bouche édentée, mangent des yeux les petits enfants qu'accompagnent leurs mères.

Le jour où Angèle alla à Saint Joseph, elle s'arrêta au retour à la Grand'rue, chez la marraine de Marie-Rose. Elle n'avait pas vu madame Augustin Bridaut depuis près de trois mois, depuis ce dimanche où, en visite chez les Belmour, celle-ci avait annoncé l'arrestation d'une bande de loups-garous. Elle avait cependant tant de choses à raconter à sa commère ! Malgré toutes ses vertus, elle n'échappait pas à ce travers qui empêche certaines Haïtiennes de garder leurs secrets... Il semble que la langue leur démange, et il faut qu'elles s'ouvrent aux autres, déballetent leurs affaires de famille et même révèlent leurs intimités conjugales. Dès qu'Angèle eut franchi la porte, elle prononça :

— Je ne puis, ma commère, ne pas venir te parler d'Antoine !

— Quoi ? Il a une maîtresse ? questionna vivement Mme Bridaut. Donne-moi d'abord des nouvelles de ma filleule.

Sa lourde corpulence était à l'aise dans un ample caraco de brabant qui déroba ses seins écroulés. Tout en étant attentive aux propos d'Angèle, elle jetait un coup d'œil à sa robe.

— Marie-Rose va bien ; elle est toujours sage et studieuse. Quant à Antoine, je ne sais s'il a une maîtresse ; mais il rentre tard le soir et me néglige un peu...

Madame Bridaut l'entraîna dans la salle à manger modestement garnie de meubles qui dataient de l'année de son mariage. Ils n'avaient plus leur lustre qu'elle n'entretenait guère, depuis qu'elle avait perdu le goût de vivre, après la mort tragique de son mari.

— Le Bazar ne va guère, reprit Angèle. On n'achète pas et les affaires baissent chaque jour. C'est le moment qu'Antoine choisit pour poursuivre la fortune.

— La fortune, ces jours-ci ? Il n'a plus sa raison. Comment pense-t-il s'enrichir ?

— Il veut agrandir son commerce par le temps qui court. Est-ce qu'il n'avait pas l'idée de vendre à réméré notre maison !

— Ta maison ! Ah ! Il a vraiment perdu la tête !

— Heureusement que ton compère, Me Duverny à qui il s'en était ouvert, l'en a dissuadé.

— Ah ! le digne homme ! C'est tout ce que mon pauvre mari aurait fait.

Et une larme brilla dans son regard. Angèle la laissa une minute à sa douleur, puis continua :

— Ah ! Chacun a son lot. Je prie Dieu sans cesse pour qu'aucun malheur ne nous arrive. Je viens de faire un pèlerinage. Ma dernière visite a été pour Saint Joseph...

— Si tu pouvais aller à Saut d'Eau, conseilla Mme Bridaut, la Vierge est vraiment miraculeuse...

— Antoine n'y consentirait pas. Et puis, c'est si loin. J'ai fait ce que j'ai pu. Mme Bridaut réfléchit une minute et dit :

— Ton pèlerinage à Port-au-Prince ne suffit pas. Tu devrais faire un « mangé les âmes ». Je t'aiderai si tu te décides.

Le « mangé les âmes » est une dévotion qui consiste à apporter à manger aux prisonniers.

— J'y songerai. Cela ne pourra qu'être agréable au bon Dieu.

Angèle quitta Mme Bridaut après que celle-ci lui eut demandé d'embrasser pour elle sa filleule. Elle fut à nouveau dans la Grand'rue, dans la partie de cette longue artère, entre le boulevard des Veuves et la rue des Casernes, où elle se trouva comme perdue, dans une

foule formée de paysannes qui portaient, dans des paniers posés sur leurs têtes, des produits de la terre, de marchandes de charbons de bois qui poussaient devant elles, des ânes étiques, fléchissant sous le poids de leurs charges, des charrettes à bœufs, précédées de leurs cornacs, de mendiants accablés d'infirmités qui psalmodiaient leur détresse en demandant l'aumône. Dans une rumeur joyeuse, des enfants du peuple, d'une voix grêle et chantante, criaient des friandises, tablettes de noix de cocos, de maïs, pistaches givrées de sel, bonbons au sirop, sucres d'orge. Des deux côtés de la rue, de petites quincailleries, des boutiques de toiles, de faïence, d'objets en cuir, des étalages bordant les galeries où l'on voyait des pantalons, des chemises d'homme, des robes d'enfant, suspendues à des ficelles, attiraient une nombreuse clientèle de gens du peuple qui marchandaient, achetaient, courant ici et là.

Quand Angèle fuyant la cohue parvint chez elle, elle goûta un sentiment de délivrance, en passant le seuil. Satisfaite d'avoir accompli un devoir pieux, elle connut une lassitude heureuse, une légèreté, une douceur, véritable état de grâce qu'elle eût voulu garder indéfiniment...

**Félix COURTOIS**

Extrait d'un roman inédit.



## ETZER VILAIRE CREATEUR :

On connaît les propos de Vilaire « Nous sommes condamnés à une littérature d'imitation. » Plutôt que d'essayer de les expliquer, de se les expliquer à défaut de pouvoir les excuser, certains critiques en ont fait un « alibi » pour jeter l'anathème sur l'œuvre de Vilaire, si ce n'est sur l'homme lui-même : Vilaire est un imitateur ! Vilaire est un évadé ! Pourtant non !

Il faut se rappeler que pendant longtemps nous avons entretenu avec la France des rapports privilégiés qui ont conditionné tout notre passé culturel. Hier encore, nos écoliers n'ânonnaient-ils pas « Nos ancêtres, les gaulois. » ? La persistance des influences françaises sur notre éducation, nos mœurs, sur notre système d'enseignement a permis la transmission du passé, de générations en générations, sous une forme devenue « superstition ». Vilaire en avait conscience. Mais vers quelle nouveauté se tourner pour exorciser le passé ? Sans doute vers l'actualité liée à toutes les réalités présentes. On sait que la réalité a toujours effrayé Vilaire qui, protestant, l'appréhende à travers une « conscience métaphysique, celle du Mal, celle du Péché ». Il refuse la réalité. Il la rejette pour se rejeter dans un univers intérieur où il échappe aux tentations du monde pour vivre avec Dieu. Contre le passé, il lui sera donc impossible de provoquer, de réaliser le renouvellement nécessaire pour accomplir toute transposition indispensable des anciennes valeurs d'éducation et de culture, au niveau de l'expression poétique, dans « le langage de la conscience actuelle ». Cette conscience, chez Vilaire, étant rétractée, rebelle, irréductible à la notion même d'actualité, dans la mesure où cette actualité ne peut s'intégrer dans le système de valeurs reçu et imposé par « l'éducation. »

Le renouvellement se révèle encore impossible du fait que, face à des problèmes de toutes sortes et convaincu de son impuissance à les résoudre — seule certitude actualisée à sa conscience — Vilaire nie leur solution dans le présent et n'en envisage guère pour l'avenir. Forcément, il refuse de confronter son monde, son univers intérieur avec la volonté fatale d'avenir qui caractérise toute société et tout produit de société, la littérature par exemple. Il conteste la nouveauté.

Que sont nos nouveautés, sinon des renaissances ?

Le passé, quel bouquet merveilleux et choisi,

Dont notre jour tardif se parfume et s'enivre !

C'est un sûr héritage, et tout un univers !

Comment y renoncer pour des promesses vaines ?

(Au-delà)

L'Art reste figé dans la fixité de procédés donnés, reçus mais non épuisés : il reste ouvert à toutes acquisitions anciennes, diverses, multiples et qu'il faudra fondre :

Electisme, à présent, tu dois régner dans l'art !

Faute de tourner ces acquisitions vers l'avenir, Vilaire condamne son œuvre et son art à n'être que des reflets,

Enrichis-toi de tout, de tous ; mets en ton vers  
Tout ce qu'il peut tenir de ces moissons humaines.  
(Au-delà)

Mais, pas absolument puisque l'œuvre naît à elle-même jusqu'à en devenir originale :

Prends cet or, cet argent et ces bijoux épars  
Et refonds-les d'abord au creuset de ton âme.  
Et, les faisant à toi, montre-les aux regards,  
Comme un trésor jailli tout nouveau de ta flamme.  
(Au-delà)

Il y a une contradiction évidente que Vilaire surmonte aisément parce que, chez lui, l'intention d'imitation ne saurait « dissuader » la conscience d'originalité.

Et pour cause, écrire demeure avant tout une expérience personnelle, doublement vécue : expérience d'un monde en dehors de soi et réfléchi dans un monde à soi. Le jaillissement, au niveau de l'expression, de ce monde à soi, provoque, crée l'œuvre d'art.

Ce jaillissement, lui-même, s'impose expérience : expérience de la création qui n'est autre que l'expérience de la liberté d'artiste. Lorsque cette liberté se trouve orientée dans le sens de l'avenir, l'artiste est à la fois créateur et novateur. Il se connaît une double originalité car « son œuvre est originale par rapport à d'autres œuvres, en ce qu'elle a d'inimitable et d'irréductible ». Elle est un moment unique de création qui peut influencer d'autres moments de création.

Si Vilaire se refuse à être novateur, il entend cependant assumer pleinement son rôle de créateur. Son œuvre poétique est « jaillissement de soi », dans des moments de crise inhérents à des situations de conscience, pour libérer sa personnalité d'artiste. L'acte même d'écrire lui sert d'évasion : Dans les incantations du verbe, Vilaire gagne la liberté (qu'il ne pouvait vivre dans la réalité politico-sociale) puisque par l'acte d'écrire il sort des limites d'une situation vécue pour atteindre à l'expression d'une conscience vécue et projetée hors de soi.

Sa création est donc véritable parce que lui permettant de passer d'un état à un autre. Les deux états n'ont d'attache sensible entre eux qu'à travers les rapports dialectiques qui rendent possible le passage de l'un à l'autre : Le second considéré expurgé, supérieur... originel. Aussi transcendant la simple originalité, Vilaire atteint-il à l'authenticité que le critique allemand Karl August Horst considère comme « la catégorie suprême de la création poétique ».

**Jean-Claude FIGNOLE.**

## POEMES.

Nous devons aux diligentes recherches des frères de Saint-Louis d'avoir retrouvé ces poèmes dont les mérites sont certes moins la facture littéraire que leur valeur de témoignage.

### LE REVE D'UN HAYTIEN.

En rêve j'assistais dans un conseil des Dieux :  
Le puissant Jupiter ceint d'un bandeau suprême  
Ordonna ce qui suit aux monarques des cieux ;  
« Immortels qui sous moi portez le diadème,  
Descendez sur la terre,  
Inspirez aux mortels  
D'aimer l'humanité. Des humains, je suis père.  
Je les fis tous égaux ; mes décrets éternels  
N'admettent ni rangs, ni couleurs,  
Je juge l'homme par ses mœurs ».  
Il dit. Neptune et Mars, portés sur un nuage,  
De l'illustre Albion abordent le rivage :  
Là, le Grand Frédéric, Wilberforce, Canning  
D'abord sont embrasés d'un feu pur et divin,  
Là, Whitbread, Sidney Smith, Prothérose et cent autres  
Sont de la liberté les glorieux Apôtres ;  
Ces hommes vertueux par les dieux inspirés,  
    Pour les peuples d'Afrique,  
    Pour ceux de l'Amérique,  
Pour l'univers enfin plaident les droits sacrés.  
Minerve descendit aux Champs du Continent,  
Et du bon Washington fut le guide prudent.  
Je crus voir le fourbe Mercure  
    S'envoler vers Paris.  
La chose est-elle sûre ?  
Non : mais par les divers écrits  
Que Malquet nous lance,  
Je crois en conscience  
Que le Dieu des fripons est maintenant en France.  
    L'auguste liberté  
    La tendre humanité  
    Et le redoutable Bellonne  
(Divinités sans sceptre et sans couronne)

Abandonnant du ciel les célestes palais  
Furent dans Haïti se fixer pour jamais  
Cette belle et riche contrée  
A des fléaux longtemps livrée  
N'avait plus son premier éclat.  
Cependant un auguste Sénat  
Que présidait un sage  
Tâchait de réparer les maux et le ravage  
Que des cruels Européens,  
Par leur affreuse tyrannie  
Firent à la triste Patrie  
Des malheureux Haïtiens.  
Pétion en était le Chef et le père,  
Les trois Divinités, d'une sainte ferveur,  
Pénètrent ce héros, embrasant son grand cœur.  
Leur main invisible et le guide et l'éclaire.

Ce vertueux mortel  
Inspiré par le Ciel  
Bannit de sa patrie  
L'affreuse tyrannie  
Ecarta l'intrigant  
Rendit nul le méchant  
Eloigna l'hypocrite,

Et dans le premier rang fit asseoir le mérite.  
Ici le doux sommeil s'enfuit de ma paupière  
Je revis les humains et revis leur misère.

Mais je me trouvais heureux  
De voir qu'il existait des hommes vertueux,  
Grâce au mortel qui régît ma patrie.  
Je vois couler en paix tous les jours de ma vie.  
Grâce aux sages nés dans le peuple anglais,  
L'Africain désormais  
En détestant un maître  
Sur la terre qui le vit naître  
Ne vendant plus ses fils, deviendra plus heureux.  
Obligé d'être libre, il sera vertueux.  
Haïtiens, croyez-vous que mon songe,  
Soit entièrement un mensonge ?

Réfléchissez  
Et décidez.

Antoine DUPRE.

(Le Télégraphe, 2 avril 1815).

## OUA TANE TONTON

Conte créole

Cric !

Place-là<sup>(1)</sup> bell' li plein bananes,  
Nèg'-là jambé yon l'entourage ;  
Malanga, l'en sac ! mé gros cannes ;  
En nous mangé pou prend courage,  
Pou passé rage.

L'heur li fini,  
Li V'lé soti...  
— Bichi !  
Li perdi  
En plein midi...  
Yon voix chit ;

« Banane  
« Yo bon...  
« Oua tane  
« Tonton.  
« Entrer facile  
« Mais cé soti  
« Qui difficile ;  
« Ça ou dit ?  
« A l'heur qui lé ;  
« To va rété ; To maître hélé,  
« To pa pr'allé ! ».

Oswald DURAND.

LES BIGAILLES, première année No 5, 7 décembre 1901, page 18.

---

(1) Dans le Nord, les jardins de vivres s'appellent places. On dit Vaches placières de celles qui ont coutume de forcer les clôtures.

## GUEPE AK' MARIN-GOUIN

*Cric ! Crac !*

*A to, m'pr'allé raconté  
Ou, ché tit Sœu'm Angèle  
Histoire Guèpe ak' Maringouin : couté !  
Conte-là, li belle !*

*Surtout, pas ri  
Trope  
Ou vlé fait youn pari ?  
— Trope ? ...*

*Eh bien ! Cé ri qui fait taille  
Guèpe fine con ça.  
J'aillé, m'té là ;  
Couté bell' bagaille.*

*Cété coté you Lagon ; maringouin  
T'apé chanté ti chanson-li : fouin ! fouin !  
Li ouè sô guèpe ! A' la zaffai !*

*Comment pou li fai ?  
Li pè guèp mangé li...  
Alors li prend douvant : li dit :*

*« Gad' non, sô guèpe,  
Yo té metté m' l'en cèpe ;  
M' chappé, m' volé,*

*Pied'm t'ap enflé.  
M'ap ba ou youn conseil.  
Ouvri z'oreil...*

*Passé ou mangé nous qui viande chèche,  
Vini la pêche*

*Coté-ci ; faut ouè poisson ; lan point  
Gros passé ça, yo gros con' jamb' moin.  
M'ta capabl' prend, mais rass'moins l'en guinin  
Pas mangé ça... »*

**Cric ! Crac !**

**Causé-là**

Si goût pou sô guèpe, li metté ri...  
Pou li ri, li quimbé rin-li  
Li ri jouqu'li manqué mouri.  
Maringouin profité  
Pou li nété,  
Cé ça qui fait taill'li fine conça,  
Moin qui té là  
Yo ba moin you coup d'pied,  
Yo voyé m' jouqu'ici.  
— M' fini.

**Oswald DURAND.**

LES BIGAILLES, deuxième année No 8, 4 janvier 1902, page 34.

—oOo—

VOIX DE LA PROVINCE

**KENSCOFF**

Ce que j'aime dans Kenscoff,  
C'est sa température légère et fraîche.  
C'est son vent froid,  
Glacé sous la pluie.  
Ce sont ses brouillards,  
Tantôt fins, subtils,  
Tantôt épais, denses.  
Ce sont ses crépuscules mauves,  
Ses nuits d'encre,  
Profondes et insondables.



Ce que j'aime dans Kenscoff,  
Ce sont ses arbres feuillus  
Leurs fortes senteurs mouillées  
Des matins brumeux.  
Ce sont ses ifs, eucalyptus et pins  
qui bruissent à tous instants,  
A tous instants fredonnent  
Un chant doux  
Comme un froufrou de soie.

Ce que j'aime dans Kenscoff,  
C'est dans ses jours radieux  
L'éclat des cieux  
Avec l'ardent soleil  
Aux rayons d'or qui ruissellent.  
C'est de ses paysans la simplicité,  
Leur gaité sonore, le charme de leur naïveté  
C'est la vie grouillante, bourdonnante  
De son marché en montée étalé  
Et la cohue bigarrée de ses rues.

Ce que j'aime dans Kenscoff,  
Ce sont ses jolies promeneuses  
Au teint chaud, au gentil « habaco »  
Qui vont et viennent, nonchalantes, aguichantes,  
Par vagues incessantes, chevelure au vent.  
Parvenues à hauteur des jeunes premiers  
Aux bords de la route échelonnés,  
Elles prennent soudain, un petit air avantageux  
Qui se voudrait détaché  
Pour se détendre ensuite par le rire en cascades.

Ce que j'aime dans Kenscoff,  
C'est l'étendue voilée de ses espaces nus  
Quand tombe le crépuscule.  
Ce sont ses bruits feutrés,  
La nuit venue.  
Puis, son calme, son silence,  
Son aspect désolé, sa solitude immense.  
Et enfin son ciel d'étoiles  
Qui semble filtrer dans ses nuits d'encre  
A travers la ramure de ses ifs et de ses pins.

**Axel MARTINEAU, Jérémie.**

# ECHOS LITTÉRAIRES

La Revue « EUROPE » et Haïti,

par Maurice LUBIN

La Revue « EUROPE » qui s'édite à Paris vient, par son édition de Janvier 1971, N° 501, de rendre un bel hommage à la littérature de la République d'Haïti en la personne d'un remarquable écrivain, Jacques S. Alexis.

Ont contribué à ce numéro Philippe Décius, Claude Souffrant, Georges Castera fils et Gérard P. Charles.

Il y a lieu de signaler de Mr. Philippe Décius « CONTES ET REALITES HAITIENNES » que CONJONCTION reproduira dans l'un de ses prochains numéros lorsque lui parviendra l'autorisation de la Revue Europe.

Cette édition comporte aussi, sous la signature du Rédacteur en chef, Pierre Gamarra, des commentaires à l'égard de Jacques Roumain et de son roman.

Pierre Gamarra achève un premier texte ainsi « Disons plus clairement qu'il ne faut chercher rien d'autre dans ces pages qu'une longue défense de ce qu'on humilie et stigmatise aujourd'hui sous le nom d'humanisme ».

Voici l'article en question.

« Et ce mot d'humanisme me donne justement dans ce numéro d'EUROPE consacré au visage et à l'œuvre de Jacques Stéphen Alexis, la meilleure transition pour rappeler le livre classique de Jacques Roumain, GOUVERNEURS DE LA ROSEE récemment imprimé. Classique, certes, au sens le plus durable et le plus actif. Je ne sais si les manuels de littérature et les recueils de morceaux choisis à l'usage de nos écoliers, font une grande place à Jacques Roumain. S'ils ne le font pas ils ont tort. Ce chef-d'œuvre de la littérature haïtienne est un chef-d'œuvre universel. Les réalisateurs de la télévision ont-ils pensé à lui ? Tout s'y rassemble pour y composer une œuvre puissante et savoureuse : vérité sociologique et géographique, évocation précise des mœurs et de la langue et, brassant tout cela, lui donnant vie et durée, cet extraordinaire génie poétique de Roumain qui fait de ce récit si exactement localisé, une leçon et un chant que tant de lecteurs entendirent et entendront. Voilà bien un livre merveilleux !

Jacques Roumain (né en 1907 à Port-au-Prince, mort au Mexique en 1945) était un ethnologue et un archéologue de grand savoir. L'amour

qu'il portait à sa patrie haïtienne se nourrissait d'une lucidité politique exemplaire. Le poète a su nous transmettre ce savoir et cet amour. Aussi les paysans noirs de *GOUVERNEURS DE LA ROSEE* sont frères de tous les paysans du monde à la recherche de l'eau salvatrice et de la terre nourricière.

On trouve ici comme dans les meilleurs des contes, réalité et symbole. D'abord le problème de l'eau (un des problèmes majeurs des hommes de la terre dans bien des pays) lié au problème de l'accaparement des parcelles par les spéculateurs qui profitent de la ruine du paysan. Et puis plus généralement le problème de la libération et d'une autre récolte.

« Quand sous les matraquages des Gardes Ruraux il sentait ses os craquer, une voix inflexible lui soufflait ; tu es vivant, tu es vivant, mords ta langue et tes cris car tu es un homme pour de vrai, avec ce qu'il faut là où il en faut. Si tu tombes, tu seras semé pour une récolte invincible. »

Ce thème de la récolte et de la semence se retrouve ainsi, et dans le combat pour la recherche de l'eau et pour l'union paysanne, et dans l'évocation de l'amour de Manuel et d'Annaïse. Ainsi le chant lyrique est soutenu par une puissante articulation dramatique qui maintient un intérêt profond de la première à la dernière page.

Il faudrait longuement parler de l'écriture. Jacques Roumain a repêtré la langue française pour que nous y percevions toute la musique de son peuple et de sa terre.

« Et le soleil soudain était là. Il moussait comme une écume de rosée sur le champ d'herbes. Honneur et respect, maître soleil, soleil levant. Plus caressant et chaud qu'un duvet de poussin sur le dos rond du morne, tout bleu un instant encore dans la froidure de l'avant-jour. Ces hommes noirs te saluent d'un balancement de houes qui arrache du ciel de vives échardes de lumière. Et le feuillage déchiqueté des arbres à pain, rapiécé d'azur et le feu du flamboyant longtemps couvé sous la cendre de la nuit et qui, maintenant, éclate en un boucan de pétales à la lisière des bayahondes. »

Admirable exemple d'une écriture que tous les lecteurs entendront et qui demeure intimement fidèle à la chair de sa patrie.

**Pierre GAMARRA.**

Au dos de la revue, on lit :

Extrait du Catalogue  
des EDITEURS FRANÇAIS REUNIS

« Ce pays noir d'où nous vient une étrange musique »

Jacques ROUMAIN (1907-1945) GOUVERNEURS DE LA ROSEE

« Un des romans peut-être parmi les meilleurs qui aient jamais été écrits par des Noirs d'expression française. »

Le Monde.

oOo

LES LIVRES, par F. Raphaël et P. Pompilus.

Jacques J. Zéphir — *Psychologie de Salavin*, 395 pages, Editions Universitaires.

Jacques J. Zéphir a fait ses études secondaires à l'Institution Saint-Louis de Gonzague (Port-au-Prince) et ses études supérieures à l'Université Laval (Québec), jusqu'à l'obtention de la maîtrise et du doctorat. Il est actuellement professeur de littérature contemporaine à la City University of New-York.

Monsieur Zéphir a déjà publié deux ouvrages importants. Le premier sur Proust : *La personnalité humaine dans l'œuvre de Marcel Proust. Essai de psychologie littéraire. Préface de Pierre-Henri Simon.* (331 pages). Le second sur le roman en cinq volumes de G. Duhamel, *Vie et aventures de Salavin*, qu'il a intitulé « *Psychologie de Salavin de Georges Duhamel* ».

Ce dernier essai n'est pas d'une lecture facile. Jacques J. Zéphir utilise, en effet, dans son étude de Salavin, héros de roman pourtant et créé par un écrivain qui ne croyait guère à la psychanalyse, toutes les ressources de la psychologie moderne : caractérologie, psychopathologie, psychiatrie, psychanalyse, et je ne sais quoi encore.

On peut aimer cette étude en profondeur de Salavin. Ou s'en fatiguer. Question de forme d'esprit, de goût et de connaissances. Un pur littéraire a des chances de trouver à la méthode de l'auteur quelques rapports avec la chimie. L'intrusion systématique de la psychologie avec ses diverses branches dans la littérature peut, en effet, donner l'impres-

sion d'un dissolvant de ce qui fait la valeur même d'une œuvre romanesque : la vie, le mouvement, le style et la poésie.

Avouons toutefois que l'ouvrage de monsieur Zéphir témoigne d'une belle maîtrise de la psychologie des profondeurs. Les coups de sonde dans le subconscient de Salavin, les multiples analyses de l'âme de ce personnage voué à l'échec et au malheur, tout cela est parfois impressionnant.

Monsieur Zéphir est un philosophe. Cela se reconnaît même à l'écriture de son livre. Sa phrase fait parfois contraste avec les citations empruntées au Salavin de Duhamel. Mais n'allons pas le chicaner. Il lui fallait exprimer tant de choses difficiles que la profondeur de la pensée lui aura fait parfois négliger le style. A moins que ce ne soit là un méfait du bilinguisme actuel de l'auteur.

Que de lectures supposent un tel essai ! Aussi la bibliographie de *Psychologie de Salavin* comporte-t-elle environ 40 pages.

Il reste de toutes ces remarques que M. Zéphir est un écrivain philosophe, consciencieux et laborieux. Ce qui lui a permis de nous offrir un ouvrage imposant qui fait honneur à sa culture et à son pays.

## DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE

Les six documents qui suivent, appartiennent à la collection récemment acquise par l'Institut français et dont nous avons commencé la publication dans le précédent numéro de cette revue (voir *Conjonction* n° 115 p. 89).

Le rapport concernant la défense de Laxavon est une lettre manuscrite de l'époque, non signée. Les autres pièces sont des copies.

Ces témoignages s'inscrivent chronologiquement entre deux dates décisives : la mort du général Leclerc, dans la nuit du 10 au 11 brumaire an XI (2 novembre 1802) et la mort de Toussaint Louverture, le 17 germinal an XI (7 avril 1803).

Durant cette période, les débris des troupes françaises de Saint-Domingue s'accrochent à quelques villes qu'elles devront bientôt évacuer ou rendre. Tout l'intérieur du département du Nord est aux mains des insurgés. Cependant les « Congos » ou Africains n'obéissent qu'à leurs chefs et mènent une guerre indépendante des officiers noirs réguliers. Ceux-ci sont réduits à quelques troupes qui manquent de munitions et ils ne peuvent pas toujours exploiter leurs avantages.

Pendant que l'arbre de l'indépendance qu'il a affermi, développe ses racines irrésistibles, Toussaint traîne ses jours au fort de Joux. Arrêté le 7 juin 1802, il y mourra le 7 avril 1803, âgé d'une soixantaine d'années.

On savait qu'il avait été souvent questionné sur ses « trésors », et par Cafarelli lui-même<sup>(1)</sup>. Toussaint a toujours nié leur existence.

Gageons qu'il va pourtant se trouver des chercheurs pour gagner l'habitation Sancé, piquois ou compteur geiger en main... Ils trouveront la localisation exacte de cette habitation dans le dictionnaire de Rouzier (du côté de Ouanaminthe et de Maribaroux).

L'émouvant document qui rapporte la fin de Toussaint était-il connu ? Aimé Césaire avait esquissé la triste chronologie des brimades sans cesse renforcées, des accès de rage et d'abattement, des progrès rapides de la maladie qui devaient aboutir à la mort du 7 avril<sup>(2)</sup>.

Un éminent médecin haïtien à qui nous avons soumis le compte-rendu de l'autopsie, diagnostique que la cause immédiate du décès a été

---

(1) Voir, par exemple, BEAUBRUN ARDOUIN, *Etudes sur l'Histoire d'Haïti*, édition de 1958, tome cinquième, chapitre VI, p. 45.

(2) CESAIRE (Aimé), *Toussaint Louverture*, 1960.

une hémorragie cérébrale accompagnée d'hémiplégie droite et due sans doute à une hyper-tension artérielle latente.

La mention que la plèvre était adhérente aux poumons peut traduire, mais sans certitude, une ancienne pleurésie que les conditions climatiques du Jura auraient aggravée.

L'amaigrissement de l'épiploon dénote les souffrances endurées, aussi bien physiques que morales.

Les gouvernements haïtiens ont-ils jamais demandé que des recherches fussent faites dans le caveau de l'ancienne chapelle du fort de Joux ?

Le moindre des gestes que pourrait accomplir la France moderne ne serait-il pas de restituer solennellement les cendres de Toussaint Louverture, si l'on en pouvait retrouver la trace ?

Une plaque, au moins, ne pourrait-elle être apposée dans la chapelle ?

Jacques **BARROS**,

Professeur d'Histoire à l'Institut français.

## RAPPORT VERITABLE DE LA DEFENCE DE LAXAVON LE 25 NIVOSE AN 11eme

Le vingt-cinq au matin à cinq heures, les Brigands sont entrés par la porte Espagnol, cette porte étoit deffendü par les Dragons de la Garde Nationale. Une déroutte complète s'est mis parmi les militaires sans pouvoir les rallier.

Les Brigands se sont emparés de la moitié de la ville. J'étois fortement embarrassé, pour me défaire de Brigands aussi nombreux.

Cependant, je courus de suite à ma pièce de canon, que j'ai fait jouer sur tous les points dans les rues de Laxavon, puisque les Brigands en étoient les maîtres, et que la Garde Nationale s'étoit retirée sur la porte de France, où étoit le détachement de la 77ème 1/2 Brigade composé de quatre vingts hommes. La pièce suivait mes mouvements, d'après les ordres que j'avais donné au chef de pièce nommé François (Rédoire ?) caporal de la 4ème compagnie de la 3ème 1/2 Brigade d'artillerie de Marianne, de qui je suis très content et demande qu'il soit fait sergent. Je ne voyois pas tout. Une colonne de Brigands commandé par le fameux la Fleur, montoit à l'assaut par le ravin qui donne sur le simmetierre. Une bonne compagnie Garde Nationale, commandé par le capitaine Rodrigue qui peut rivaliser avec nos troupes de ligne, voyant cette colonne arrivée sur lui, encourage ses soldats quitte leurs armes, et taillent les Rebelles avec leurs manchettes. Le brave Pichon sergent de la 77ème 1/2 Brigade étoit à la tête avec le capitaine Rodrigue. Je demande une sous-lieutenance pour le citoyen Pichon.

J'ai donc reconquis la place de Laxavon qui étoit à la disposition des Brigands. J'ai de suite envoyé le capitaine Masson à la porte espagnole pour garder cette porte. Je me suis rendu de suite à la porte de France. A mon arrivée, le citoyen Mathieu, lieutenant, me dit : Commandant, voilà les Grenadiers qui descendent sur la route de Ouanaminte pour monter à l'assau, conduits par Christophe. Mes soldats étoient dans leurs remparts, commandés par le capitaine (Laroche ?) et le citoyen (Fossée ?) sous-lieutenant, de qui j'ai des louanges à faire sur leur fermeté.

Les Grenadiers traverse la rivierre l'arme au bras, malgré la mitraille du canon et la fusillade de mon détachement, viennent jusqu'aux (lisières ?) espagnole avec leurs drapeaux. Chaque Grenadier qui a paru a mordu la poussierre et les officiers qui les ont conduits.



Ce combat a duré trois-quarts d'heure sans pouvoir les chasser de derrière ce petit montiquil. Les personnes qui connoissent l'entrée de cette place peuvent voir la vérité de ce que j'avance.

Ennuyé de voire qu'ils ne quittoient pas cette position, j'apuiye sur la droite de mes remparts. Je vois les Brigands, vautre à terre, qui ne pouvoient ny avancer ny reculer. J'ai trouvé dans ce retranchement douze à quinze soldats espagnols. Je leur ai dit de tiré mais à cou sûr. Il paroît que chaque cou de fusil a été bien dirigé puisque les Brigands prirent la déroute dans le moment. C'est là où presque tous ont mordu la poussière ou se sont noyés.

La victoire étoit complète, mais Ouanaminte étoit bloqué. J'ai commandé de suite vingt-cinq hommes de la 77<sup>eme</sup> 1/2 Brigade et trente hommes espagnols, et vingt-cinq Dragons que j'ai pu rallier. Je donne le commandement de cet expédition au citoyen (Folley?) sous-lieutenant, en lui disant : citoyen, les Brigands sont embusqués dans les goniaffiers, il faut les aller chasser, et donner de mes nouvelles au brave Vossier.

Le citoyen Vossier a vu mon mouvement, de suite fait une sortie. J'avais donné au citoyen (Folley) ordre qu'au cou de canon que je ferois tiré qu'il falloit qu'il charge, ce qui a été fait de suite. Je sors de Laxavon, et nous poursuivames les Brigands jusqu'à une lieu de cette place sur la route du Fort-Dauphin. Je rentre à Laxavon avec le citoyen Vossier pour lui faire voire la perte que les Brigands ont éprouvée et en même temps pour reconnoitre les officiers en chef tués, ce que nous n'avons pu voire, parceque les noirs changent de couleur une heure ou deux après leur mort. Nous avons pris aux Brigands un drapeau, cent vingt fusils tant bons que mauvais, une canne de tambour major, dix paires dépôlettes d'officier, quantité de selles, brides et pistolets. Mon détachement est décoré dépôlettes de grenadier et panaches des Brigands qu'ils ont tués.

Je me suis occupé depuis cet époque à recueillir différents rapports sur l'entrée des Brigands dans cette place, et comment a-t-il pu se faire que les Brigands ont entré dans la place sans que nos soldats tirent un cou de fusil. Le capitaine de la seizième compagnie Garde nationale et un autre officier ont déserté dans la nuit avec dix hommes qui étaient en faction au nord de cette place, ce qui a donné l'avantage aux Brigands d'entrer sans être vu.

Le trayson n'a pas empêché une victoire complète. Le vingt-sept j'ai donné ordre au capitaine Vossier d'aller reconnoitre la position des Brigands. Ce brave capitaine a été avec vingt-cinq Dragons jusqu'à l'habitation (*un blanc*) où il a trouvé leurs avants-gardes. Il a de suite chargé dessus, en tue un, et en prend sept armés qu'il m'a rammené à Laxavon,

plus l'habit de l'officier avec ses épôlettes qu'il m'a remis. C'est de ces Brigands que nous avons tirés tous les renseignements que voici...

Cristophe est party de la grande rivierre le vingt avec sa troupe de ligne composée de trois cents hommes et trois drapeaux que j'ai vu, commandé par Toussaint Brave et Guerrier,

la Garde Nationale de (?) commandé par la Fleur,

les cultivateurs de Vallière les Ecrevices et le Dondon réunis avec les gardes nationaux du Petit Trou, la force réunie à trois mille hommes, et dirigée sur quatre colonnes.

A eux demandé combien ils avoient de cartouches. Les troupes de ligne dix à quinze cous pour le vrai, et la garde nationale trois ou quatre coups. C'est aussi vrai d'après les munitions que nous avons trouvé sur les hommes morts.

Nous leur avons demandé quelle étoit l'intention de Cristophe en venant attaqué Laxavon. Ils nous ont répondu que son intantion étoit de le prendre avec toutes les troupes qui étoient dedans et de s'emparer du Département du Cibao.

Je le crois puisque les Brigands avoient des vivres pour quatre jours au moins et des chaudières de quoi faire leur soupper.

A eux demandé comment vivent-ils. Il ne leur manquent pas de vivres, mais il leur manquent de sel, tabac et habillements.

Que prétendez-vous en faisant la guerre. Ce sont les chefs qui connoissent cette cause. Pour nous nous voudérons bien rentrer sur nos habitations.

Après avoir recueilly ces différents rapports je les ay fait fusillier.

Nous n'avons rien découvere depuis cet époque jusqu'à l'évacuation de Laxavon.

oOo

II

*Note importante*

Paris, 21 Brumaire an XI

J'ai rendu compte au premier Consul, citoyen Préfet, de ce que vous me marquez, par votre lettre du 6 du courant, au sujet des propositions du C. Figeac, se faisant fort de découvrir à St Domingue, l'argent enfoui par Toussaint Louverture, qu'il porte à quinze ou seize millions ;

---

(Note) Figeac sera envoyé sous la plus stricte surveillance ; sera bien nourri à bord, et ne sera remis que sur l'ordre positif du Gal Leclerc, auquel il sera écrit.

quoique cette révélation ne mérite pas peut-être une grande confiance, l'objet néanmoins en est trop important pour se permettre de le négliger. En conséquence le 1er Consul m'autorise à vous donner l'ordre d'embarquer le C. Figeac sur les premiers bâtiments qui partiront pour cette colonie, en le mettant sous la surveillance immédiate du Commandant du bâtiment, d'où il ne descendra que pour être consigné à la disposition du Gal en chef que je préviendrai et du renvoi et du motif qui l'a déterminé ; mais avant que de rien conclure à cet égard, je vous prie de faire venir le C. Figeac, par devant vous, pour recevoir de nouveau ses indications et ses offres. Vous lui annoncerez son retour à St Domingue, comme une suite à ses propositions, lesquelles seront suivies des marques de la satisfaction du gouvernement s'il remplit ses promesses.

Je n'ai pas besoin de vous recommander le plus grand secret sur l'objet de cette dépêche, vis-à-vis du Commandant, à bord duquel il embarquerait, et de tous autres.

Brouillon d'une lettre du Ministre de la Marine à  
Caffarelli, Préfet maritime à Brest.

### III

Marine

Brest, le Ve (?) frimaire an 11  
le Conseiller d'Etat, Préfet maritime  
au Ministre de la Marine

*A lui seul*

Citoyen Ministre,

Hier, je fis sortir Figeac du lieu où il était détenu et le mandai chez moi. Je le questionnai d'abord, sur son pays, sur son arrivée aux colonies, sa fortune, son renvoi, et les motifs d'Intérêt qui pourraient l'y rappeler. Il est de Montauban ; engagé au service, il fut envoyé à la Guadeloupe ; passa de là dans un régiment de St Domingue, où il avait un protecteur dans la personne d'un officier quittant le service ; et se fixa dans les parties montueuses ; y cultiva quelques terres pour la subsistance, et se livra à l'éducation des bestiaux. Il était parvenu à avoir deux hattes assez bien pourvues d'animaux.

Pendant tout le temps de la Révolution de St Domingue, il y vécut assez retiré. Je n'ai vu en lui, qu'un homme simple, industriel et paisible.

L'ayant questionné sur ce qu'il savait de la fortune de Toussaint, du lieu où il avait enfoui son argent, il m'a dit que Toussaint fort avide d'argent payait fort mal ses troupes, alimentait les revenus de ses habitations qu'il faisait bien cultiver. Qu'il tenait d'une *négresse* qu'elle croyait qu'il y avait de l'argent enfoui à son habitation *Sancé*, à laquelle il avait fait mettre le feu. Que lors de l'arrivée des Français il avait vu emporter du Cap à dos de mulet beaucoup de caisses pleines ; que le conducteur lui avait déclaré contenir de l'argent ; mais qu'il ne savait pas où elles avaient été apportées. Il m'a répété ce que je vous avais déjà dit, que Toussaint prenait les plus grandes précautions pour cacher le lieu du dépôt ; et qu'il avait fait fusiller 12 nègres qu'il avait employés à cela. Il donne des éloges à l'humanité de la femme de Toussaint qu'il assure ne pas devoir ignorer le secret de son trésor.

Ce récit vous fera voir que Figeac ne connaît pas précisément le dépôt de Toussaint qu'il soupçonne, que la *négresse* dont j'ai parlé le sait positivement. Sa connaissance avec elle est-elle suffisante pour lui faire découvrir ce trésor, c'est ce que je ne puis présumer ? Il resterait en outre, pour en tirer parti, de retrouver cette *négresse* qu'il assure avoir ce secret.

Figeac n'est pas éloigné de revenir à St Domingue, et d'y reprendre ses travaux antérieurs. Il ne sait pourquoi il a été exporté et m'assure n'avoir aucun reproche à se faire. Je l'ai mis en liberté, sans toutefois l'autoriser à sortir de la ville. J'ai pourvu à sa subsistance en attendant votre réponse, que je vous prie de me faire parvenir promptement, afin que je puisse profiter (s'il y a lieu à son départ) des voix du général (?) ; sinon, je vous enverrai la lettre pour le général Leclerc.

Salut et respect.

Signé : Caffarelli.

oOo

IV

1er arrondissement

Marine

Colonies

Brest le 16 frimaire an 11

Le conseiller d'Etat, Préfet maritime  
au Ministre de la Marine

*A vous seul*

Citoyen Ministre,

J'ai fait venir le C. Figeac, et voici ce que j'en ai appris. La *négresse* qui a souvent fait les affaires de Toussaint s'appelle Claire. Elle était

libre avant la Révolution. Elle avait eu, de son commerce avec un blanc, une fille qui est mariée : elle réside sur une petite habitation à café sise à St Michel, frontière de la partie espagnole.

La femme Toussaint avait pour la servir, une négresse appelée Marthe chargée du détail de ses affaires. Elle résidait sur l'habitation Sancé qui appartenait à Toussaint. Ces deux femmes, la dernière surtout, peuvent donner des renseignements exacts sur son dépôt.

J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre adressée au général Leclerc. Figeac à qui j'ai annoncé qu'il eût à choisir une résidence, m'a allégué son peu de moyens pour se rendre à Montauban lieu de sa naissance. Il a perdu ses parents, et se trouvant sans ressources, il m'a demandé de l'emploi au port, comme tonnellerie, son premier métier.

Je n'ai trouvé aucun inconvénient, vu surtout que la tonnellerie est à l'entreprise.

Salut et respect.

Signé : Caffarelli.

oOo

V

Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Pontarlier, département du Doubs.

L'an onze de la République Française, le 17 Germinal, nous Pierre Xavier Regnauld, homme de loi juge de paix du canton de Pontarlier département du Doubs, ayant avec nous pour écrire Claude Anatole Courtois notre greffier.

Informé par le citoyen Amiot Commandant d'armes au fort de Joux, que ce matin vers les onze heures et demie, allant comme à l'ordinaire à la chambre de Toussaint Louverture prisonnier détenu au dit fort par ordre du gouvernement pour luy apporter des vivres, il l'a trouvé sur une chaise près du feu, la tête appuyée contre la cheminée, le bras droit pendant et ne donnant aucun mouvement, luy ayant voulu parler sans qu'il ay donné de réponses, s'en étant approché, l'ayant touché il l'a encor reconnu sans mouvement : surpris de cet événement, le dit citoyen commandant s'est empressé de nous en donner avis, en nous invitant de nous transporter au dit fort, assisté de médecin et chirurgien pour constater l'état du prisonnier Toussaint ; ayant déféré à cette invitation et arrivé au dit fort de Joux vers les deux heures de relevée, accompagné du cit. Tavernier fils docteur en médecine et du citoyen Gresset chirurgien major au dit fort, du citoyen Pajot suppléant pour

absence du sous-préfet du quatrième arrondissement du département du Doubs ; étant entré chez le dit Citoyen Commandant, il a pris de suite les clefs de l'appartement où est détenu Toussaint et y étant entré, nous l'avons retrouvé dans la même attitude, ci-devant décrite : que les dits médecins et chirurgiens l'ayant visité scrupuleusement l'ont reconnu sans pouls, sans respiration, le cœur dépourvu de mouvement, les chairs froides, l'œil terne, les membres raides, d'où ils ont assurés que le dit Toussaint était réellement mort ; en conséquence l'auraient fait transporter sur son lit et attendu l'heure tardive et qu'avant les vingt quatre heures écoulées, ils ont jugés n'être pas prudent d'en faire l'ouverture avant les vingt quatre heures révolues pourquoy ils nous ont demandé de continuer nos opérations à demain dans la matinée.

De tout quoy nous avons dressé le présent procès verbal au fort de Joux que les dits comparants ont signés avec nous, les jour en an ci dessus, signé à la minute, le chirurgien Gresset, Tavernier d.m. Pajot suppléant du préfet, Amiot Commandant d'armes, Regnauld juge de paix et Courtois greffier.

Et depuis, le dix huit du dit mois de Germinal an onze de la république française, nous juge de paix sus dit accompagné des citoyens Tavernier et Gresset médecin et chirurgien, de retour au fort de Joux et entré chez le Commandant nous l'avons invité à faire ouvrir les portes de la chambre qu'occupait Toussaint Louverture, ou étant entré ayant trouvé le cadavre sur le lit où il avait été déposé le jour d'hier, avons invité les dits médecin et chirurgien d'en faire l'ouverture afin de constater le genre de maladie qui avait occasionné sa mort, ce qui a été fait sur le champ et en notre présence, dont le rapport sera joint à la présente minute par acte séparé.

Ensuite ayant demandé au dit citoyen Commandant, si le défunt ne laissait pas quelques effets à luy appartenant, il a répondu que tous ces effets étaient à la chambre où est décédé le dit Toussaint Louverture, en conséquence tous ces effets ont été rassemblés sans en faire description et renfermés dans une male appartenant au dit citoyen Commandant que nous avons fermé avec un cadenas et la clef d'icelui remise es mains de notre greffier, sur laquelle male, nous avons apposés nos scellés en une bandelette dont l'un des bouts porte sur le corps de la dite male et l'autre sur le couvert d'icelle en bouchant l'ouverture du dit cadenas.

En conséquence nous avons fait transporter la dite male au domicile du dit citoyen Commandant et avons établi ce dernier gardien de la dite male et de nos dits scellés sous soumission de les reproduire quand et à qui par justice sera ordonné.

De tout quoy nous avons dressé le présent procès verbal au dit fort de Joux, les jour et an ci dessus que les d. Commandant, médecin

et chirurgien ont signés avec nous, signé à la minute Tavernier D.M. le chirurgien Gresset, Amiot, Regnauld et Courtois.

Enregistré à Pontarlier le 18 Germinal an onze. Debet deux francs vingt centimes et visé pour timbre. Debet cinquante cinq centimes signé Perrenet.

Suit la teneur du rapport des médecin et chirurgien.

Nous soussignés docteur en médecine et chirurgien de la ville de Pontarlier, en suite de l'invitation des citoyens Amiot commandant le fort de Joux, Regnauld juge de paix du canton de Pontarlier, nous sommes transportés au dit fort, ou en leur présence nous avons procédé à la visite et ouverture du cadavre du nègre Toussaint Louverture prisonnier dont nous avons constaté la mort le jour d'hier.

### AUTOPSIE CADAVERIQUE

Un peu de mucus mêlé de sang dans la bouche et sur les lèvres ; le sinus latéral gauche, les vaisseaux de la pie mère, gorgés de sang ; épanchement séreux dans le ventricule latéral, même côté ; le pléxus choroïde infiltré et parsemé de petites hydatides ; la plèvre adhérente en grande partie à la substance des poumons ; engorgement sanguin du poumon droit de la plèvre y correspondante, amas de matière purulente dans le viscère ; un petit polype graisseux dans le ventricule droit du cœur qui au reste était dans son état naturel ; amaigrissement de l'épiploon, état pathologique de cette membrane pareil à celui qui se rencontre après une longue maladie.

L'estomac, les intestins, le foye, la rate, les reins, la vessie n'ont offert aucune altération.

En conséquence nous estimons que l'apoplexie, la pleuroperipneumonie sont les causes de mort de Toussaint Louverture.

Fait et certifié vray au fort de Joux le dix-huit germinal an onze de la République, signé à la minute Tavernier D.M. le chirurgien Gresset.

Enregistré à Pontarlier et visé pour timbre le 19 germinal an XI.

Debet un fr. 65 signé Champereux (?)

Le greffier signé Courtois

oOo

VI

Etat major de Place

Au château de Joux ce 19 Germinal an 11 de la République française,

Amiot chef de bataillon, Commandant d'arme au Citoyen Ministre  
de la marine et des colonies,

Citoyen Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 16 germinal de la situation de Toussaint.

Le 17 à onze heures et demie du matin, lui portant ces vivres je l'ai trouvé mort assis sur sa chaise, auprès de son feu. Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, les formalités que j'ai cru devoir prendre à son égard.

J'ai fait partir un courrier extraordinaire qui a devancé la poste pour annoncer sa mort au général en chef commandant la 6e division militaire.

Je l'ai fait enterrer par un prêtre de la commune dans le cavot sous l'ancienne chapelle Cote G. au fort de Joux où autrefois on enterraient les militaires de la garnison.

J'ai cru en prenant ces précautions remplir les vœux du gouvernement.

Salut et Respect.

Signé Amiot.



# LES ZONES BIOLOGIQUES NATURELLES D'HAÏTI

L. R. HOLDRIGE

Expert-conseil privé en matière  
d'écologie et de forêts\*

Ces renseignements sur les subdivisions climatiques d'Haïti permettent de mieux comprendre les données de base générale et de mieux coordonner les possibilités d'avenir.

## **Zone d'Arbrisseaux Epineux de la Région Subtropicale Inférieure 9.**

Il s'agit d'une superficie si réduite, au voisinage immédiat des Gonaïves, qu'il est à peine possible de l'indiquer sur une carte à grande échelle du pays. Néanmoins, elle présente un intérêt particulier car elle forme la région véritablement la plus sèche d'Haïti. De 1890 à 1931, on a enregistré 564,5 mm de précipitations annuelles moyennes. Pour le Môle St Nicolas, on dispose de statistiques de 1922 à 1949 qui accusent des précipitations annuelles moyennes encore plus faibles (560,2 mm) mais, comme la température de la côte nord est inférieure d'au moins 2 degrés Celsius à celle des Gonaïves, le Môle St Nicolas est plus humide et ne présente aucune végétation indicatrice de la zone d'arbrisseaux épineux.

Les Gonaïves sont l'un des points de repère intéressants de l'enquête écologique. On possède à leur égard une longue et excellente série de données météorologiques. L'agglomération est suffisamment petite pour qu'on puisse établir une corrélation entre les chiffres des précipitations et les changements de végétation qui, d'après toutes les indications, doivent avoir à l'origine traversé l'emplacement de la ville. Les Gonaïves donnent un exemple de plus de création d'un centre de population sur les lignes de démarcation d'importants changements climatiques.

Les Gonaïves ont fourni le premier indice montrant qu'Haïti ne devait pas être placé dans la zone tropicale proprement dite, mais dans la région subtropicale inférieure. Bien qu'on manque de quelques données mensuelles pour certaines années, les chiffres de température de

---

\* Organisation des Etats américains — Rapport final présenté par l'Expert-conseil L. R. Holdridge. Washington, 1963.

six ans concernant les Gonaïves et publiés dans « *Geology of the Republic of Haiti* » font apparaître une température annuelle moyenne (d'après les maximums et les minimums) de 27°15 C.

Lorsqu'on porte sur le diagramme écologique le point d'intersection de cette température et des lignes de précipitations des Gonaïves, on voit qu'il s'inscrit nettement à l'intérieur de l'hexagone de la forêt xérophile tropicale extrême. En ce cas, le changement de végétation devrait être dû à un changement du sol ou à des conditions atmosphériques spéciales. Or, cette dernière hypothèse est tout-à-fait improbable dans le milieu physiographique des Gonaïves et nous n'avons pu trouver aucune ligne de démarcation géologique ou édaphique d'importance qui coïncide avec ce changement de végétation.

C'est ainsi que nous avons été amené à soupçonner que la moyenne de température représentant la moitié de la somme des températures maximums et minimums n'était peut-être pas absolument comparable avec des données de dérivation analogues provenant de régions plus proches de l'Équateur. Cette observation fut corroborée par la suite par les données relatives aux combinaisons de végétation en d'autres points de la république. On a résolu la difficulté en prolongeant au-dessous de la ligne de 24° la région subtropicale inférieure de la carte.

Le meilleur indicateur de la zone en Haïti est l'arbre appelé printemps — *Cercidium praecox* — c'est un arbre légumineux spinifère, à feuilles bipennes, dont le tronc et les branches portent une écorce d'un vert brunâtre. Sur les terrains plats qui bordent la route en direction d'Anse Rouge, le *Cercidium* se rencontre en peuplements presque purs, mélangés avec quelques bayahondes — *prosopis juliflora* — et des cactus des genres *opuntia* et *cereus*. John Curale a décrit en détail un peuplement de cette forêt dans « *Caribbean Forester* », vol. 8, pp. 1-18, 1947.

Sur les pentes rocailleuses, les arbres qui restent sont surtout ceux de la zone de forêt xérophile. On suppose que l'isolement et l'exiguïté de ce secteur de la région est la raison principale pour laquelle il ne se présente pas une série d'espèces locales plus différentes. Toutefois, on observe une absence prononcée de graminées et de végétation basse qui donne, même à distance un aspect différent de la forêt xérophile. Bien que la réduction de la végétation basse soit due en grande partie au broutement des chèvres, le contraste reste frappant dans la région où les chèvres broutent dans les deux zones biologiques.

Le seul autre endroit où le *cercidium* ait été observé au cours de l'enquête se trouve près de la route entre Cabaret et Arcahaie. Nous avons jugé qu'il s'agissait d'un secteur de transition avec la zone d'arbrisseaux épineux qui faisait encore partie de la zone de forêt xérophile. La localité correspond à une section au nord de laquelle la Chaîne des Matheux

s'infléchit vers la côte et constitue ainsi un écran plus efficace contre la pluie.

En raison de l'absence d'eau d'irrigation, la zone d'arbrisseaux épineux n'est guère utilisée, si ce n'est pour le bois à brûler et le pacage des chèvres. Comme elle ne recouvre qu'une petite superficie dont une grande partie est occupée par des terres rocheuses escarpées, elle n'a aucune importance pratique pour l'économie de la nation.

#### Zone de Forêt xérophile de la Région Subtropicale Inférieure 8.

C'est probablement, du point de vue de la superficie, la deuxième zone d'Haïti. Elle se rencontre toujours à basse altitude, d'ordinaire au-dessous de 400 mètres et rarement au-dessus de 600 mètres. Elle occupe les régions du pays où la pluie est arrêtée par des écrans, tels Fort-Liberté, St-Marc, Croix-des-Bouquets, Côtes-de-Fer et les Anglais.

Du point de vue de la végétation, peut-être le trait le plus remarquable de cette zone est-il la présence de divers cactus et autres plantes spinifères. Toutefois, les meilleures espèces arboricales indicatrices sont le bois blanc — *phyllostylon brasiliensis* —, la bayahonde — *prosopis juliflora* — et le gaiac — *guaiacum sanctum* ou *G. officinalis*. D'autres éléments communs sont *Coccoloba laurifolia*, *metopium brownei*, *ouratea ilicifolia*, *jacquinia*, *leucaena glauca*, *amyris*, *samyda*, *crythroxylon*, *exostena* et plusieurs légumineuses *crotons* et *capparis spp.*

Il est surprenant que plusieurs soient des espèces à feuilles persistantes, notamment lorsque les sols sont presque inexistantes et les roches des calcaires à surface rugueuse. Très probablement, les arbres utilisent l'eau qui s'infiltré par les fissures à travers les roches au-dessous de la surface. Comme cette eau ne peut retourner à la surface par évaporation capillaire à travers les sols, elle est à la disposition des racines profondes des arbres, qui peuvent l'utiliser pendant toute l'année.

Ces régions à surface rocheuse ne peuvent être utilisées pour l'agriculture en raison de l'absence de sol. Elles produisent des poteaux, du bois à brûler ou du charbon et sont donc importantes pour l'économie du pays en raison de cette production de bois ou de combustible.

Dans la zone de forêt xérophile, on trouve de vastes forêts ou brousses dans les sections rocailleuses ou à sol peu profond. Ce sont elles qui donnent souvent au voyageur l'idée qu'il existe en Haïti de vastes superficies qui ne sont pas utilisées. Au contraire, sauf certains districts isolés à faible densité de population, la plupart de ces secteurs sont utilisés dans toute la mesure du possible en fonction de la profondeur du sol et des modes de précipitations.

Partout où les sols sont suffisamment profonds et où il pleut assez pour qu'on puisse cultiver sans irrigation, on pratique une agriculture alternée avec, en saison humide, des cultures de maïs ou de millets. On obtient également de bons résultats avec le sisal cultivé sans irrigation lorsque les sols sont assez profonds. Presque partout, on pratique à intervalles périodiques la coupe du bois pour la construction ou le chauffage.

L'abondance relative des cactus est une bonne indication des anciennes utilisations. Lorsqu'une région n'est utilisée que pour la coupe de bois, les cactus deviennent de plus en plus nombreux en fonction des coupes. D'autre part, lorsqu'une région a servi à l'agriculture, la seconde pousse est surtout composée d'arbres avec peu, sinon pas, de cactus arborescents.

Les deux espèces de *guaiacum* indiquant la profondeur relative du sol ; *G. officinalis* se rencontre dans les sols profonds, *G. sanctum* sur les sols rocailleux ou assez minces.

Les régions irriguées à sols profonds correspondent à certaines des plus riches zones agricoles d'Haïti, comme par exemple la portion occidentale de la plaine du Cul-de-Sac et la Plaine de l'Arcahaie. C'est là que la canne à sucre donne des rendements élevés ; ces secteurs sont aussi extrêmement importants pour les arbres fruitiers et les récoltes vivrières.

Lorsqu'il n'y a pas d'irrigation mais que les sols sont profonds, le sisal est la principale culture. C'est le cas par exemple de la côte nord à l'est du Cap-Haïtien. Le sisal se cultive également dans la même zone biologique sur des sols moins profonds ou plus rocailleux, comme par exemple entre Arcahaie et St-Marc, mais les plantes sont plus petites et poussent probablement avec plus de lenteur.

L'association de la zone de forêt xérophile faisant bordure en transition avec la zone de forêt-parc de la région subtropicale inférieure, a un aspect caractéristique et occupe de vastes secteurs au nord-ouest du pays. Elle a une apparence plus dense, en ce qui concerne la végétation ligneuse, avec moins de cactus, mais est toujours trop sèche, sur les pentes, pour abriter des manguiers, des bananiers ou des palmiers royaux. On peut observer un bon exemple de cette association près du Bassin Bleu.

#### **Zone de Forêt-parc de la Région Subtropicale Inférieure 7.**

C'est la zone la plus étendue d'Haïti. Probablement, les meilleurs arbres indicateurs sont : l'acajou — *swietenia mahogani*, le bois de chêne — *Catalpa longissima* et le palmier royal — *roystonea regia*. On

trouve toutefois de nombreuses associations différentes, si bien que les trois espèces ci-dessus ne se rencontrent pas toujours ensemble dans toute la zone.

Dans la péninsule du sud-est, le catalpe semble croître surtout à proximité des cours d'eau. Dans le sud-est, le tavernon — *lysiloma latisiliqua* — remplace l'acajou. Vers la zone sèche, le palmier royal peut être remplacé par la palmette — *cabal*. De plus, il ne faut pas oublier que le palmier royal se retrouve dans les portions irriguées de la zone biologique sèche et aussi en formation — plus humides.

Dans la zone qui nous occupe, les secteurs à sols peu profonds à formations calcaires et à précipitations relativement peu abondantes peuvent ressembler beaucoup à la zone de forêt xérophile. Ce sont par exemple la région comprise entre Ennery et St-Michel de l'Attalaye ou la Vallée de l'Artibonite entre Verrettes et La Chapelle. Toutefois, la présence de quelques manguiers ou palmiers royaux à flanc de colline indique, même à distance, qu'il s'agit d'une zone où les précipitations sont plus abondantes que dans celles de la forêt xérophile. Bien entendu, si l'on procède à un examen sur place, on s'aperçoit que les espèces sont nettement différentes de celles de la forêt xérophile.

Le bois d'orme — *petitis domingensis* — est un bon arbre indicateur de ce climat sur les vieux sols volcaniques. On peut trouver parfois *pinus occidentalis* sur des sols extrêmement pauvres, comme par exemple à faible altitude dans les savanes de la plaine côtière du nord-est ou dans certains secteurs du plateau central.

Le plus grand ensemble de forêt-parc de la région subtropicale intérieure est celui du Plateau Central. Les arbres communs sont *petitis*, *swietenia* et le campêche — *haematoxylon*. Sauf sur les fronts alluviaux, la région est pauvre du point de vue agricole. Le coton et la canne à sucre sont les principales cultures commerciales mais occupent des superficies limitées. On observe parfois une parcelle plantée en tabac ou en sisal. L'auteur a vu du café près de Maïssade mais, en règle générale, les sols des talus sont pauvres pour cette culture. On cultive pour la consommation familiale la banane, le millet, le maïs, le yucca, le pois d'angols et la patate. En général, le terrain ondulé sert à l'élevage et les champs et les jardins sont entourés de haies.

Un grand nombre de sommets de collines ou de plateaux surélevés ont une flore spéciale de buissons ou arbres relativement bas et à petites feuilles. Brya est l'élément le plus commun sur ces sols extrêmement pauvres. La noix d'acajou — *anacordium occidentale* — est l'arbre commun du Plateau Central, tout comme des sols volcaniques pauvres analogues que l'on trouve dans le nord-est du pays.

Un autre ensemble important de forêt-parc est celui de la plaine côtière du nord, près du Cap-Haïtien. De l'Acul du Nord à Milot et

à l'est du Trou du Nord, on trouve de bons terrains alluviaux. La canne à sucre, la banane et le café y sont les principales cultures de rapport. De même, près de Léogane et aux Cayes, dans le sud, les plaines alluviales de ce climat portent d'excellentes plantations de canne à sucre.

Le reste de la zone biologique consiste surtout en collines ou talus aux sols de fertilité moyenne. La zone a une population très dense et produit une grande partie des cultures de subsistance d'Haïti. Le manguiier, l'avocatier et le palmier royal sont les arbres fruitiers communs, ce dernier fournissant des fruits qui servent à nourrir des parcs, des feuilles pour fabriquer des toits de chaume et des planches qui, tirées de la partie extérieure du tronc, servent à la construction de cloisons et de planchers. L'acajou, le frêne — *simaruba glauca*, le catalpa et le bois de fer — *colubrina ferruginosa*, sont des bois d'œuvre, communs, cultivés sur les parcelles de subsistances. La plus grande partie de la production de tabac provient également de cette zone biologique.

#### Zone de Forêt Humide de la Région Subtropicale Inférieure 6.

Cette zone biologique peut s'étendre à la côte sud et à la côte nord, mais se rencontre d'ordinaire entre la forêt-parc de la région subtropicale inférieure et la zone de forêt ombrophile de la montagne inférieure. De nombreuses cultures agricoles et les arbres fruitiers de la zone de forêt-parc pénètrent dans cette zone plus humide. Comme les plantes cultivées sont communes aux deux zones, il est un peu plus difficile d'opérer la distinction entre les deux qu'entre les zones de forêt-parc et de forêt xérophile, où la ligne de démarcation semble plus nette.

Toutefois, la division n'est pas trop difficile et l'on reconnaît quelques plantes indicatrices et si l'on prête attention à la physionomie des arbres communs en la comparant à celle qu'ils ont en forêt-parc. Souvent aussi, comme elles ont été coupées plus récemment, les pentes de forêts humides se distinguent clairement à distance par leur aspect nettement plus ordonné.

Les meilleurs arbres indicateurs sont *didymopanax morotoni* (Araliacae), *byrsonima spicata* (Malpighiacae), *alchornea latifolia* (Euphorbiacae), *guarea trichilioides* (Meliacae), *buchenavia capitata* (Combretaceae) et *prunus occidentalis* (Rosacae). Dans la péninsule du sud-ouest, un buisson commun du genre *croton* est un excellent indicateur. Lorsqu'il reste très peu de végétation ligneuse indigène, la plante herbacée *rhytidophyllum* (Genneriacae) aide à déterminer la zone biologique. Les arbres indicateurs ne se retrouvent pas tous ensemble. *Didymopanax* et *byrsonima spicata* semblent être limités aux seuls dérivés de roches ignées.

On trouve autour de Mirebalais un exemple anormal de cette zone biologique. Les arbres indicateurs appartiennent essentiellement à la forêt-parc subtropicale. L'étude des précipitations permet d'en trouver l'explication. L'alternance des mois secs et humides est en effet la même. Le surcroît de précipitation qui place ce secteur dans la zone humide se produit pendant la saison des pluies et ce supplément ne fait qu'augmenter l'écoulement.

A l'heure actuelle, la seule différence observable est une plus forte densité de buissons et de végétation herbacée qu'il est difficile d'évaluer avec précision. On peut supposer qu'à l'origine ces différences secondaires et peut-être d'autres encore étaient beaucoup plus prononcées. Il s'agit, en fin de compte, d'une association atmosphérique spéciale de la forêt-parc qui a entièrement perdu sa physionomie propre.

Cette zone biologique comporte beaucoup de plantations de café, notamment sur les sols d'origine calcaire. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, les maladies des feuilles viennent réduire la production. C'est également dans cette zone que l'on trouve en Haïti le plus fréquemment des cacaoyers. Des plantations de caoutchouc ont été établies au nord et au sud, essentiellement dans la zone de forêt humide.

Certaines de ces plantations sont proches de la ligne de démarcation entre la forêt-parc et la forêt humide, comme à Marfranc. Dans cette vallée et dans certains entonnoirs de la péninsule du sud-ouest, le drainage d'air froid dans les vallées ou, dans les poches abaisse la température d'une manière tout juste suffisante pour faire passer des secteurs locaux dans la zone humide lorsque les précipitations ne sont pas différentes de celles des régions adjacentes. Bien entendu, cela ne peut avoir lieu que si les précipitations sont très semblables à celles qui se produisent le long de la ligne de démarcation entre les deux zones.

#### Forêt Ombrophile Subtropicale Inférieure 5.

Entre Beaumont et Rivière Glace, dans la péninsule du sud-ouest, cette zone biologique est traversée par la route Cayes — Jérémie. La flore arborescente est très différente des régions plus basses ou plus élevées. La plupart des arbres étaient inconnus de l'auteur mais *linociera* (Oleaceae), *hyeronyma* (Euphorbiaceae), *guattaria* (Annonaceae) et certaines espèces de *lauraccae* et *guarea* (Meliaceae) en font une flore spéciale.

En conjonction avec la forêt ombrophile subtropicale de la Montagne inférieure, cette zone semble se limiter à la région de Rivière Glace, mais il est toujours possible d'en rencontrer de petits exemples au nord d'Haïti. Il semble que la région de Rivière Glace reçoive non seulement de fortes pluies orographiques en provenance du nord-est mais aussi les pluies que lui apportent les vents d'est qui sont défléchis vers le

nord par le massif de La Hotte, au bord occidental de la Plaine des Cayes. Cette position physiographique spéciale semble expliquer le caractère singulier de la forêt ombrophile en Haïti.

Cette zone n'est habitée que depuis quelques années. Le seul fait qu'on pratique maintenant l'agriculture dans le milieu extrêmement ingrat et difficile de la forêt ombrophile indique mieux que toute autre chose l'extraordinaire pression démographique qui s'exerce actuellement sur Haïti.

Dans cette zone, on s'efforce de pratiquer les mêmes cultures de subsistance qu'ailleurs en Haïti, en y ajoutant quelques plantations de café. En raison des très fortes précipitations, ces régions ne donneront que de mauvaises récoltes et les sols s'appauvriront rapidement. En mettant les choses au mieux, l'agriculture alternée donne aujourd'hui de maigres résultats.

#### Forêt Humide Subtropicale de la Montagne Inférieure 4.

C'est la zone biologique normale en Haïti au-dessus de 800 mètres jusqu'à 2,000 mètres environ, où commence la bande de Montagne subtropicale. La partie la plus basse de cette zone présente un net caractère de transition et pourrait être rangée dans la zone de forêt humide de la région subtropicale inférieure. En effet, plusieurs arbres de cette dernière zone pénètrent dans celle qui nous occupe. Au contraire, certaines plantes, telles *Garrya fadyenii*, *Weinmannia pinnata* et *Lyonia* se retrouvent aussi dans la zone de transition inférieure. Ici encore, l'absence d'une bande de forêt naturelle rend une décision assez difficile.

Les meilleurs arbres indicateurs sont *didymopanax tremulum*, *brunnellia comocladifolia*, *oreopanax capitatum*, *weinmannia pinnata* et *carrya faydenii*. Au nord d'Haïti, un *tabebuia* présentant trois larges folioles par feuille est un élément marquant de la zone biologique. Les carottes sauvages, les fougères arborescentes, des buissons *myrica* et d'autres éléments mineurs de la végétation aident à déterminer la zone biologique dans les secteurs qui ont été défrichés.

C'est dans ce climat que *pinus occidentalis* a ses meilleurs peuplements et ses plus beaux spécimens. Au-dessus la forêt de pins de la Montagne est formée d'arbres plus petits. Les meilleurs peuplements de pins du centre-nord d'Haïti se trouvent dans la zone biologique humide subtropicale. Dans la zone de forêt-parc, les pins constituent rarement des peuplements et leur forme n'est pas très bonne.

Comme nous l'avons déjà dit, le café pousse jusqu'à une altitude élevée dans cette zone biologique, même lorsqu'il se produit des gelées. Les cultures de subsistance sont analogues à celles des autres zones,



mais avec l'adjonction de pommes de terre et d'autres plantes de la zone tempérée.

#### **Forêt Ombrophile Subtropicale de la Montagne Inférieure 2.**

Dans la péninsule sud, au sud de la Rivière Glace, la route traverse deux associations appartenant à cette zone biologique. L'une a des sols très pauvres, probablement d'origine ignée, avec des peuplements de *cyrilla racemiflora* et une couverture de scelaria laïche à feuille coupante. C'est la même association que l'on retrouve sur de vastes superficies dans les montagnes de Luquillo, à l'est de Porto-Rico.

L'autre association se rencontre sur les pentes rocailleuses ou dans les régions d'origine calcaire. Dans cette communauté, l'arbre dominant est un sapotier de grande taille à feuille étroite. Le *phyllanthus maleolens* est un autre arbre, de taille plus réduite, qui caractérise l'association.

Cette zone biologique a une superficie limitée et ne présente qu'une importance secondaire pour Haïti. On ne peut que plaindre les colons qui viennent de s'y établir et essaient d'en tirer une maigre pitance dans des conditions extrêmement difficiles.

#### **Forêt Humide Subtropicale de la Montagne 1.**

Cette zone est représentée par des régions relativement peu étendues situées à plus de 2.000 mètres à Morne La Selle et Morne La Hotte. L'auteur avait traversé ces deux régions au cours d'un autre voyage, il n'y est pas revenu au cours de son enquête et ne pense pas qu'elles méritent un nouvel examen.

La région de La Selle, à haute altitude, est surtout occupée par des pins, qui présentent souvent l'aspect d'une autre espèce. On y trouve également *juniperus*.

# UNE NOUVELLE SOURCE DE RICHESSE POUR L'HUMANITE : LA MER

Dans la revue « Diagrammes du Monde » Jehan Mousnier écrit dans le No. de Juillet 1969 : « Devant les progrès d'une science qui porte l'homme sur la lune on peut s'étonner que la Terre soit si mal connue. La chronologie des grandes explorations peut s'établir en suivant la disparition progressive des surfaces blanches des cartes terrestres. Pourtant, l'époque est encore toute récente où l'on a commencé à se pencher sur le plus grand blanc resté longtemps inaperçu : Les Océans, c'est-à-dire les 3/4 de la planète. »

En effet, au début de la guerre de 1939 on possédait très peu de données sur les fonds océaniques. Les opérations militaires qui devaient être conduites sous les Océans exigeaient une connaissance même rudimentaire des fonds. Des systèmes de sondages relativement grossiers précédèrent bateaux et sous-marins afin de leur signaler la proximité des obstacles cachés au fond de l'eau. Et l'on fut d'abord très surpris de constater qu'il existe un relief sous marin semblable au relief terrestre avec ses montagnes et ses vallées, ses plateaux et ses dépressions, ses pics et ses gorges.

Aussitôt après la guerre, les explorations à caractère pacifique prirent le pas sur les opérations militaires. Une ère nouvelle était née : L'Océanographie, cette science menacée de stagnation depuis le XIXe siècle reçut une grande impulsion. Elle s'est alors rapidement développée ayant eu à bénéficier d'une situation particulièrement favorable : La coopération internationale qui s'est affirmée et intensifiée beaucoup plus que pour les recherches spatiales. On se rend compte que la mer peut proposer des opérations rentables, mais pour l'instant personne ne se cramponne encore à l'idée de monopole : Pour la 1ère fois peut-être, l'homme pense « Humanité »

Aussi l'étude de l'Océan voit-elle son domaine s'agrandir considérablement. On ne s'intéresse plus à la mer uniquement pour la navigation, la récolte des poissons et du sel, mais en vue d'une exploitation systématique et rationnelle de ses richesses. Le stade de la pêche est franchi et l'on débouche à l'heure actuelle sur des perspectives d'une importance économique extraordinaire. Les ressources minérales, métallurgiques, pétrolières, énergétiques, tout peut faire l'objet d'exploitation rentable à côté des ressources biologiques de valeur incontestable.

Il reste à mettre au point un outillage approprié, des engins adaptés à différents travaux à exécuter sous l'élément liquide, enfin des méthodes spéciales d'exploration et d'exploitation ; autant de facteurs qui vont entraîner la création et le développement d'une technologie un peu particulière. De toute façon, la moisson est grande quand on pense que les Océans occupent 78,8% de la superficie totale du globe terrestre. Bref, la mer peut être exploitée pour 3 grandes raisons :

A.- Elle est une source d'énergie

B.- Elle recèle des ressources minières en quantité considérable

C.- Elle est un champ où les ressources biologiques sont pratiquement inépuisables.

Nous n'envisagerons que les deux premiers paragraphes A et B.- Le 3e ayant déjà fait l'objet d'une communication :

#### A.- La Mer source d'énergie : Une solution heureuse

Depuis l'antiquité, l'homme recherche les sources d'énergie. Il a pratiquement épuisé la gamme des possibilités et le fait que la mer soit capable de produire de l'énergie est une solution heureuse en cette fin du XXe siècle où l'on commençait déjà à poser l'inquiétant problème des sources d'énergie.

C'est qu'avec les progrès scientifiques, le surpeuplement de la planète et autres facteurs, la consommation d'énergie à la surface du globe terrestre atteint des proportions que certains statisticiens considèrent comme alarmantes. En effet, cette consommation est passée de mille millions de tonnes (équivalent charbon) en l'année 1900 à 3.000 millions en 1960 et à 5.000 millions en 1970. On prévoit qu'avant l'an 2000, cette consommation aura dépassé le double de ce qu'elle est à l'heure actuelle.

Déjà cette année, dans la ville de New York, des mesures sont envisagées pour faire face à une demande en énergie qui semble dépasser les possibilités de production. Le rationnement a été observé au moins en ce qui concerne le chauffage de certaines stations de métro.

Or cette énergie est fournie en grande partie par le pétrole qui intervient pour 75% du total. En évaluant les réserves de tous les gisements de pétrole existants ou probables, on s'aperçoit que le monde avant 50 ans sera à court d'énergie. D'où la nécessité de trouver de nouvelles sources et la mer constitue à ce compte une véritable aubaine.

Comment peut-on tirer l'énergie de l'eau de mer ?

Cette extraction peut se faire de différentes façons :

1.- Il y a d'abord l'énergie solaire (Energie de rayonnement) absorbée par l'Océan. L'homme peut à son tour capter cette énergie absorbée

en utilisant les différences de température des zones superficielles et profondes de la mer. L'idée n'est pas nouvelle. Des essais ont été réalisés en plusieurs points du globe. Notamment à proximité de la côte cubaine vers les années 1940 et 7 ans plus tard, une véritable centrale d'énergie thermique des mers s'installait à Abidjan.

2.- Il y a également l'énergie des marées qu'on a tenté de capter dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les méthodes et les techniques ont été améliorées depuis et vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle plusieurs pays avaient en place des installations destinées à utiliser l'énergie des marées. Citons :

La France qui dès 1920 faisait fonctionner des moulins en utilisant l'énergie des marées —

La Russie qui a installé plusieurs centrales sur les rives du goulet de la Mer Blanche —

Le Canada qui exploite les marées dans la baie de Fundy —

Les Etats-Unis qui après avoir installé des laboratoires d'études en vue de l'exploitation sur grande échelle de l'énergie des marées ont ramené le projet à la réalisation de 2 usines en Californie.

Il convient de signaler que malgré les multiples essais et les résultats satisfaisants, l'exploitation n'est pas véritablement engagée. L'avenue de l'énergie nucléaire pourrait y être pour quelque chose. Quoiqu'il en soit, c'est une source d'énergie en réserve qui, au moment opportun, prendra la relève, quand l'humanité sera sérieusement menacée dans son existence.

3.- La 3<sup>e</sup>me forme d'énergie existant dans la mer se manifeste sous forme de courants électriques dûs parfois à des perturbations magnétiques. Il y a donc de l'énergie électromagnétique dont l'exploitation exigerait une connaissance plus parfaite des interactions entre le champ magnétique terrestre et le déplacement de l'eau de mer, car des phénomènes d'induction magnétique sont certainement provoqués par ces déplacements, générateurs de flux induits et partant de l'électricité (courants induits).

4.- 4<sup>e</sup>me forme d'énergie : Le Pétrole marin

Devant la croissance rapide des chiffres de consommation parallèle à l'accroissement très faible des réserves mondiales, les producteurs multiplient les recherches pour la découverte de nouveaux gisements de pétrole. La fin de la seconde guerre mondiale a favorisé les recherches dans le domaine marin. L'année 1951 commence l'ère du pétrole marin avec la découverte dans le golfe persique d'un champ de production énorme : 30 millions de tonnes par an. Dix ans plus tard, la France découvre les gisements du Gabon.

La mer semble donc offrir les perspectives les plus encourageantes ; et il n'est pas interdit de penser que le pétrole est plus répandu en mer que sur terre, compte tenu de l'origine organique de ce produit (décomposition de matières organiques à l'abri de l'air).

Actuellement, plus de 20 pays sont engagés dans la recherche du pétrole en milieu marin. Et en ce qui concerne Haïti, les zones présentant une plateforme continentale spacieuse (côte Ouest et une partie de la côte Sud) sont particulièrement favorables à l'existence de gisements de pétrole, car partout ailleurs c'est le plateau continental qui offre les plus grandes chances.

#### **B.- La Mer, gardienne de ressources minérales et métallurgiques**

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, tous les éléments connus et utilisés à la surface de la Terre existent dans les océans, même les métaux précieux. Pour certaines substances comme le Brome qui ne se trouve dans aucun minerai, la mer constitue l'unique source. De plus, les dragages des fonds ont permis de mettre en évidence des concrétions minérales, des nodules de métaux dont on ne s'explique pas encore l'origine. S'agit-il de résultats d'une activité biologique ? S'agit-il d'un simple phénomène de croissance de cristaux à partir d'un support central ? On ne le sait. Dans ces cas encore, il faudrait expliquer les causes et le processus. Quoi qu'il en soit, ces nodules qui sont, soit du Manganèse pur, soit des nodules de Manganèse riches en cuivre, en cobalt ou en nickel, sont très répandus dans les 3 océans Atlantique, Pacifique, et Indien.

Voici à titre d'exemple quelques chiffres empruntés à Jehan Mousnier dans son inventaire des ressources minières de l'Océan :

— Les Etats-Unis tirent 82.000 tonnes de Magnésium par an de la mer et ce magnésium revient moins cher que celui tiré des gisements terrestres. Ce même pays produit à partir de l'eau de mer 86.000 tonnes de Brome par an.

— Deux importants minerais du Titane : Le Rutile et l'Ilménite sont exploités avec un fort pourcentage sur les côtes de la Floride.

— Les 95% du Rutile mondial sont produits par la côte Est de l'Australie. Cette même région fournit 450.000 tonnes d'Ilménite par an.

En l'année 1964, une opération de dragage au large de l'Alaska a sorti à moins de 15 mètres du fond, du minerai d'or valant 42.000 dollars.

On sait de même, que les sables du delta de la Léna en URSS, contiennent une certaine quantité d'or puisque le mètre cube de ce sable coûte 350 dollars.

Au Japon l'on extrait de la mer 30.000 tonnes de Magnétite par an.

A l'heure actuelle plus de 90% du Platine utilisé aux U.S.A. provient d'une baie au Sud-Ouest de l'Alaska.

Enfin, au Sud-Ouest de l'Afrique, on produit par dragage plus de mille carats de diamant par jour, etc, etc.

Ces chiffres sont assez éloquentes pour nous faire voir que les vraies ressources existent surtout dans la mer. La survie de l'homme de l'an 2000 est au moins assurée en ce qui concerne les sources d'énergie. Il est permis en effet de penser que les réserves sont illimitées. Déjà, elles apparaissent considérables alors que le 10ème de l'étendue des fonds marins n'est pas encore prospecté.

Il reste à souhaiter que les belles idées qui ont favorisé la coopération internationale soient toujours conservées : N'a-t-il pas été dit : « Que pour la première fois dans l'histoire est née la notion de profit au bénéfice des pays défavorisés, par une distribution des dividendes obtenues par les richesses de la mer ? ».

Peut-être assistera-t-on à une fusion de toutes les données, à une mise au point de techniques peu onéreuses permettant à ceux qui disposent d'un bras de mer et de moyens limités de conduire leurs propres recherches et d'entreprendre des exploitations pour la satisfaction de leurs propres besoins. De toute façon, il n'est que d'attendre, et avec optimisme. Pourquoi pas ?

**Fritz PIERRE-LOUIS**

Inspecteur de l'Enseignement Secondaire d'Haïti.

## NOTICE NECROLOGIQUE

# HOMMAGE AU Dr. NEMOURS AUGUSTE

Par le Dr. Léon COLON,

Electro-Radiologiste de la Faculté de Médecine de Paris

De Paris nous est parvenue la triste nouvelle de la mort de notre regretté Confrère le Dr. Seymour NEMOURS-AUGUSTE, survenue le 17 Avril dernier à l'âge de 80 ans. Pour ceux qui l'ont connu, nul n'a su porter plus haut que lui à l'étranger le nom Haïtien dans le domaine Scientifique. Officier de l'Ordre National « Honneur et Mérite d'Haïti », il tenait toujours à associer le nom de son pays d'origine à tous ses travaux scientifiques. Ceux qui comme moi ont eu le privilège de l'aborder ont toujours admiré en lui le patriote à côté de l'Homme de science. Il a vécu toute sa vie en France, tout en se nourrissant de la nostalgie de son pays, et de sa vieille ville du Cap dont il parlait avec émotion. Il ne fut jamais un déraciné, et même transplanté en France dès le jeune âge il gardait encore intactes quelques unes de ses racines Capoises. Il aimait fréquenter l'Ambassade d'Haïti de la Rue Théodule Ribot, et c'était un plaisir pour lui d'y venir en voisin de l'Avenue Wagram où il habitait pour prendre contact et s'informer des nouvelles de son pays. Aussi ce fut avec joie qu'il répondit à l'invitation de ses amis de participer aux fêtes du Tricinquantième de la ville de Port-au-Prince ; et dès son arrivée, pour ne rien perdre du plaisir de se retrouver dans son pays, il m'informa de nuit de sa présence à l'Hôtel Dambala — Tout l'enchantait durant son séjour. Je me souviens encore de l'émotion avec laquelle il me parlait de la Campagne Haïtienne et de la beauté de nos paysannes dont il admirait le port altier, et le balancement des hanches et, la façon attendrissante, simple et sans malice qu'elles avaient de relever leurs jupes pour traverser les rivières.

Le pays l'avait repris à ce moment à un point tel qu'il envisageait d'y retourner pour s'installer comme radiologiste, entouré de ses élèves et de ses amis. Et s'il ne l'a pas fait, c'est parce que ses travaux de recherches le retenaient encore à Paris, où il préparait son dernier livre sur l'œsophage qui devait être le couronnement de sa carrière scientifique.

Ses publications sont extrêmement nombreuses et ont toutes reçues la consécration du monde médical européen. Sa compétence l'imposait à tous les milieux scientifiques. Aimé et respecté de ses confrères, il fut un des grands animateurs des confrontations digestives radiocliniques de Porcher à St Antoine et de Sénèque à Vaugirard où sa présence

était saluée avec joie. J'ai connu de vrais moments d'exaltation à le voir discuter avec courtoisie et une grande maîtrise des problèmes difficiles qui se posaient à l'Assemblée de sa voix au timbre frêle, mais bien convaincante. Des fois il s'enflammait et fonçait tête basse dans la mêlée pour le regretter ensuite. Il était très sensible et évitait toujours de froisser dans la discussion. Je me souviens d'une répartie un peu brusque qu'il eut un jour et des regrets amers qu'il eut tout de suite, quand il sut que le Confrère avec lequel il venait de faire quelques brillantes passes d'armes portait un anus iliaque et venait d'être opéré d'un cancer du colon.

Homme de grande culture et grand amateur des lettres, il aimait faire partager à ses amis la joie d'une belle page retrouvée. Il prenait plaisir à dénicher pour eux des poèmes rares qu'il leur communiquait avec enthousiasme, et un jour il m'adressa en guise de souhaits de Nouvel an le merveilleux poème de René Char : *La truite*.

Rêves qui croulez en parures  
Afin d'emplir tout le miroir,  
Gravier où balbutie la barque  
Que le courant presse et retrousse,  
Herbe, Herbe, toujours étirée  
Herbe, Herbe jamais en répit,  
Que devient votre créature  
Dans les orages transparents  
Où son cœur la précipita ?

Et au dos de la carte il m'écrivait ceci : Tu m'as fait, ami, le plus beau présent, la plus grande joie, du soleil, du parfum,... beaucoup d'amertume — Ce pays natal auquel on ne pense que les larmes aux yeux. Espérance ... Peut-être un jour ... les jours passent et se rétrécissent.

Il y avait un poète à côté de l'homme de science, et si l'homme de science est bien connu, le poète l'est bien moins ; Nemours ne s'ouvrait qu'aux amis qu'il affectionnait particulièrement. Les valeurs de l'esprit étaient pour lui prépondérantes. Un jour que je le visitais avec ma famille il dit à mon fils : « Mon petit, meuble-toi bien l'esprit » et frappant sa tempe de l'index il ajouta : « Personne ne peut t'enlever ce qu'il y a dedans, il t'appartient en propre ».

J'ai eu la joie et l'honneur de le présenter au Corps médical haïtien réuni à l'Auditorium de la Faculté de Médecine d'Haïti pour un cycle de conférences dans le cadre des fêtes du Tricinquantième, et c'est avec douleur que je m'incline aujourd'hui devant sa dépouille mortelle.

Je reprends en partie les propos rapportés à cette occasion qui ne sont autres qu'une notice biographique et une brève nomenclature de ses nombreux travaux scientifiques.



Issu d'une famille du Nord et de père médecin, de ce Nord si fécond en hommes illustres, soit dans le domaine de la pensée, soit dans le domaine des armes, Nemours-Auguste fit ses études à Paris où tout jeune il se signala par la vivacité de son intelligence, son amour de l'étude et sa discipline de travail qui devaient expliquer plus tard sa réussite pleine et entière dans un milieu où les grandes valeurs sont nombreuses et compétitives.

Dans la suite il s'inscrivait à la Faculté de Médecine de Paris ; externe des Hôpitaux en 1912, ses études furent interrompues par la 1ère grande guerre de 14-18 et nous le retrouvons engagé volontaire sous le drapeau Français, heureux de pouvoir payer à la France qui l'avait nourri de sa sève, une dette de reconnaissance qu'il savait immense.

Médecin-aide-major chargé de Mission en Roumanie en 1916 - 1917 il reçoit à cette occasion une des décorations les plus recherchées de la couronne de Roumanie.

La guerre terminée il reprend ses études, avec la même conscience, la même ardeur à l'étude, la même foi en son avenir, le même désir d'illustrer son nom dans le domaine scientifique.

Reçu Médecin en 1921, commence alors pour lui une extraordinaire carrière, dont la courbe ascensionnelle devait atteindre les plus hauts sommets de la médecine. L'homme n'en demeure pas moins extrêmement simple, aimable, d'un abord facile. Il est fraternel, il est humain, il n'a pas le vertige des hautes cimes.

Il est tour à tour :

- Radiologiste Hopital Cité du Midi — Professeur Tuffier 1921 - 1928
- Electro-Radiologiste 1928-1934 de l'Hospice Paul Brousse et Centre Anti-Cancéreux de la banlieue Parisienne.
- Chef du Service d'Electro-Radiologie de l'Hospice Paul Brousse en 1934 à Villejuif où il réalise bon nombre de ses travaux scientifiques.
- Collaborateur à la Pratique Médico-Chirurgicale.
- Collaborateur au Traité d'Electro-Radiothérapie de Delherm — Laquerrière.
- Collaborateur à l'Année Radiologique
- Collaborateur à l'Encyclopédie Medico-Chirurgicale
- Membre enseignant du Cours Gastro-enterologie supérieure — du Cours international de Broncho-oesophagoscopie.
- Rapporteur sur la physiologie de l'oesophage aux Journées de la Société Nationale Française de Gastro-enterologie — Juin 1951. —

— Membre de diverses Sociétés savantes Françaises et étrangères.

— Rapporteur du Congrès Français de Gastro-entérologie pour l'Année 1955.

Sujet : Physiologie de l'extrémité inférieure de l'œsophage.

— Co-Rapporteur au Congrès d'Oto-Rhino-Laryngologie de 1955 — Physiologie de l'extrémité supérieure de l'œsophage.

— Lauréat de l'Académie des sciences, 1935, pour son ouvrage « La radiologie de la Vésicule Biliaire ».

— Lauréat de l'Académie de Médecine pour le travail intitulé « La Radio-Physiologie du 1er temps de la déglutition.

— Officier de l'Ordre National « Honneur et Mérite d'Haïti »

Radiologiste Honoraire de l'Hospice Paul Brousse de son départ en retraite jusqu'à sa mort.

Voilà l'homme tout chargé de lauriers, qui vient de partir le front serein, sans suffisance, sans morgue, heureux d'avoir été utile à l'humanité, satisfait d'avoir porté si haut les valeurs haïtiennes.

Nemours-Auguste a beaucoup écrit et nous retrouvons sa marque dans tous les domaines de l'Electro-Radiologie.

Que ce soit en Electrologie avec sa contribution à l'étude du spasme pylorique et de certains états abdominaux par la D'Arsonvalisation appelée ultérieurement Diathermie (Thèse de Paris 1921) avec ses nombreuses études sur la Réaction leucocytaire, sur la Diathermothérapie dans les affections du tube digestif, sur le traitement des troubles de la menstruation par la Diathermie, sur le traitement des Epithéliomas cutanés par la Diathermo-Coagulation, sur le rapport de la fécondité et de la Haute Fréquence dans les postes d'émission de T.S.F., avec ses travaux sur les Rayons Ultra-Violetts dont il a été le 1er à montrer l'action aggravante sur les plaies cancéreuses.

Que ce soit en Radiothérapie N. Auguste fait encore œuvre de pionnier et son nom figure en bonne place à côté d'un Beclère, d'un Delherm, d'un Belot dans les débuts héroïques de cette discipline qui devait atteindre un si grand développement dans la suite avec les découvertes modernes.

Mais son œuvre maitresse est centrée sur l'étude de la Vésicule Biliaire et des voies digestives. Parmi ses nombreuses productions, nous retiendrons la *Radiologie de la Vésicule Biliaire* qui lui rapporta le titre enviable de Lauréat de l'Académie des Sciences, sa *Sémiologie radiologique de l'Ulcère de l'estomac*.

Si nous nous arrêtons un peu à sa *Radiologie de la Vésicule Biliaire* c'est que l'ouvrage fait date dans les Annales de la Radiologie et Mr. le Professeur Gustave Roussy lui-même qui l'a préfacé nous dit en tête de sa préface : « Le livre de Mr. Nemours-Auguste vient combler une lacune ».

L'ouvrage est encore d'actualité et montre la vésicule dans son comportement normal et pathologique, travail qui a rendu d'immenses services, tant aux spécialistes des maladies du tube digestif qu'aux radiologistes et aux médecins désireux de savoir ce que l'on peut attendre de la Cholécystographie.

Ses nombreuses publications sur le tube digestif font autorité en la matière et nous retiendrons parmi les plus importantes son étude sur le Cancer de l'œsophage où il attire l'attention sur l'importance de toute gêne à la déglutition si petite soit-elle, dans le diagnostic du Cancer de l'œsophage. On ne doit plus attendre nous dit-il, la venue d'une dysphagie plus ou moins sévère pour s'inquiéter de l'œsophage ou du pôle supérieur de l'estomac : c'est un symptôme bien tardif, trop tardif.

Son étude Radio-Physiologique du 1er temps de la déglutition isolée en collaboration avec Pierre-Charles Huet, est un travail de bénédictin. Avec une patience remarquable, il a suivi à la radio le chemin parcouru par le bol alimentaire au moment où il quitte le dos de la langue jusqu'au moment où la bouche de l'œsophage se ferme derrière lui. Et l'on peut s'imaginer ce qu'il a fallu de don d'observation et d'étude approfondie des muscles de la région pour arriver à préciser le rôle de chacun d'eux dans un si court trajet.

Son travail sur le Cancer sus-cardial est juxta-œsophagien en collaboration avec François Moutier est venu attirer l'attention des radiologistes et des Cliniciens sur une localisation peu connue de ces néo-formations dont le dépistage est d'autant plus souhaitable que leur résection est devenue relativement facile avec les progrès actuels de la chirurgie cardio-tubérositaire. Et si des auteurs ont considéré la dysphagie comme signe initial des cancers sus et sous cardiaux, N. Auguste en fait plutôt une complication du cancer sus-cardial apparaissant à la phase finale de la maladie alors que toute intervention est à peu près impossible. Tous ces diagnostics de la région cardio-tubérositaire sont faits en station verticale, malade debout devant l'écran, et c'est par le jeu d'ombres et de clartés qu'il y parvient. Et pour forcer l'attention sur la région, il émet le vœu qu'au cours des examens périodiques du thorax on s'assure qu'il n'existe pas un cancer latent de la poche à air gastrique, tant la maladie est insidieuse dans cette localisation particulière.

Nemours-Auguste est un esprit curieux qui ne se contente pas des vues d'ensemble. Il va toujours au fond des choses et creuse de plus

en plus les problèmes qui se posent à lui. C'est ainsi que de son étude radiologique sur l'extrémité inférieure de l'œsophage il déduit qu'il n'a noté aucune formation chez l'homme pouvant faire croire à l'existence d'un sphincter au diaphragme ou au cardia.

Bien d'autres travaux mériteraient une mention spéciale, car cette récapitulation est loin d'être exhaustive.

Centré sur l'œsophage depuis plusieurs années, il rêvait d'un livre qui serait comme une somme de ses connaissances et de ses recherches sur la question. Malheureusement ce livre est resté en manuscrit et il y a 7 mois au cours d'un bref séjour à Paris il me disait encore au téléphone que l'ouvrage était terminé et qu'il était à la recherche d'un éditeur. L'homme était fatigué, la maladie l'avait cruellement frappé, et s'il déplorait de ne plus voir la lumière, si les beautés de la nature lui étaient à tout jamais perdues, si plus jamais il ne pouvait fouiller dans ses bouquins, il se consolait de la chaleur de quelques amitiés fidèles. L'homme était serein devant l'adversité et touché par l'aile de la mort il avait le regard éteint tourné vers la vie malgré tout, s'émouvait de la voix d'un ami, et me parlait en termes chaleureux de peinture, de la beauté et des succès des tableaux de sa femme Aurélie qu'il affectionnait particulièrement, et à qui j'adresse l'hommage respectueux de mes condoléances émues.

Tel est l'homme, le savant, l'ami, le lettré, partagé toute sa vie entre la France qu'il chérissait et Haïti dont il rêvait.

La France perd un de ses fils les plus illustres, le monde médical un de ses plus grands savants, sa femme un compagnon délicat et fidèle, et Haïti un de ses plus dignes représentants à l'étranger.

## COURRIER DU MONDE FRANCOPHONE

# CHARTRE DE L'AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

### Article premier. — Objectifs.

L'Agence a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques et par là au rapprochement des peuples.

Elle exerce son action dans le respect absolu de la souveraineté des Etats, des langues, des cultures, et observe la plus stricte neutralité dans les questions d'ordre idéologique et politique. Elle collabore avec les diverses organisations internationales et régionales et tient compte de toutes les formes de coopération technique et culturelle existante.

### Article 2. — Fonctions.

L'Agence de coopération remplit des tâches d'études, d'information, de coordination et d'action.

A cette fin, l'Agence agissant par l'intermédiaire de ses organes, est habilitée à faire, ensemble ou séparément, tous actes nécessaires, appropriés ou convenant à la poursuite de ses objectifs et a les pouvoirs suivants :

a) Dresser périodiquement et diffuser des inventaires des ressources du monde francophone dans tous les domaines de sa compétence ;

b) Proposer en tant que besoin la mise en commun d'une partie des moyens intellectuels, techniques et financiers de ses membres pour la réalisation de programmes de développement utiles à l'ensemble ou à plusieurs d'entre eux.

c) Créer les moyens propres à assurer la diffusion la plus large et la plus rapide possible, entre tous les membres, de l'information, notamment dans les domaines de la science, de la pédagogie et de la technologie ;

d) Mettre à la disposition des membres des moyens complémentaires de formation et de perfectionnement ;

e) Contribuer à la création d'instruments communs en matière de recherche scientifique et technique, de valorisation de la recherche et de communication ;

f) Servir de lieu permanent de rencontre et d'échanges entre les spécialistes des diverses disciplines et les responsables nationaux des grands secteurs de l'activité éducative, culturelle, scientifique et technique ;

g) Susciter ou favoriser la concertation des efforts et des moyens de tous les membres, notamment dans les secteurs de pointe de la recherche, dans la technologie, dans l'éducation et dans la communication, de même que dans l'étude des problèmes de développement ;

h) Encourager la connaissance mutuelle des peuples par l'utilisation des moyens de communication de masse, par l'enseignement et par des formules originales d'échanges ;

i) Faciliter aux Gouvernements le plein succès de coopération bilatérale et internationale et, le cas échéant, mettre en œuvre des programmes précis d'assistance multilatérale ;

j) S'efforcer de maintenir toute liaison avec les organisations ou associations agissant dans le domaine d'action de l'Agence et d'assurer la plus grande cohérence et la meilleure rentabilité de toutes les initiatives ;

k) Exercer toute autre fonction entrant dans les buts de l'Agence qui pourrait lui être confiée par la Conférence générale.

### Article 3. — Etats membres et Gouvernements participants.

1. — Tous les Etats qui sont parties à la Convention sont membres de l'Agence.

2. — Tout Etat qui n'est pas devenu partie à la Convention dans les conditions prévues à l'article 5, et 1 de celle-ci peut devenir membre de l'Agence s'il est agréé en qualité de membre par la Conférence générale.

3. — Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des Etats membres, tout Gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence sous réserve de l'approbation de l'Etat membre dont relève le territoire sur lequel le Gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités devenues entre ce Gouvernement et celui de l'Etat membre.

4. — Tout Gouvernement membre de l'Agence peut s'en retirer en dénonçant la Convention dans les conditions fixées à l'article 9 de celle-ci.

De même, tout autre membre peut se retirer de l'Agence en avisant le Gouvernement du pays où est fixé le siège de l'Agence au moins six mois avant la plus proche réunion de la Conférence générale.

Le retrait prend effet à l'expiration du délai de six mois suivant cette notification.

Toutefois, le membre en cause demeure tenu d'acquitter le montant total des contributions dont il est redevable.

#### **Article 4. — Observateurs, Associés et Consultants.**

1. — Tout Gouvernement d'un Etat qui n'est pas partie à la Convention peut, sur sa demande, être admis par la Conférence générale en qualité d'observateur.

2. — Tout Etat qui souhaiterait s'associer à certaines activités de l'Agence peut conclure avec celle-ci un accord fixant les modalités de sa participation aux activités.

3. — La Conférence générale peut conférer le titre de consultant à toute organisation internationale ou à toute association internationale non gouvernementale qui fait une demande à cet effet et dont les activités sont en harmonie avec celles de l'Agence.

4. — La nature et l'étendue des droits et des obligations des observateurs et des consultants seront déterminées par la présente Charte et par la Conférence générale.

#### **Article 5. — Organes.**

L'Agence comprend :

- 1° La Conférence générale ;
- 2° Le Conseil d'administration ;
- 3° Le Comité des programmes ;
- 4° Le Conseil consultatif ;
- 5° Le Secrétariat ;
- 6° Tout autre organe subsidiaire que la Conférence générale peut juger utile au bon fonctionnement de l'Agence.

#### *Conférence générale*

#### **Article 6. — Composition.**

La Conférence générale se compose de tous les membres de l'Agence.

Les observateurs et les consultants participent aux sessions de la Conférence générale et y sont entendus, sauf objection de celle-ci, mais ils ne disposent pas du droit de vote.

#### Article 7. — Pouvoirs.

La Conférence générale est l'organe suprême de l'Agence. Ses principales fonctions consistent à :

- 1° Orienter l'activité de l'Agence ;
- 2° Approuver le programme de travail ;
- 3° Contrôler la politique financière, examiner et approuver le budget et le règlement financier de l'Agence ;
- 4° Se prononcer sur l'admission de nouveaux membres en application de l'article 3, §§ 2 et 3 de la présente Charte ;
- 5° Décider de l'admission des observateurs et des consultants et déterminer la nature de leurs droits et obligations, compte tenu de l'article 6 ci-dessus ;
- 6° Fixer le barème des contributions ;
- 7° Créer tout organe subsidiaire nécessaire au bon fonctionnement de l'Agence ;
- 8° Nommer le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints, les membres du Comité des programmes, dont elle fixe le nombre, ainsi que les membres désignés du Conseil consultatif ;
- 9° Amender la présente Charte ;
- 10° Nommer éventuellement les liquidateurs de l'Agence ;
- 11° Déplacer le Siège de l'Agence ;
- 12° Prendre toutes les mesures propres à la réalisation des buts de l'Agence

#### Article 8. — Réunions.

1. — La Conférence générale se réunit au moins une fois tous les deux ans à la date qu'elle a elle-même fixée lors de la session antérieure ou à la demande de la moitié au moins des membres de l'Agence adressée au Président en exercice de la Conférence.

2. — Chaque membre est représenté par une délégation de niveau ministériel et comprend si possible des représentants et administrations concernées par l'Agence.

3. — La Conférence générale élit son Président et les autres membres du Bureau au début de chaque réunion ; ils demeurent en fonction jusqu'à la Conférence suivante.

4. — Elle adopte son règlement intérieur.

5. — Elle fixe le lieu et la date de sa session suivante.

#### Article 9. — Votes.



1. — Chaque membre dispose d'une voix à la Conférence générale.
2. — Toutes les décisions de la Conférence sont prises à la majorité des 9/10 des membres présents et votants, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

#### *Conseil d'administration*

#### **Article 10. — Composition.**

Chaque membre est représenté au Conseil d'administration par une personne techniquement qualifiée dans les domaines de l'Agence.

Ce représentant peut être accompagné d'un suppléant et de conseillers. Lorsque les fonctions du Secrétaire général ont pris fin, celui-ci peut, de plein droit, participer sans droit de vote aux délibérations du Conseil d'administration.

#### **Article 11. — Fonctions.**

Le Conseil d'administration est l'organe exécutif de la Conférence générale et rend compte à celle-ci du développement des programmes de l'Agence et de l'utilisation de ses ressources budgétaires aux décisions de la Conférence.

Il a pour principales fonctions de :

1° Veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence générale et à la conduite de l'activité de l'Agence conformément à ces décisions ;

2° Etudier le programme de travail de l'Agence et faire des recommandations appropriées à son sujet à la Conférence générale ;

3° Examiner les rapports financiers et les prévisions budgétaires ;

4° Donner des avis à la Conférence générale sur la politique financière de l'Agence ;

5° Faire des propositions à la Conférence générale au sujet de la politique de l'Agence ;

7° Exercer toute autre fonction qui pourrait lui être confiée par la Conférence générale.

6° Examiner et adopter l'ordre du jour provisoire des réunions de la Conférence générale, qui lui est soumis par le Secrétariat ;

#### **Article 12. — Réunions.**

1° Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par an à la date qu'il a lui-même fixée ou à la demande du tiers au moins

de ses membres adressée au Président en exercice du Conseil ;

2° Le Conseil d'administration élit son Président et les autres membres du bureau au début de chaque réunion : ils demeurent en fonctions jusqu'à la session suivante du Conseil ;

3° Le Conseil d'administration adopte son règlement intérieur ;

4° Il fixe le lieu et la date de sa réunion suivante.

#### Article 13. — Votes.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votant, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

#### *Comité des Programmes*

#### Article 14. — Composition.

Le Comité des programmes est composé d'un maximum de quinze personnes spécialistes des techniques de la coopération, qui sont choisies et nommées par la Conférence générale en raison de leur connaissance personnelle et approfondie des questions entrant dans la compétence de l'Agence.

#### Article 15. — Fonctions.

Le Comité des programmes est principalement chargé d'aider la Conférence générale à définir la nature des opérations de l'Agence et les moyens d'exécution de son programme de travail.

Dans cette perspective, il conseille le Secrétariat dans sa tâche de conception des actions de l'Agence et examine les projets que celui-ci aura établis. Il appartient au Secrétariat de convoquer tout ou partie du Comité des programmes, en tant que de besoin et au moins une fois par an au moment le plus opportun.

#### *Conseil consultatif*

#### Article 16. — Composition - Fonction - Procédure.

##### a) *Composition* :

Le Conseil consultatif se compose :

1° De membres de droit : toute organisation internationale ou toute association non gouvernementale à qui la conférence générale aura confié le titre de consultant pourra désigner un représentant au Conseil consultatif;

2° De membres désignés : des personnalités réputées pour leur compétence et leurs réalisations dans l'un des domaines de l'Agence pourront être appelées à faire partie du Conseil consultatif par la Conférence générale.

b) *Fonction* :

Le Conseil consultatif a pour principale fonction d'assurer une coopération efficace entre l'Agence, les organisations internationales non gouvernementales dont les tâches et les activités sont en harmonie avec celles de l'Agence. Dans cette optique, il sera appelé à donner des avis et à faire des suggestions à la Conférence générale et au Secrétariat sur les orientations de l'Agence, sur son programme de travail et sur les modalités de son exécution.

c) *Procédure* :

1° Le Conseil consultatif se réunit une fois par année ;

2° Le Conseil consultatif élit son Président de session et les autres membres du bureau au début de chaque réunion.

Le Conseil consultatif adopte son règlement intérieur :

1. Le Secrétariat comprend le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints.

Le Secrétariat est assisté du personnel administratif et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'Agence.

2. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints sont nommés par la Conférence générale pour une période de 4 ans aux conditions qui seront approuvées par la Conférence. Leur mandat est renouvelable deux fois.

3. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints assument de concert la direction de l'Agence. Le Secrétaire général préside les réunions du Secrétariat. Il représente l'Agence dans les actes officiels.

4. Le Secrétaire général est de droit Secrétaire de la Conférence générale du Conseil d'administration, du Consultatif et de tout organe subsidiaire de l'Agence. Il peut déléguer ses fonctions.

5. Le Secrétariat est responsable de la préparation du programme de travail de l'Agence et de son exécution.

6. Le Secrétariat prépare les prévisions budgétaires et les rapports financiers de l'Agence.

7. Le Secrétariat nomme le personnel de l'Agence conformément aux plans d'organisation approuvés par la Conférence générale. Le statut du personnel est soumis à la Conférence générale pour approbation. Il devra être tenu compte dans l'attribution des postes de la composition géographique de l'Agence.

8. Les responsabilités du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints et du personnel ont un caractère exclusivement international. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne demanderont ni ne recevront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Agence. Ils s'abstiendront de tout acte de nature à compromettre leur statut de fonctionnaires internationaux. Tous les membres de l'Agence s'engagent à respecter le caractère international des fonctions du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'accomplissement de leurs tâches.

#### **Article 18. — Bureaux régionaux.**

La Conférence générale, pourra, en temps utile, établir des bureaux dans les diverses régions géographiques représentées au sein de l'Agence. La Conférence décide, sur proposition du Conseil d'administration, du lieu, de la composition, des fonctions et du mode de financement de ces bureaux régionaux.

#### **Article 19. — Budget et dépenses.**

1. Tous les deux ans, le Secrétariat prépare et soumet au Conseil d'administration les rapports financiers et les prévisions budgétaires de l'Agence. Le Conseil d'administration examine les rapports financiers et les prévisions budgétaires et les transmet à la conférence générale en formulant les recommandations qu'il juge appropriées.

2. Les rapports financiers et les prévisions budgétaires sont préparés par le Secrétariat conformément au règlement financier adopté par la Conférence générale.

3. Les dépenses de l'Agence sont réparties entre les membres selon un barème qui sera arrêté par la Conférence générale. La cotisation des observateurs est fixée par la Conférence générale.

4. Le Secrétaire général, peut avec l'autorisation du Conseil d'administration, accepter tous dons, legs et subventions faits à l'Agence par des gouvernements, des institutions publiques ou privées ou des particuliers. L'administration de ces fonds par le Secrétariat est régie par le règlement financier de l'Agence.

**Article 20. — Langue de travail.**

La langue de travail de l'Agence et de tous ses organes est le français.

**Article 21. — Siège de l'Agence.**

Le siège de l'Agence de coopération culturelle et technique est fixé à Paris. Il peut être déplacé par décision de la Conférence générale.

**Article 22. — Dissolution et liquidation.**

1. L'Agence est réputée dissoute et liquidée dans l'un des deux cas suivants :

a) Toutes les parties à la Convention sauf une ont dénoncé celle-ci.

b) La Conférence générale décide de dissoudre l'Agence. En suite de quoi, l'Agence n'est réputée avoir d'existence qu'aux fins de sa liquidation. En cas de dissolution de l'Agence, ses affaires sont liquidées par des liquidateurs, nommés conformément à la Charte, qui procéderont à la réalisation de l'actif de l'Agence et à l'extinction de son passif. Le solde actif ou passif sera réparti au prorata des cotisations respectives.

**Article 23. — Interprétation.**

Toute décision relative à l'interprétation de la présente Charte est prise par la Conférence générale à l'unanimité des membres présents et votant, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

**Article 24. — Modification de la Charte.**

La présente Charte peut être modifiée conformément à son article 7, paragraphe 10. Le gouvernement du pays qui a accueilli la Conférence constitutive ou le gouvernement du pays où est fixé le siège de l'Agence, notifie à tous les membres ainsi qu'au Secrétariat, toutes les modifications apportées à la présente Charte.

## POUR LA DEFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Haut comité pour la Défense et l'Expansion de la langue française vient de fonder un prix de 5 000 F et trois prix de 2 500 F afin de récompenser des thèses de doctorat d'Etat, de doctorat de 3e cycle ou des travaux collectifs ayant pour objet :

— soit l'état et l'évolution du français comme langue de l'information (presse écrite, radio, télévision, cinéma, publicité),

— soit les langages scientifique, technique et professionnel (étude qualitative et quantitative des emprunts étrangers, des glissements, des écarts de syntaxe, analyse des secteurs linguistiques menacés).

Le jury, présidé par le recteur de l'Académie de Paris, réserve un prix aux étudiants et professeurs francophones.

(Renseignements auprès du Haut Comité, 27 rue Oudinot, Paris VIIe).

oOo

26 Mai 1971.-

## LE PRESIDENT POMPIDOU, L'EUROPE ET LA FRANCOPHONIE

A quelques jours de sa visite officielle en Belgique, M. Pompidou a accordé une importante interview au journal Bruxellois « Le Soir ». Interrogé sur la *francophonie*, le Président de la République déclare notamment :

« Disons les choses franchement. Il y a deux langues qui prétendent à une vocation internationale, le français et l'anglais. Cela est dû au passé, au rayonnement historique de deux civilisations, à l'expansion coloniale et commerciale du dix-neuvième siècle. L'anglais a aujourd'hui deux grands avantages : Par sa souplesse syntaxique, sa capacité à créer des mots et plus encore des abréviations, il s'adapte plus facilement que le français à l'évolution rapide des techniques et aux moyens modernes d'information. Surtout, il bénéficie de l'immense support américain et de l'influence mondiale des Etats-Unis.

« Le français reste, lui une langue de culture exceptionnelle. Sa difficulté même, sa rigueur en font un instrument incomparable pour contraindre à la logique dans le raisonnement, à la clarté dans la pensée. Cela est si vrai que j'ai pu constater, en Afrique par exemple, que des populations appartenant aux mêmes ethnies raisonnent différemment, ont une approche différente des problèmes suivant qu'elles parlent anglais ou français. C'est pourquoi je crois naturel que les peuples d'expression française se sentent, par delà les intérêts économiques ou même politiques, unis par un lien spécial qui est intellectuel et aussi sentimental. Je dis sentimental parce que je suis frappé par le fait que même les étrangers dont le français n'est pas la langue maternelle et qui ont appris à le parler manifestent un penchant d'ordre affectif à s'exprimer en français.

« Mais il y a autre chose, et c'est pourquoi je disais qu'il faut parler franchement. On a pu croire, à la fin de la deuxième guerre mondiale, que l'anglais ou plutôt l'américain, allait devenir la langue véhiculaire de l'occident. A cet égard, la francophonie est aussi un effort pour résister à l'assimilation et à l'uniformité. »

« Et ceci me mène à l'Europe. Je ne prétends pas que l'Europe doive être française, ni qu'elle doive parler français. Mais je dis que si demain l'Angleterre étant entrée dans le marché commun (ce que je crois probable), il arrivait que le français ne reste pas ce qu'il est actuellement, la première « langue de travail » de l'Europe, l'Europe ne serait jamais tout à fait Européenne. Car l'anglais n'est plus la langue de la seule Angleterre, il est avant tout, pour le monde entier, la langue de l'Amérique. Or, l'Europe ne sera l'Europe que si elle se distingue (je ne dis pas se coupe, je dis se distingue) de l'Amérique. Voilà quelques-unes des réflexions que m'inspire le mot francophonie. Elles signifient simplement que la langue française est un lien entre tous ceux qui la parlent et qu'elle peut être aussi un des moyens qu'a l'Europe occidentale d'affirmer sa personnalité vis-à-vis des Etats-Unis. C'est pourquoi la Belgique doit avoir un rôle important dans la francophonie, moins peut-être à cause de la place de la langue française en Belgique que parce que Bruxelles est le siège de la communauté. »

Interrogé à propos du marché commun, M. Pompidou, qui préfère à cette expression celle de « communauté européenne », a répondu :

« Certes, les aspects commerciaux sont à l'heure actuelle les plus importants. Mais l'approfondissement consiste à progresser, patiemment, obstinément, dans la voie de l'union économique et monétaire, dans la coopération industrielle, dans l'harmonisation des politiques fiscale, sociale, de transports, d'énergie, d'environnement, etc. Et puis, il faut que la communauté tente à avoir une politique. Il faut peut-être, plus encore, qu'elle conçoive une civilisation proprement européenne, qui la

distingue des autres, de tous les autres, et répondre à la fois aux exigences qu'elle a héritées de son passé et aux réactions que suscitent partout les abus d'une société matérialiste née du progrès technique. (...) » et, puisque les Etats de l'Europe occidentale ont définitivement renoncé à leurs vieilles querelles, il leur appartient de rapprocher et, je l'espère, d'unifier un jour leur attitude à l'égard de l'extérieur. C'est ce qu'on appelle parfois la finalité politique, mais cela englobe bien d'autres choses que la politique proprement dite. »

A propos de la confédération européenne, M. Pompidou a déclaré : « Le terme de la confédération est précis. Il s'agit pour moi de créer une confédération d'Etats. Il s'agit de maintenir à l'intérieur d'une unité progressive la richesse des diversités nationales. Il s'agit de ne brimer personne, notamment pas les moins puissants. Il s'agit enfin d'éviter, par une précipitation imprudente, des heurts violents et, qui sait, des risques d'éclatement. Après tout, les Etats-Unis d'Amérique, dont les composants n'avaient pratiquement pas de passé et qui au départ ne semblaient pas se distinguer réellement les uns des autres, n'en ont pas moins connu près de cent ans après leur création une guerre de sécession. L'entreprise européenne est sans précédent dans l'histoire du monde. Elle constitue pour nos peuples une perspective exaltante. Il ne faut surtout pas la compromettre par des imprudences ou des abstractions.

27 Mai 1971

Le Président français a expliqué une fois de plus sa conception de l'Europe « Européenne », qui doit se distinguer de l'Asie, du monde Soviétique » mais aussi de l'Amérique avec qui nous avons les rapports les plus étroits, ce qui implique de notre part un effort supplémentaire pour demeurer nous-mêmes ».

.. « Nous devons nous distinguer de l'Amérique, a-t-il ajouté, parce que nous ne voulons pas être américains ».

Evoquant tous les liens qui unissent l'Europe et le Nouveau Monde dans les domaines politique, militaire, commercial, financier, culturel, le Président a ajouté : « Au fur et à mesure que nous progresserons dans la voie de la Sécurité Européenne, nous réduirons notre allégeance au sein de l'Alliance Atlantique. La France agit ainsi pour des raisons qui lui sont propres mais qui, nous l'espérons, deviendront Européennes ».

« Il y a enfin un problème de civilisation, a ajouté M. Pompidou.

La crise actuelle de civilisation trouve ses racines dans une forme de civilisation spécifiquement américaine. Je crois qu'une façon de résoudre un certain nombre de problèmes qui se posent à la jeunesse



*est d'essayer de recréer une forme de civilisation différente, et que l'Europe est la mieux placée pour essayer de dégager cette nouvelle forme de civilisation fondée sur la primauté de l'homme ».*

Une fois de plus, le Président est revenu sur le problème de la défense de la langue française devant la « percée » que fera de toute évidence la langue anglaise dans les institutions Européennes lorsque l'Angleterre comme c'est « probable et souhaitable » sera membre de la communauté. « Je souhaite, a-t-il dit, que tous ceux qui parlent et utilisent ici le français résistent à cette offensive ».

## CHRONIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

### **Théâtre et Expositions :**

La Compagnie Jean Gosselin nous a rendu visite une troisième fois cette année. En raison de la mort du Docteur François DUVALIER, Président de la République, deux représentations seulement ont pu être assurées : « Les Femmes Savantes » de MOLIERE et « Les Mouches » de J. P. SARTRE, qui ont magnifiquement clos la XIX<sup>e</sup>. saison de la Compagnie J. GOSSELIN en Haïti. La nouvelle formule adoptée — trois courts séjours au lieu d'un seul long — a sans nul doute contribué à la réussite de cette saison. Nous avons apprécié la qualité de l'interprétation, l'étendue et la variété d'un répertoire qui nous aura permis d'applaudir aux œuvres de REGNARD, MARIVAUX, Jules RENARD, Jean COCTEAU et Edouard ALBEE. Merci à Jean Gosselin et à ses amis, et à bientôt pour la XX<sup>e</sup>. saison.

A l'occasion de la Journée Mondiale du Théâtre du 27 Mars, l'Institut a présenté une exposition sur le Théâtre français contemporain, particulièrement axée sur les phénomènes de décentralisation et d'ouverture du théâtre à un public populaire : festivals en plein air, Théâtre National Populaire, Centres dramatiques de Province, Maisons de la Culture.

Monsieur Fritz PIERRE-LOUIS qui, entre autres fonctions, assure un cours de Géologie à l'Institut, a présenté une exposition sur le Volcanisme, riche en illustrations et échantillons de toutes sortes, notamment des échantillons en provenance d'Haïti, qui a particulièrement intéressé les jeunes étudiants de Port-au-Prince.

Enfin, au moment où nous mettons sous presse, L'Institut prépare une grande exposition sur la *Gravure Française Contemporaine*. Cinquante gravures originales, dues à une trentaine d'artistes, illustreront les tendances les plus récentes de l'art français. Nous ne doutons pas que le public haïtien qui manifeste un goût très vif pour les arts plastiques, ne réserve le meilleur accueil à cette exposition.

### **Visiteurs de marque.**

Monsieur André SAINT-MLEUX, ministre plénipotentiaire, chef des Services de Diffusion et des Echanges Culturels au Ministère des Affaires Etrangères, a séjourné en Haïti du 2 au 4 Avril. Il a visité l'Institut où M. l'Attaché Culturel et de Coopération technique lui a présenté la Mission Française.

### **Mission Médicale Française.**

Monsieur BERNARDES, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, a assuré un cours à la Faculté de Port-au-Prince du 12 au 17 Avril. Pendant la première quinzaine de Mai, lui ont succédé Messieurs les professeurs CHERIGIE et CHALUT, spécialistes de Radiologie générale et digestive à la Faculté de Médecine de Paris.

### **Représentants du Livre Français.**

Monsieur Jean DELAS, attaché à la Direction des Editions de l'Ecole, et Monsieur DARTHIAL, attaché à la Direction des Editions Hatier, ont présenté, dans les locaux de l'Institut, des livres pour enfants, des manuels scolaires et du matériel pédagogique. Après les expositions des Editions Hachette et Nathan, le public haïtien a manifesté à l'égard du Livre Français un intérêt constant.

Du Nouveau à la **MAISON DESCHAMPS**

**Pour vos Documents, Imprimés de toutes sortes,  
Un APPAREIL - PHOTOCOPIE des plus perfectionnés.**

La précision qui le caractérise donne à ses reproductions une netteté qui plaira et étonnera à la fois. Aussi c'est, confiants, que nous attendons les clients les plus difficiles.

En outre, la livraison de tout travail sera immédiate, nous voulons dire qu'il sera remis dans un délai de 2 heures.

**Comme toujours, A VOTRE SERVICE !**

*Claude Duval*

**RUE DES CASERNES**

*« Active member  
of Automotive Engine Rebuilders Association »*

**Reconditionnement de moteurs à essence et Diesel  
Cônes d'embrayage et de débrayage — Freins  
et tous les travaux de mécanique automobile.**

**Vente de pièces détachées  
pour voitures et camions européens et américains.**

Banque  
Nationale  
De La  
Republique  
D'Haiti

( DEPARTEMENT COMMERCIAL )

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

**LOCATION DE COFFRES - FORTS**

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

**VOS BIJOUX**

**VOS PAPIERS PERSONNELS**

**VOS TITRES**

EN TOUTE INDEPENDANCE

ET EN TOUTE SECURITE

AVEC DISCRETION

ET CONFORT

**Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE...  
et votre PATRONAGE.**

## *Le Centre d'Art*

### **BERCEAU DE L'ART HAITIEN**

vous invite à visiter son Exposition de Tableaux et  
d'objets d'Art.

Un accueil sympathique est réservé à chaque visiteur.

**D'AVANCE, BIENVENUE A TOUS.**

## **SALVITAE**

### **NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE**

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute Irritation et Inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

**Dose :** Une cuillerée à thé dans un verre d'eau  
toutes les quatre heures.

**JOSEPH NADAL & Co.**

**Distributeur Exclusif**

## **REGIE DU TABAC**

**Voilà enfin des Cigares merveilleux**

COURONNE

VEVEY

PALME

POPULAIRE

CREME

**RODOLPHE SOLAGES**  
**PROPRIETAIRE DU**  
**« MARKET ST. PIERRE »**  
**Angle des rues Darguin et Grégoire,**  
**Pétionville**

**vous offre les articles suivants :**  
**Provisions alimentaires, Poisson,**  
**Volailles, crustacés.**  
**Boucherie — Charcuterie — (Self-Service)**

**CONSUL - CORTINAS S. W.**

**En vente à la Maison**  
**LES MOTEURS REUNIS, S. A.**



**Boîte Postale**  
**No. 746**

**Prix très avantageux**  
**Rue du Magasin de l'Etat, No. 124**      **P-au-P., Haïti W.I.**

**CHAUSSURES**

**HAITI, S.A.**

***Bata***

**LA CHAUSSURE DE QUALITÉ A VOTRE PRIX**

# *Ateliers Marcel Clermont*

**159, RUE DU MAGASIN DE L'ETAT**

**PORT-AU-PRINCE, HAITI**

Se recommandent pour tous travaux de : ferronnerie, fer forgé, ajustage mécanique, construction de charpentes métalliques, conduits « casing » pour puits artésiens, réservoirs métalliques de toutes capacités, machines pour boulangeries et divers, machines pour l'industrie agricole : broyeurs, expellers etc... Réparation de pompes à eau pour usages domestiques et industriels.

# *Epicierie Rigaud*

**28, Angle des Rues Grégoire et Darguin**

vous offre les articles suivants :  
Vins, Conserves, Provisions alimentaires  
toutes sortes de produits de beauté.

**PRIX AVANTAGEUX**



## **GALERIE HERVE MEHU**

**RUE PAN AMERICAINE NO. 27  
PETION-VILLE**

expose en permanence, une collection d'œuvres des plus grands peintres primitifs haïtiens.

Amateurs, connaisseurs, ou tout simplement curieux d'art et de peinture, passez à la Galerie d'Art de Pétiion-Ville admirer ses tableaux qui étonnent les touristes du monde entier.

**Hervé MEHU  
Directeur**

### **PHARMACIE SEJOURNE**

**Fondé en 1864**

**ETIENNE SEJOURNE**

**(1864-1889)**

**FREMY SEJOURNE**

**(1889-1937)**

**RAOUL et MAX SEJOURNE**

**(1937)**

**LABORATOIRE  
D'ANALYSES**

**Laboratoire de préparation  
d'ampoules stérilisées**

**Port-au-Prince**

### **RHUM**

## **BARBANCOURT**

**Apprécié depuis 1862**

**Port-au-Prince**

**Tel. 2756**

**GLISSEZ-VOUS DANS LA  
FRAICHEUR BIENFAISANTE  
D'UN CONDITIONNEUR D'AIR**

## **WESTINGHOUSE**

**Téléphone : 2092**

**BOUCARD & Co. — Distributeur**

LA SOCIETE HAITIENNE D'AUTOMOBILES S. A.  
est fière de présenter au public haïtien

## *Decathlon*

DECATHLON, une conception complètement nouvelle en matière de pneu.

DECATHLON, le pneu dont la carresse est en cordes de Polyester, ceinturé de Fibre de Verre.

Exigez « DECATHLON le pneu » de durée imbattable

Exigez « DECATHLON » de Goodyard à la société  
Haïtienne de Goodyear Haïtienne d'Automobile.

## L'ATELIER

INSTITUT DE DESSIN ET DE PEINTURE

33, Rue José Marty et Bellevue, 33

Boîte postale 181, — Port-au-Prince, Haïti, W. I. — Téléphone : 2-4525

GALERIE D'ART — STUDIO NEHEMY

Cours de Dessin, de Peinture et Histoire de l'Art

Mardi — Jeudi de 4 h. 30 à 6 h. • Samedi 8 : 30 à 10 : 00

Tableaux des meilleurs artistes du pays



# Haïti

L'ILE DU SOLEIL  
QUI JOINT  
AU CHARME DU VIEUX MONDE  
TOUT LE PITTORESQUE  
INCOMPARABLE DES TROPIQUES

Des vacances agréables,  
Une cure de repos près de la mer  
ou à la montagne,  
Des excursions toujours intéressantes :

**HAITI**  
LA REPUBLIQUE DE LANGUE  
FRANÇAISE DU  
NOUVEAU MONDE

Haïti Tourist Information Bureau

Pour tous renseignements :  
Le Département du Tourisme  
Port-au-Prince, Haïti

**LA GALERIE D'ART**  
**« THE RED CARPET »**  
**« LE TAPIS ROUGE »**

PETION - VILLE — RUE AMERICAINE — TELEPHONE 7449

**PRESENTE EN PERMANENCE**

la promotion des peintres et sculpteurs les plus célèbres d'Haïti.

Par la danse, la musique, les expressions, les traditions, les mystères, toutes les réserves culturelles haïtiennes sont exprimées avec une intensité rare dans des coloris magiques par des artistes de toutes les provinces, appartenant aux écoles typiques du terroir.

Des styles inédits, sensationnels contribuent dans un ensemble extraordinaire à la plus grande gloire d'Haïti.

*Avant de laisser Haïti ne manquez pas de visiter*

**«BALIND'JO» SHOP**

l'endroit où vous pourrez faire le meilleur usage du dollar

On y vend les articles suivants :

Paille, pite, écaille de tortue et acajou etc.

On y vend également des poupées indigènes,  
Nous avons un Service d'emballage, et nous prendrons  
soins de l'embarquement, si cela peut vous aider.

**FABRIQUE ET MAGASIN**

47, RUELLE WAAG, 47  
PORT-AU-PRINCE, HAITI.

Mme Blémur MAIGNAN,  
Directrice.

**IBO-TOURS**  
**AGENCES DE VOYAGES**

35, AVENUE MARIE JEANNE, 35  
CITE DE L'EXPOSITION  
PORT-AU-PRINCE, HAITI

Commerçants, Etudiants, Résidents, Touristes pour un service rapide, pour un voyage sans problème voyez IBO-TOURS où un personnel courtois et entraîné vous aidera à éliminer tous vos soucis.

**IBO-TOURS : COMPETENCE • SERIEUX • RAPIDITE**

*Coin d'Art Paintings*

Exposition Permanente

Travaux d'Art en tous genres

**Joseph JACOB — Dir. Propriétaire**

**Artiste Peintre**

**Société Anonyme Darbouco**

**185, Rue du Quai, Téléphone : 2310 Port-au-Prince, Haïti**

Equipement et Fournitures Agricoles

Tracteurs Diesel « COCKSHUTT. »

Moteurs Diesel « BERNARD-MOTEURS »

Charrues RANSOMES

Séchoirs à Café ADS

SEMENCES KEYSTONE

Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloison

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour revêtement et parois d'office et de salle de bain, buffets d'évier, dessus de tables et comptoirs.

